

ACADÉMIE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES  
INSTITUT D'ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES

# REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES

Tome XXIII-1985 N° 1 (Janvier-Mars)

*Mélanges offerts au XVI<sup>e</sup>*

*Congrès International*

*des Sciences Historiques (Stuttgart)*

EDITURA ACADEMIEI  
REPUBLICII SOCIALISTE ROMÂNIA

## Comité de rédaction

**ALEXANDRU DUȚU** — *Rédacteur responsable;*

*Membres du comité:* **EMIL CONDURACHI,**

**AL. ELIAN, VALENTIN GEORGESCU,**

**H. MIHĂESCU, COSTIN MURGESCU,**

**D. M. PIPPIDI, MIHAI POP, AL. ROSETTI,**

**EUGEN STĂNESCU.**

*Secrétaire du comité:* **LIDIA SIMION**

La REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES paraît 4 fois par an. Toute commande de l'étranger (fascicules ou abonnements) sera adressée à ROMPRESFILATELIA, Departamentul Export-Import Presă, P. O. Box 12-201, télex 10.376, Calea Griviței nr. 64-66, București, Românie ou à ses représentants à l'étranger.

Le prix d'un abonnement est de \$ 62 par an.

La correspondance, les manuscrits et les publications (livres, revues, etc.) envoyés pour comptes rendus seront adressés à la

### REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES

Căsuța poștală 22.150, 71100 București

Les articles seront remis dactylographiés en deux exemplaires. Les collaborateurs sont priés de ne pas dépasser les limites de 15-20 pages dactylographiées pour les articles et 5-6 pages pour les comptes rendus.

EDITURA ACADEMIEI REPUBLICII SOCIALISTE ROMÂNIA  
Calea Victoriei nr. 125, téléphone 507680, 79717 București — Românie

# REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES

TOME XXIII

1985

Janvier—Mars N° 1

## S O M M A I R E

MÉLANGES OFFERTS AU XVI<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES  
HISTORIQUES (STUTT GART)

### *Images mentales et relations internationales*

ALEXANDRU DUȚU, Mentalitätsgeschichte, Modelle, Kulturbeziehungen . . . . .	3
MIHAI BERZA, I cronisti italiani del Medioevo e la storia di Bisanzio . . . . .	11
CENGİZ AKTAR (Paris), Auguste Comte au secours de l'Empire ottoman . . . . .	19

### *Continuités institutionnelles et politiques*

ION BARNEA, Scaux byzantins du Nord de la Dobroudja . . . . .	29
SOFIA PATOURA (Athènes), Les « Daces Libres » et l'Empire Romain (II <sup>e</sup> — IV <sup>e</sup> siècles) . . . . .	37
VALERIU ȘOTROPA, L'importance historique de l'institution du « jude » comme preuve de la continuité roumaine . . . . .	47

### *Discussions*

L'idéal de la grandeur et la grandeur de l'idéal : La Roumanie à la Conférence de Paix de Paris ( <i>Alexandru Cernatoni</i> ) ; La place des Arméniens de Roumanie et de Bulgarie dans l'« Histoire du peuple arménien » ( <i>Madeleine Karacașian</i> ) . . . . .	69
---	----

### *Chronique*

Le séminaire international Midhat Paşa ( <i>Mustafa Ali Mehmet</i> ) ; « Der Mensch als soziale Wesen », Lüneburg, 11—15 Septembre 1984 ( <i>Alexandru Duțu</i> ) . . . . .	79
---	----

### **Comptes rendus**

Lexicon des Mittelalters ( <i>Octavian Iliescu</i> ) ; LILJANA TODOROVA, Les Slaves du Sud au XIX <sup>e</sup> siècle vus par Xavier Marmier ( <i>Zamfira Mihail</i> ) ; ANDREI RADU, Cultura franceză la românii din Transilvania pînă la Unire ( <i>Iacob Mârza</i> ) ; BEATRICE MARINESCU, Romanian-British Political Relations, 1848—1877 ( <i>Cornelia Papacostea-Danielopolu</i> ) . . . . .	83
--	----

<b>Notices bibliographiques</b> . . . . .	93
---	----



## MENTALITÄTSGESCHICHTE, MODELLE, KULTURBEZIEHUNGEN\*

ALEXANDRU DUȚU

Die Mentalitätsgeschichte ist gerade im Entstehen und hat Schwierigkeiten mit der Bestimmung des eigenen Forschungsgebietes und der Ausarbeitung seiner Methoden, weil sie sich einerseits mit äussers schwer erfassbaren Erscheinungen — sie betreffen ja die menschliche Intimsphäre — befasst, und andererseits versucht, sich in eine Gesamtgeschichte zu verwandeln, die alle menschlichen Handlungen umfassen soll. Ihre Anziehungskraft resultiert vornehmlich aus der Aufforderung an die Historiker, die Grenzen der Fachgebiete zu überschreiten und die Phänomene in ihrer Totalität zu erfassen<sup>1</sup>.

Während die Fachleute seit der Renaissance zu immer genaueren Einsichten gelangten, begannen sie aber auch das Ganze aus den Augen zu verlieren: Wie Höhlenforscher beschrieben sie eine vorher unbekannte Welt, ohne zu wissen, was auf der Erdoberfläche vorgeht. Weil sie sich ausschliesslich mit den Meisterwerken als „repräsentativen Werken“ beschäftigten, verloren die Historiker nur zu oft einen grossen Teil des vergangenen und gegenwärtigen Kulturlebens aus den Augen. Ihnen ging es wie den Seefahrern, welche die Spitzen von Eisbergen bemerken, ohne deren wirkliche Ausmasse zu kennen.

Die Mentalitätsgeschichte will diese Fehler, diese falsche Perspektive berichtigen. Sie strebt die Wiederherstellung einer Gesamtschau und eine Verinnerlichung der Geschichte an, indem sie bis zum Mechanismus vordringt, der sowohl das Denken als auch die Handlungen der Menschen auslöst. Folgerichtig lehnt die Mentalitätsgeschichte auch eine

---

\* Erweiteter und mit neuen Anmerkungen versehener Aufsatz der im Bulletin „Historische Kulturbeziehungsforchung“, Mitteilungen des Studienkreiss für Kulturbeziehungen in Mittel- und Osteuropa, Lüneburg, in Juli 1983, Nr. 2, erschienen ist.

<sup>1</sup> Theoretische Überlegungen bei G. Duby, *L'histoire des mentalités*, in *L'histoire et ses méthodes*. Paris 1961; Robert Mandrou, *L'histoire des mentalités*, in *Encyclopaedia universalis*, Bd. 8, 1968; Jacques Le Goff, *Les mentalités. Une histoire ambiguë*, in *Faire de l'histoire*, Bd. 3, Paris, 1974; Ph. Ariès, *L'histoire des mentalités*, in *La Nouvelle Histoire*, 1978; Peter Burke in *The Fontana Dictionary of Modern Thought*, 1977, S. 286 bis 287. Siehe auch Rolf Reichardt, „*Histoire des mentalités*“. Eine neue Dimension der Sozialgeschichte am Beispiel des französischen Ancien Régime, „Internationales Archiv für Sozialgeschichte der deutschen Literatur“, 1978; *Un débat: les mentalités collectives*, „Revue des études sud-est européennes“, XVIII, 1980, 4.; *Mentalités collectives*, „Revue Roumaine d'histoire“, XXII, 1983, 4.; Jacques Marx, *Les mentalités — un au-delà de l'histoire*, „Mentalities — Mentalités“, Hamilton, II 1, 1984.

Ideengeschichte ab, die sich mit der Erforschung der von ihrer kulturellen Umgebung losgelösten Vorstellungen befasst, eine Geistesgeschichte, welche die Denksysteme vom täglichen Leben der Menschen trennt.

Hierdurch tritt die Mentalitätsgeschichte in Verbindung zur Kulturgeschichte, unterscheidet sich jedoch von ihr dadurch, dass sie sich viel ehrgeizigere Ziele gestellt hat, nämlich die Darstellung einer mannigfaltigeren Wirklichkeit und die Erforschung der tiefsten Wurzeln menschlicher Handlungen. Diese sollen nicht mit Hilfe der Psychoanalyse ermittelt werden, sondern durch das Nebeneinanderstellen öffentlicher und privater Urkunden. Freilich weiss der Erforscher von Mentalitäten, dass er zuweilen einem Postboten gleicht, der zwar die offenen Ansichtskarten nicht aber versiegelte Briefe lesen kann. Um der engen Fachgebundenheit zu entgehen und um die mannigfaltigen Aspekte zu überblicken, erfordert die Mentalitätsgeschichte sowohl eine pluri- oder interdisziplinäre Zusammenarbeit, als auch eine neue Interpretationsweise der Urkunden.

1. Die Notwendigkeit zur Zusammenarbeit entspringt der Tatsache, dass diejenigen Urkunden, welche uns am besten gestatten, die Mentalitäten zu erfassen, nicht immer schriftliche Urkunden sind. Wer zu erfahren wünscht, wie die Spartaner dachten und handelten, der darf nicht nur Texte lesen, sondern er muss auch ihre Bauwerke, ihre Gefässe und Werkzeuge berücksichtigen. Wer die Inkas verstehen will, muss sich ihre Zeichnungen ansehen und ihre Sagen anhören. Einen entscheidenden Schritt auf dem Wege zu einer neuen Sicht der Modernisierung der südost-europäischen Kulturen die man nur allzu lange einseitig in literarästhetischer Perspektive gesehen und infolge dieser unangemessenen Schweise unterbewertet hat, wird dann getan wenn ein interdisziplinäres Forschungsprogramm möglich sein wird<sup>2</sup>. Weil nicht Spezialwissen auf so vielen verschiedenen Gebieten vorausgesetzt werden kann, ist die Zusammenarbeit von Fachgelehrten unumgänglich.

Der Erforscher von Mentalitäten hat in erster Linie seine Aufmerksamkeit auf das zu richten, was wir den „Ausdrucksrahmen“ genannt haben<sup>3</sup>. In allen Kulturen ergreifen die Menschen die Möglichkeit der bildenden Kunst, der Schrift oder der Musik, um ihren Empfindungen und Gedanken Ausdruck zu verleihen, und so vollziehen sie kulturschaffende Handlungen. Zuweilen ist der musikalische Ausdruck am deutlichsten, zuweilen der schriftliche oder der bildliche. Wer Mozart hört, versteht die Welt der Aufklärung, wer die Fresken des Michelangelo betrachtet, begreift, wie der Übergang vom Klassizismus der Renaissance zum Barock stattgefunden hat.

Was der Erforscher der Mentalitäten, der nur eine begrenzte Zahl von Aussagen kennen kann, wissen muss, ist die Notwendigkeit, seine Aussagen mit den die betreffende Zeit kennzeichnenden Aussagen zu vergleichen. Wenn der Historiker literarische Schriften des 19. Jahrhunderts betrachtet, ist er gehalten, die philosophischen und wissenschaftlichen Schriften dieser Zeit in Betracht zu ziehen, weil die grossen Ausein-

<sup>2</sup> Klaus Heitmann, Besprechung von A. Duțu Buch *Sinteză și originalitate ...* in „Südost-Forschungen“, XXIII, 1974, S. 459.

<sup>3</sup> In *Sinteză și originalitate în cultura română*, Bukarest, 1972. Jetzt in *Humanisme, baroque, lumières – l'exemple roumain*, Bukarest, 1984, I Kapitel.

andersetzungen des 19. Jahrhunderts in der Philosophie und in der Wissenschaft stattfanden. Zusätzlich sind dann die anderen Sektoren des „Ausdrucksrahmens“ heranzuziehen.

Wird eine Textgruppe in eine direkte Beziehung zur Gesellschaftsstruktur gesetzt, so lässt sich lediglich die Ideologie einer Gesellschaft oder einer Gesellschaftsgruppe bestimmen. Die Mentalität hingegen ist ein viel umfassenderes Phänomen als die Ideologie und ihre Erforschung verlangt deswegen eine pluri- oder multidisziplinäre Zusammenarbeit.

2. Eine neue Interpretation der Urkunden erfordert eine regelrechte Strategie, um — soweit das möglich ist — in die Intimsphäre des Menschen einzudringen, denn die Gedanken und innersten Gefühle finden niemals ihren vollständigen Niederschlag im „Ausdrucksrahmen“ der Kultur. Der Forscher muss sich, wenn er sich einen Text, mehrere Texte, eine Reihe von Bildern oder ein Bauwerk auswählt, die als kennzeichnend für die Mentalität ihrer Zeit gelten können, die Frage stellen, wie diese Formen hervorgebracht worden sind, ob sie „aus einem Laden, der sich leert oder sich füllt“<sup>4</sup>, stammen, aus einem Kulturvermächtnis übernommen, oder ob sie erschaffen worden sind. Auch müssen die Begriffe und Bilder (Images) so beschrieben werden, dass mit ihrer Hilfe wie mit einem Schlüssel die Türen zur Intimsphäre der Menschen längst vergangener Zeiten geöffnet werden können. Die Forschung der Entwicklung des politischen und des sozialen Wortschatzes kann Ergebnisse erreichen die für den Historiker bedeutsam sind, am meisten wenn man Phasen der „explosionsartigen“ Expansion der Wortschatzes studiert, wie die erste Hälfte des 19. Jahrhunderts in Südosteuropa<sup>5</sup>.

Die Vorstellungen und Begriffe stehen nicht vereinzelt, sondern sie fügen sich zusammen und bilden eine „innerliche Rede“<sup>6</sup>. Diese führt uns zu den geistigen Strukturen, zur Form der Gliederung von Kenntnissen und Gedanken der betreffenden Menschen. Von hier aus können wir dann weiterschreiten zur Rekonstruktion der Denkweise und des Systems der gültigen Werte<sup>7</sup>. Denk- und Wertsystem gestatten nun die Darstellung von Kulturmodellen der ganzen Gesellschaft oder Gesellschaftsgruppen. Jedes Kulturmodell enthält auch ein Modell der Menschlichkeit, d.h. jenes Ideal, das die Mitglieder der Gemeinschaft zu erreichen versuchen. Wenn wir von einem Modell sprechen, beziehen wir uns nicht auf das Schema das der Historiker benützt wenn er ein Phänomen analysiert, sondern an ein Denkschema das sich aus der Unternehmung der kulturellen Dokumente herauslöst. Wir beziehen uns nicht von einem heuristischen Modell, wie dasjenige von Miroslav Hroch, Holm Sundhausen oder Zoran Konstantinović<sup>8</sup>, sondern auf ein historisches Modell

<sup>4</sup> Georges Duby, *Problèmes et méthodes en histoire culturelle*. In *Actes du colloque franco-hongrois de Tihany, oct. 1977*. Budapest, 1979.

<sup>5</sup> Siehe Zamfira Mihail, *Idéologie, mentalité, expression linguistique*, „Revue des études sud-est européennes“, XXII, 1984, 2; Klaus Bochmann, *Der politisch-soziale Wortschatz des Rumänischen von 1821 bis 1850*, Berlin, Akademie Verlag, 1979.

<sup>6</sup> Vgl. Alexandru Duțu, *The Mental Discourse in the Work of Art*. „Synthesis“, Bukarest, IX, 1982.

<sup>7</sup> George Duby, *L'histoire des systèmes des valeurs*, „History and Theory“, 1972, I.

<sup>8</sup> Siehe Holm Sundhausen, *Sozioökonomische und kulturelle Grundlagen der Nationsbildung in Osmittel- und Südosteuropa in Deutsch-Rumänisches Colloquium*, München, 1974, p. 96–107; Zoran Konstantinović, *Le conditionnement social de structures littéraires chez les peuples du Sud-Est européen à l'époque du Romantisme*, „Synthesis“, Bukarest, I, 1974, p. 131–137.

— ein intellektuelles Schema der in einem gewissen Zeitabschnitt die kulturelle Tätigkeit einer Gesellschaft organisiert. Dieses Schema kann wiederhergestellt werden indem man von Büchern, figurativen Werken, Kommunikationsformen in Richtung der Strukturen der Mentalitäten, die besonders durch die dominierenden Konzepte herausgehoben werden, ausgeht. Zum Beispiel, die Gelehrten auf dem Balkan, die auf rumänischen Boden kamen um eine Tätigkeit zu entfalten für die es im osmanischen Reich keine normalen Arbeitsbedingungen gab, unter ihnen G. Branković, Sevastos Kymenitis, Daniel Philippidis, Petar Beron oder Hristo Botev, entdeckten in Rumänien andere Verhaltens- und Denkweisen. Wenn wir von einem „Modell“ sprechen, gehen wir davon aus, dass die Struktur der intellektuellen Aktivitäten und der Ideen, die in einer Gesellschaft auftraten die ihre Autonomie in den Beziehungen zum Osmanischen Reich bewahrt hatte, von Gelehrten angenommen wurde, die aus dem Gebiet südlich der Donau gekommen waren, die genau wüsten dass die Stellung die die rumänischen Fürstentümer bei der Pforte hatten von Gebieten gefordert worden war die den Wunsch hegten ihre Autonomie zu erlangen. Das „Modell“ das die balkanische Intellektuellen den Gegebenheiten aus ihren Ländern anglich, konnte dank der Tatsache anregen dass sich während der gesamten Periode des europäischen Humanismus, aber noch deutlicher im 17—18. Jh. die rumänische Kultur sich beständig entwickelte und von einer Form der mittelalterlichen Universalität zu einer modernen Universalität gelangte. Höhere Schulen, Buchdruckereien, fürstliche Kanzleien bildeten eine Struktur von Institutionen in deren Rahmen die fremden Intellektuellen ihre Tätigkeit entfalten und neue Ideen formulieren konnten<sup>9</sup>.

Das Kulturmodell kann von der Gesamtheit angenommen worden sein oder auch nur von einer den Ton angegebenden Kulturgruppe, daher ist es nötig, die Beziehungen zwischen der herrschenden Kultur und den „Subkulturen“, die in jeder Gesellschaft gleichzeitig bestehen, zu untersuchen. Die Mentalitätsgeschichte kann nicht darauf verzichten, die „Kulturebenen“ einer zeitlich und räumlich bestimmten Gesellschaft zu untersuchen. Ausserdem muss der Historiker in bezug auf die Entstehung der Bilder sowohl die Wiederholung alter als auch das Erscheinen neuer Bilder und Begriffe aufmerksam verfolgen. Auf diese Weise wird er feststellen, wie alte Mentalitäten fortdauern und wie neue entstehen. Er wird erkennen, wie die „zeitlichen Ebenen“ wirken, d.h. die „lange Dauer“ und die „Neuerung“<sup>10</sup>.

Indem der Historiker fortlaufend Bildung und Ausbreitung von Kulturformen im Zusammenhang mit den gesellschaftlichen Gegebenheiten beobachtet, erkennt er die Beziehungen zwischen dem Kulturbetrieb und der politischen Macht, die oft die Erzeugung von Kulturgütern unmittelbar beeinflusst oder kontrolliert hat. Schliesslich wird er begreifen lernen, wie die Gesellschaft oder Gruppe, die ein bestimmtes Kultur-

<sup>9</sup> Siche *Intelektuali din Balcani in România, sec. XVII — XIX*. Coordonator: Alexandru Duțu. Bukarest, Editură Academiei, 1984 (Studii istorice sud-est europene, II).

<sup>10</sup> Vgl. Alexandru Duțu, *Niveaux culturels, niveaux temporels et comparaison littéraire* „Revue de littérature comparée“, Paris, 1982, 1.

modell angenommen hat, sich selbst versteht, wenn er das „Bild vom Anderen“ in ihr studiert; zuweilen wird der oder das Fremde nachgeahmt, zuweilen zurückgewiesen und zuweilen auch durch ein Stereotyp, das ganz wirklichkeitsfremd ist, definiert<sup>11</sup>. Dieses Wechselspiel zwischen dem wahren Bild vom Anderen und den eigenen Wunschvorstellungen versperrt den Weg zu einer geistigen Kommunikation über den Bereich eines „Kulturmodells“ hinaus, und seine Beschreibung definiert also das „Kommunikationsklima“, wie zahlreiche Beispiele zeigen.

3. Bisher wurden einige Methoden genannt, um Mentalitäten zu rekonstruieren, was die Möglichkeit verheisst, ins tiefste Innere des menschlichen Wesens vorzudringen, und wir lernen verstehen, wie sorgsam Hestia die Menschen bewacht, denen wir uns zu nähern versuchen. Um zu erfahren, wie sie miteinander in Verbindung standen, müssen wir uns aber an Hermes wenden.

Den tiefen Schichten, in denen Gedanken, Gefühle und Verhalten der Menschen ihren Ursprung haben, nähern wir uns, wenn wir die Grundeinstellungen erforschen, welche Liebe, Tod, Furcht und die grossen Hoffnungen betreffen<sup>12</sup>. Ein Vergleich der Grundeinstellungen kann nicht nur erklären, weshalb verschiedene Kulturen miteinander einen Dialog begonnen haben, sondern auch die Ursache ablehnender Haltung. Freilich verlangt ein solches Vorhaben langwierige und komplizierte Studien, wie sie z.B. in der Mythenforschung üblich sind, die allerdings auch sehr gute Ergebnisse liefert.

Einen etwas sichereren und leichteren Erfolg verspricht ein Verfahren, das einen kleineren Bereich der Kommunikation ins Auge fasst. Und dafür bieten sich die „Kulturbilder“ bzw. die Alterität an. Wir entdecken sie, wenn wir die Vergangenheit zu erschliessen versuchen, oder eine uns fremde Welt betreten, in dem einen Falle in einem diachronen in dem andern Falle in einem synchronen Prozess. Der Vorstoss in die Vergangenheit fördert zunächst Bekanntes zu Tage und erst dann stös-

<sup>11</sup> Siehe Hugo Dyserinck, *Komparatistik*, 1977; 2. Auflage, Bonn, Bouvier Verlag, 1981; Manfred S. Fischer, *Nationale Images als Gegenstand Vergleichender Literaturgeschichte*. Untersuchungen zur Entstehung der komparatistischen Imagologie, Bonn, Bouvier Verlag 1981; Daniel-Henri Pageaux, *Une perspective d'études en littérature comparée: l'imagerie culturelle*, „Synthesis“, VIII, 1981; *Literarische Imagologie – Formen und Funktionen nationaler Stereotype in der Literatur*, „Komparatistische Hefte“, Bayreuth, Heft 2, 1980; Manfred S. Fischer, *Literarische Seinsweise und politische Funktion nationenbezogener Images*, „Neohelicon“, Budapest, X 2, 1983; Hans Jürgen Lüsebrink, *Images et représentations sociales de la criminalité au XVIII<sup>e</sup> siècle: l'exemple de Mandrin*, „Revue d'histoire moderne et contemporaine“, XXVI, 1979; Idem, *La Bastille dans l'imaginaire social de la France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (1774 – 1799)*, „Revue d'histoire moderne et contemporaine“ XXX, 1983; Paul Cernovodeanu, *Imaginea Țărilor Române la călătoria străini din secolele XIV – XVIII*, „Revista de istorie“, XXXII, 1979; Andrei Corbea, *Imaginea Țărilor Române în Theatrum europaeum*, „Anuarul Institutului de istorie și arheologie“, A. D. Xenopol“, XX, 1983; *Bilder, Vorbilder und Klischees in Das Osmanische Reich und Europa, 1683 bis 1789*, herausgegeben von Gernot Heiss und Grete Klingenstein, „Wiener Beiträge zur Geschichte der Neuzeit“, 10, 1983.

<sup>12</sup> Vgl. Hélène Ahrweiler, *Erosion sociale et comportements excentriques à Byzance aux XI<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècles in: Rapport au XV<sup>e</sup> Congrès International d'Etudes Byzantines*, 1. Histoire, Athènes, 1976; Hans-Georg Beck, *Die Byzantiner und ihr Jenseits. Zur Entstehungsgeschichte einer Mentalität*, München, 1979; Karol Górski, *La mentalité polonaise des XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles in Poland at the 14<sup>th</sup> International Congress of Historical Sciences in San Francisco*, Warszawa, 1975; Jean Delumeau, *La peur en Occident*, Fayard, 1978; *Calamită, paure, rispoște*, „Quaderni storici“, 55, 1984, 1.

sen wir zu demjenigen vor, was uns betroffen macht oder gar erschreckt, weil es zu sehr vom gewohnten abweicht.

Ein ähnlicher Kommunikationsprozess läuft synchron bei dem Kontakt mit einem andersartigen Kulturmodell ab. Wir dürfen wahrscheinlich annehmen, dass eine Kultur reicher wird, wenn sie — ohne auf ihr eigenes Modell zu verzichten — zum Verständnis eines anderen Kulturmodells gelangt, d.h. zum Verständnis sowohl für seine Genesis als auch für seine Struktur und seine Funktionen. „Die Aufarbeitung dieser Alterität erfordert nicht so sehr ein Absehen vom eigenen historischen Standort als vielmehr eine bewusste Reflexion über das Eigene und das Fremde als der beiden Pole, die der Dialog in literarischer Kommunikation voraussetzt“<sup>13</sup>.

Im 17. und 18. Jahrhundert war die Interferenz der kulturellen Strömungen sehr stark in der rumänischen Gesellschaft. Die in Kanzleien und Später im Rahmen kultureller Gesellschaften tätigen Gelehrten wurden bewusst — sowohl aufgrund der verschiedenen Nachrichten die sie empfangen, als auch aus den Büchern und Zeitschriften die sie lasen — dass die politische Lage der südosteuropäischen Völker sehr komplex geworden war. Die Konfrontationen zwischen grossen Staaten verwandelten sich häufig in langwierige Kriege. Die Rumänen erlernten die in diesen angrenzenden Reichen gesprochenen Sprachen und studierten die Mentalität der Menschen und die Pläne der Politiker; sie wussten auch das die rumänische Kultur einen originellen Wegen durchgewandert hatte. Sie hatte die Traditionen die auf die antike und die byzantinische Kultur zurückgingen mit dem Impulsen verbunden die die seitens der westlichen europäischen Kulturen erfahren hatte: zwischen den beiden grossen Traditionen, die sich Anfang des zweiten Jahrtausends in der europäischen Zivilisation herausgebildet hatten — die byzantinische Tradition und die von der Karolingische Renaissance inspirierte Tradition kam es allmählich zu einer Annäherung. Die Animosität zwischen Byzanz und dem Reich germanischen Ursprungs bewirkte die Individualisierung der beiden Traditionen, wie Constantin Cantacuzino und Dimitrie Cantemir hervorhoben; die rumänischen Gelehrten dachten aber, da sie sich auf die Kulturbewegung aus den italienischen und aus den westlichen Zentren ausrichteten, dass diese Opposition nicht mehr aktuell war. Die Anziehungskraft der neuen, in den Kulturen Mitteleuropas erschienenen Richtungen, verstärkte sich am Ende des 18. Jahrhundert, im Zeitalter der Aufklärung, als sich das Bild „Europas“ vor allem aufgrund der von diesen Gesellschaften überlieferten Daten umriss. Nach der Gründung der Schulen, in denen die Lehrfächer in rumänischer Sprache vorgetragen wurden — am Ende des 18. Jhs. in Siebenbürgen, am Anfang des 19. Jhs. in der Wallachei und Moldau — wurde der Aufruf zur „europäischen Zivilisation“ immer systematischer. Aus der Wechselwirkung zwischen dem Bild der kulturellen Vergangenheit und dem Bild der in Expansion befindlichen westlichen Kultur und unter dem Zwang der

<sup>13</sup> Hans Robert Jauss, *Einführung. Ästhetik der Rezeption und der Literarischen Kommunikation*. In *Proceedings of the IX. Congress of ICLA*, Innsbruck, 1980, Bd. 2, S. 35—86. Siehe auch meinen Aufsatz *Die Imagologie und die Entdeckung der Alterität in Kulturbeziehungen in Mittel- und Osteuropa im 18. und 19. Jh.* Festschrift für Heinz Isehreyt, Berlin, 1982.

praktischen Notwendigkeit entstand ein neues Modell. Die rumänische Kultur löste sich aus einer mit starken mittelalterlichen Zügen behafteten Form des Universalismus und wandte sich dem von der Romantik und Liberalismus vertretenen Universalismus zu<sup>14</sup>.

Die Beschreibung dieser Prozesse ist die Hauptaufgabe der Kulturbeziehungs-forschung, und die Mentalitätsgeschichte kann dazu sehr wichtige Methoden und Ergebnisse beitragen, weil sie die Kultur nicht als Museum der Träume oder als ein „House Beautiful“ betrachtet, wie es u.a. Walter Pater und Ernest Robert Curtius taten, sondern als einen lebendigen Prozess. Freilich bringt dieser Vorzug der neuen Fachrichtung auch seine Schwierigkeiten mit. Sie bestehen darin, eine angemessene Terminologie und Theorie für einen sich in ständiger Bewegung befindlichen Prozess schaffen zu müssen. Die Lösung dieser Aufgabe ist noch nicht in Sicht, doch glaube ich nicht, dass sie von den Bemühungen kommen wird, „eine mentalitätsorientierte, terminologisch homogene Theorie der Sozialgeschichte als Geschichte der Verteilung und Transformation sozialen Wissens“<sup>15</sup> zu entwickeln. Es ist vielmehr zu erwarten, dass die Mentalitätsgeschichte nur dann eine wirklich neue Fachrichtung werden wird, wenn sie gleichermassen das gegenseitige Kennenlernen und die Bildung der menschlichen Persönlichkeit untersucht und beide Elemente miteinander verbindet. Sofern die Mentalitätsgeschichte nicht beim Gegensatz Individuum — Gesellschaft stehen bleibt, sondern den Dialog Persönlichkeit — Gemeinschaft, der die traditionellen Mentalitäten dominiert, berücksichtigt, besteht die Aussicht, dass sowohl sie, als auch die Kulturbeziehungs-forschung Ergebnisse zu verzeichnen haben werden<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Siehe unseren Aufsatz, *Kulturmodelle im Bildungsprozess der modernen rumänischen Kultur*, „Revue Roumaine d'Histoire“, XIV, 1975, 3.

<sup>15</sup> Rolf Reichardt, *Für eine Konzeptualisierung der Mentalitätshistorie*, „Ethnologia Europaea“, IX, 2, 1979/80, S. 238.

<sup>16</sup> Siehe unseres Buch *Literatura comparată și istoria mentalităților*, Bukarest, 1982.



## I CRONISTI ITALIANI DEL MEDIOEVO E LA STORIA DI BISANZIO

MIHAI BERZA

Nel 1928, Nicola Iorga presentava al Congresso di Oslo una comunicazione dal suggestivo titolo: *l'Inter-pénétration de l'Orient et de l'Occident au Moyen Âge*<sup>1</sup>. Il grande storico romeno militava, come in tanti altri scritti, contro l'idea dell'esistenza, nell'Europa medioevale, di due mondi separati ed impenetrabili: quello bizantino-slavo e quello occidentale. A sostegno della sua tesi di un contatto intimo tra queste due zone di civiltà europea, con la prevalenza di Bisanzio nei primi secoli del Medioevo e quella dell'Occidente negli ultimi, egli esaminava soprattutto il posto occupato nei racconti dei cronisti occidentali dagli eventi della storia bizantina. Data l'importanza dei cronisti italiani per quanto riguarda questo problema, si spiega la particolare attenzione che lo Iorga accordava loro in quell'occasione.

Tre anni più tardi, nel 1931, studiando i primordi di Venezia ed i vari legami che univano la regione delle lagune all'Impero, Iorga metteva di nuovo in rilievo l'interesse delle informazioni relative alla storia bizantina contenute nelle cronache italiane del Medioevo<sup>2</sup>. Egli concludeva allora che, accanto ad una nuova edizione integrale delle fonti narrative bizantine, sarebbe stata utile una raccolta dei dati forniti sulla storia di Bisanzio dai cronisti di Venezia, dell'Italia meridionale ed anche di altre regioni della penisola. Ho l'impressione che questo lavoro meriti di essere realizzato e mi sono proposto di tentarlo io.

Una tale raccolta dovrebbe innanzitutto eliminare le notizie sull'azione svolta dall'Impero in Italia ed attenersi esclusivamente alle informazioni italiane sui fatti accaduti a Costantinopoli o nelle altre regioni sotto la dominazione bizantina. Questo per due motivi: per evitare la riedizione, spesse volte, di opere quasi intere e, d'altra parte, perchè senza il contesto che permetta di vedere le reazioni delle forze locali, le notizie sull'azione bizantina in Italia non possono essere utili allo storico. Il materiale informativo è abbastanza ricco per riempire, malgrado questa limitazione, il volume suggerito dallo Iorga. Questo materiale oggi sparso in varie pubblicazioni, raccolto in tal modo, potrà facilitare le ricerche degli specialisti e suggerire anche nuovi temi di studio.

Senza insistere troppo — perchè le cose sono insomma conosciute — mi sia concesso di ricordare il triplice interesse di tali notizie. Esse per-

<sup>1</sup> *Bull. de la Section hist. de l'Académie Roumaine*, XV (1928), pp. 1—38.

<sup>2</sup> *Les commencements de Venise*, *ibid.*, XVIII (1931), p. 101 e segg.

mettono, innanzitutto, di completare, in certi casi, le lacune delle fonti bizantine e, altre volte, di corroborare le loro informazioni. Fatti ignorati da altre fonti, dati e circostanze di certi eventi, precisioni sull'origine di alcuni imperatori e sui soprannomi loro dati dalle popolazioni possono ricavarsi dalle cronache italiane. Per certe epoche, come per esempio l'ultimo secolo dell'Impero, il loro apporto è a volte, come si sa, addirittura fondamentale.

A questo interesse che possiamo definire diretto, se ne aggiunge un altro, sul quale Iorga ha tanto insistito. I cronisti, nel modo di pensare le cose bizantine e di inserirle nel loro racconto, non fanno che riflettere la mentalità delle popolazioni italiane suddite dell'impero — od almeno di certi strati sociali — nel raffigurare le proprie relazioni con Bisanzio. Un'analisi attenta di questi testi può dunque contribuire in un modo efficace alla conoscenza degli stati d'animo e delle idee politiche generati dalle condizioni di vita nell'Italia bizantina.

Per il tramite di queste regioni bizantine, anche l'Italia longobarda, e poi franca, entra in contatto col mondo imperiale, avvicinato come una realtà quotidiana. A questi rapporti di contiguità territoriale, se ne aggiungono poi altri, politici o culturali, di varia natura, fino a quando i rapporti economici con Bisanzio si estendono anche a queste parti. Tutte queste relazioni spiegano, certo, la frequenza delle notizie di storia bizantina nelle opere della storiografia italiana medioevale. Ma nello stesso tempo, l'abbondanza di informazioni relative alla storia bizantina è un prezioso indice della vita spirituale dei cronisti italiani — sia che si tratti d'informazioni direttamente pensate o modestamente ripetute — e dell'orizzonte intellettuale della classe colta per la quale i cronisti scrivevano. Il problema dell'originalità delle informazioni passa in questo caso su un secondo piano, mentre l'interesse si concentra sui bisogni intellettuali che hanno determinato la scelta di tali notizie. Basti pensare al largo interesse per le cose bizantine di un longobardo dell'VIII° secolo quale Paolo Diacono, o, in un'epoca più tarda, quello di una coloratura differente che s'incontra presso un Romualdo Salernitano o un Goffredo da Viterbo.

D'altra parte, data l'estesa circolazione di certe informazioni da una cronaca all'altra, la riunione di tali informazioni potrebbe facilitare l'opera di ricerca delle fonti utilizzate dalle diverse cronache e quindi stabilire con più precisione i rapporti fra i numerosi testi che ci hanno conservato le stesse notizie.

Anche la varia ripartizione geografica e cronologica del materiale così ottenuto sarà suggestiva per lo sviluppo dei rapporti spirituali tra Oriente ed Occidente, in terra italiana. Vi si potranno vedere, cioè, le zone e le epoche dove e quando quest'interesse per il mondo politico e la civiltà bizantina si fa più sensibile ed anche le variazioni della natura di quest'interesse e le attitudini diverse di fronte a Bisanzio. Debbo riconoscere, d'altra parte, che per quanto riguarda la valutazione del materiale che proponiamo di raccogliere, lo studioso non si potrà dispensare sempre dal ricorso al contesto. Anche in questi casi, la raccolta sarà pur sempre utile per attirare l'attenzione sui problemi stessi.

Ma basta con questo. Mi si permetta ora di passare al breve esame, nel senso sopraaccenato, di alcuni testi dell'Italia meridionale.

Fermiamoci prima sul *Chronicon episcoporum S. Neapolitanae ecclesiae* o *Gesta episcoporum neapolitanorum*. L'ignoto autore della prima parte di questa cronaca vescovile è riuscito a trasformare la sua opera, per adoperare l'espressione del Waitz<sup>3</sup>, in „una cronaca quasi universale”. Lo scheletro rimane dato tuttavia dalla successione dei vescovi e dal racconto della loro attività. Redigendo la sua opera verso la metà del IX° secolo<sup>4</sup>, quando l'autorità politica di Bisanzio era in realtà svanita a Napoli, il monaco che raccoglieva le vecchie notizie sentiva ancora il bisogno di servirsi, nel datare le successioni vescovili, di due coordinate: i papi sul trono pontificale, che indicavano la suprema autorità religiosa, e gli imperatori regnanti a Costantinopoli, rappresentanti della legittimità politica. Accanto a questi riferimenti d'ordine cronologico, il racconto contiene numerosi appunti di storia bizantina, in relazione ad eventi militari e dinastici e soprattutto alla politica religiosa degli imperatori ed ai loro rapporti coi papi. Non si dimentica nè la lebbra di Costantino guarita dal papa Silvestro, che tornava gloriosamente dal suo esilio „in monte Serapi”, nè il primato della Chiesa di Roma, concesso dall'imperatore Foca.

Due curiose storie vi si trovano su Costantino V Copronimo, imperatore generalmente molto malmenato dalle cronache italiane, e per ovvie ragioni. Purtroppo, manca un intero foglio del testo, così che non abbiamo più nè l'ultima parte del primo racconto, nè la prima del secondo. Il primo si riferisce alle prodezze dell'imperatore. „Hunc aiunt Constantinum — dice il cronista — robustiorem fuisse virum”<sup>5</sup>. Dopo aver ucciso in lotta un leone ferocissimo, egli osò misurarsi da solo con un orribile drago, che attaccò vestito di una corazza munita di punte affilate. L'esito della lotta, che ebbe luogo in un aquedotto, fu felice per l'imperatore, ma ignoriamo i suoi particolari, a causa della lacuna soprari cordata. Mi domando se in questa leggenda non sia lecito vedere una favola creata dalla fantasia popolare, in base all'acclamazione all'imperatore, che riprendeva essa stessa il versetto del salmo 91: „L'Eletto di Dio che aveva calcato sul Serpente ed il Basilisco ed aveva schiacciato il Leone ed il Drago”<sup>6</sup>.

Il secondo racconto si riferisce all'assedio di Costantinopoli, che ebbe luogo allorchè il cognato di Costantino, Artavasde, si era impossessato del potere. In mancanza di denaro, l'imperatore avrebbe fatto circolare dei solidi di cuoio, colla promessa, in seguito tenuta, di controcambiarli con solidi d'oro una volta restaurato sul trono.

Anche nella seconda parte uena cronaca, dovuta al diacono Giovanni, dove il racconto diventa molto più vivace e particolareggiato, soprattutto in quanto riguarda la politica locale, l'intelaiatura rimane la stessa, con i suoi riferimenti ai regni imperiali, e rimane l'interesse per Bisanzio, ma nello stesso tempo si sente l'attrazione di un mondo nuovo, quello franco. Le notizie di storia bizantina sono sempre ricche. Vi troviamo mentovati, con più o meno particolari: il ritorno all'ortodossia del pa-

<sup>3</sup> Nella sua prefazione, M. G. H., *SS. rer. lang. et it.*, p. 402.

<sup>4</sup> Seguo qui l'opinione del Capasso, ap. Balzani, *Le cronache italiane nel medio evo*, III-a ed., Milano, 1909, p. 96.

<sup>5</sup> M.G.H., *SS. rer. lang. et it.*, pp. 422-423.

triarca Giovanni — „cui cognomen Niustetis erat” (in realtà si tratta del patriarca Paolo), il concilio di Nicea del 787, l'accecamento di Costantino ed il rinvio di Irene in un monastero per finirvi la vita, i successi di Niceforo contro i Bulgari e la battaglia finale, dove l'imperatore stesso morì. Seguono poi, in questa cronaca bizantina inserita tra le cose napoletane, l'elezione — in realtà anteriore — del patriarca Niceforo, „vir liberalibus apprime eruditus artibus”, la congiura di „Leo spatharius yconomichus hereticus” contro l'imperatore Michele, che si fece monaco, e quella, largamente raccontata, del secondo Michele contro Leone stesso <sup>7</sup>. Non manca neppure la grande rivolta di Tommaso Slavo <sup>8</sup>, che si faceva passare per Costantino e riuscì ad ottenere l'aiuto degli Arabi. Il cronista, mosso da sentimenti di legittimità come anche dalla sua posizione di classe, nota con soddisfazione che Dio, „qui delusores deludet”, lo ripagò come si meritava. I Greci (cioè gli Imperiali) furono vittoriosi e Tommaso venne dato nelle loro mani. Subito egli fu legato alle cime di due alberelli ripiegati a forza, che ritornando alla posizione normale, lo spaccarono in due. Ed invece del regno ebbe parte del fuoco eterno — conclude il monaco privo di pietà. Gli attacchi arabi dell'846 e le vittorie del duca Sergio e di suo figlio Cesario sono datati anch'essi „dopo la morte di Teofilo e durante il regno di suo figlio Michele” <sup>9</sup>.

Ma la realtà franca s'imponeva anch'essa. Carlo Magno è un „pius Francorum imperator” <sup>10</sup>, anche prima di aver ricevuto la corona imperiale. Questa gli sarà concessa da Leone III in premio dell'aiuto ottenuto contro i suoi nemici. La promessa della corona è per lui una „op-tata promissio”, che lo fa correre all'appello del papa <sup>11</sup>. Ma anche minimalizzando in un certo senso il coronamento imperiale di Carlo, il cronista non ha l'aria di mettere in discussione il diritto del papa di procedere così. Anche a Lotario ed a Lodovico II si dà il titolo di imperatore, mentre quest'ultimo, amico e salvatore del vescovo Atanasio, guadagna anche quello di „pius augustus” <sup>12</sup>. Questo non impedisce tuttavia che il cronista continui, anche in questa parte dove i sovrani franchi intervengono sovente, la sua maniera di datare in rapporto ai regni d'Oriente. Nell'occasione delle ultime successioni al seggio vescovile, incontriamo pure una cosa non priva di significato. I fatti stessi, il cronista li riceve dalla tradizione scritta od orale o li conosce dalla propria esperienza. Meno informato delle vicende bizantine nel loro susseguirsi, egli lascia più volte il posto libero, per completare poi l'indizione ed il nome dell'imperatore o degli imperatori regnanti a Bisanzio. Così succede per la morte del vescovo Tiberio, avvenuta nell'841, per quella del suo successore Giovanni ed anche per la morte di Atanasio, colla quale finisce questa

<sup>6</sup> Quest'acclamazione, indirizzata a Giustiniano II, presso Iorga, *Histoire de la vie byzantine*, II, Bucarest, 1934, p. 3.

<sup>7</sup> Edizione citata, p. 427 e segg.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 430.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 432.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 426.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 428. Si confronti questo passaggio dove si vede il papa disponendo della corona imperiale, con quello che si trova alla p. 426 della stessa edizione: „... Constantinus Caballinus, diabolica instigatus supervia cum Romam dominaturus venire conaretur, vitam cum regno crudeli morte amisit, clamans et heulans, se vivum perpeti tartareas poenas”.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 435.

parte della cronaca e dove il posto rimane incompleto<sup>13</sup>. Il pio augusto Lodovico non impediva il cronista di considerarsi obbligato a datare gli eventi in rapporto ai regni bizantini.

Per gli *Annales Cavenses* e quelli di Lupo Protospatario non aggiungerò che poco alle osservazioni dello Iorga<sup>14</sup>. Gli annali di Cava<sup>15</sup> contengono un primo fondo di informazioni, copiate verosimilmente insieme ai cicli pasquali sui margini dei quali si trovavano notate. Questi appunti cominciano coll'invasione dei Longobardi in Italia e vanno fino al 976. Le notazioni riprendono poi dal 1034, data probabilmente vicina a quella in cui si copiarono i cicli pasquali per gli anni 534—1082, con le note marginali sopraaccenate. Tra gli appunti che precedono e quelli che seguono il sessantennio di interruzione esiste una totale differenza dal punto di vista che ci preoccupa. Mentre nel primo gruppo abbiamo una vera cronaca bizantina, nel secondo queste note spariscono completamente, tranne quelle riferentesi alle campagne condotte contro l'Impero da Ruggiero II nel 1147 e da Guglielmo II nel 1185, che hanno un tutt'altro significato. Nella prima parte, invece, gli appunti di storia bizantina sono in numero quasi uguale a quello degli appunti di storia longobarda, e in generale più sviluppati di quest'ultimi. Accanto ad essi si trova anche un buon numero di note di storia araba, ma che non oltrepassano il 765. La presenza dei nomi di Abu-bekr, di Omar e dei loro successori credo che si spieghi sempre nel quadro dell'interesse per le sorti dell'Impero, visto che tali menzioni cessano quando il pericolo arabo diventa una realtà per l'Italia. D'altra parte, si deve concedere che anche al momento in cui si copiavano tutte queste vecchie notizie, la storia di Bisanzio presentava ancora interesse quale trama del passato, ma non era più cosa viva. Si vede bene questo dal fatto che i continuatori immediati dell'opera non si curano più del vecchio impero d'Oriente.

Ma ciò non succede con tutti i cronisti. Non è, per esempio, il caso, quasi un secolo più tardi, di Lupo Protospatario. Riguardo al cronista che continua a portare questo nome, si può parlare non soltanto di un interesse per Bisanzio, ma di una fedeltà bizantina. Costantinopoli è ancora per lui la „*urbs regia*”. Roberto Guiscardo è stato punito da Dio colla morte, perchè si apparecchiava a conquistarla<sup>16</sup>. Per lui, gli Ottoni non sono che dei re ed anche se egli dà ai loro successori il titolo di imperatori, questo è sempre seguito o preceduto dal nome del personaggio in causa, mentre quando dice soltanto „*imperator*”, senz'altra determinazione, quello è l'imperatore di Bisanzio. Nel 1096, Boemondo coi suoi attraversarono il mare, dirigendosi verso Costantinopoli non per dare aiuto ad Alessio Comneno, ma al contrario, „*quatenus cum Alexii imperatoris auxilio bellandum cum paganis pergerent Hierusalem*”. Nel mese di Aprile seguente, i crociati lasciarono la „*regia urbs*”, passarono lo stretto e, dice il cronista, „*presero le terre che i Turchi avevano tolte agli imperatori*”<sup>17</sup>.

<sup>13</sup> P. 430: „anno impe . . .”; p. 433: „anno imperatorum . . .”; p. 435: „anno imperat . . .”

<sup>14</sup> *L'Inter-pénétration*, pp. 7—8, 9.

<sup>15</sup> M.G.H., SS.III, p. 186 e segg. V. anche la prefazione.

<sup>16</sup> M.G.H., SS., V, pp. 61—62.

<sup>17</sup> *Ibid.*, pp. 62—63.

Ecco ora il breve *Chronicon Nortmannicum*<sup>18</sup>, redatto tra il 1111 ed il 1127. Le sue brevi note riguardano esclusivamente — mi sia permesso di ricordarlo — la creazione del ducato di Puglia e la sua esistenza sino alla morte di Roberto Guiscardo. Nessuna notizia fuori di questa storia normanna, che non abbraccia nemmeno tutti i Normanni d'Italia. Dei papi si fa menzione solo per quanto riguarda loro rapporti coi conti o duchi di Puglia. Tra i sovrani tedeschi è nominato soltanto Enrico IV, perchè questo non poteva esser lasciato fuori, visto che ha determinato l'intervento del Guiscardo a favore di Gregorio VII. In queste circostanze, mi sembra interessante, all'infuori di ogni problema di fonti, il fatto che un Italiano, a quanto sembra suddito fedele dei duchi di Puglia, abbia trovato necessario di inserire nel suo racconto così scarno una vera cronaca delle successioni al trono imperiale. Vi troviamo infatti nove menzioni di tal genere, che ci danno quasi tutti i cambiamenti di governo sopravvenuti a Bisanzio tra il 1041 ed il 1085. Per marcare quasi di più questo interesse politico per Bisanzio, sopravvissuto alla conquista normanna, viene il fatto che per due volte, sotto gli anni 1054 e 1057, i soli avvenimenti mentovati sono appunto questi accaduti a Costantinopoli.

Per finire, voglio ricordare la parte introduttiva del *Chronicon Vulturnense*, opera contemporanea alla precedente. Continuando il tipo della cronaca universale che comincia dalla Creazione, il monaco Giovanni ci dà nella sesta età del mondo una cronologia completa degli imperatori da Augusto fino ad Alessio Comneno, allora regnante<sup>19</sup>. È evidente che, anche per lui, l'idea della legittimità imperiale non era ancora morta.

#### NOTA DELL'EDITORE

Dopo la morte del compianto Professore M. Berza, avvenuta nel 1978, fra i suoi varii scritti inediti — almeno quindici saggi già reperiti — fu ritrovato anche questo lavoro. È possibile che sia stato scritto direttamente in italiano nel 1955, quando l'autore intendeva partecipare allo X Congresso internazionale di scienze storiche, quello di Roma, progetto che tuttavia non venne realizzato. Comunque, da un „Curriculum vitae” di M. Berza, da lui compilato il 9 marzo 1960, gentilmente fornitoci dalla famiglia, risulta che „La storia di Bisanzio riflessa nelle cronache italiane del Medioevo” fece l'oggetto di una comunicazione all'Accademia della Repubblica Popolare di Romania nel 1957. Se ne conserva l'autografo, in romeno naturalmente: una traduzione esatta del primo testo. Abbiamo scelto per la pubblicazione un dattiloscritto riveduto e corretto, ma non aggiornato dall'autore.

Un lato essenziale della personalità di studioso di M. Berza era appunto questo, il suo interesse per la storia dell'età carolingiana nel Occidente e, più precisamente, nell'Italia longobarda, poi franca. Sin dalla sua tesi su *Amalfi preducale* („Ephemeris Dacoromana”, VIII, 1938), il problema, un aspetto del quale è ripreso in *Un' autonomia periferica bizantina: Amalfi* („Studi Bizantini e Neoellenici”, V, 1939), gli era molto

<sup>18</sup> R.I.S., V, pp. 278—279.

<sup>19</sup> Ed. Federici, *Fonti per la storia d'Italia*, I, pp. 52—64.

presente: quell'intricciarsi e sovrapporsi di influenze bizantine e franche in terra italiana. Allo stesso tipo di preoccupazioni appartiene l'analisi di un passo della *Cronaca Salernitana* in *Sentiment national et esprit local chez les Lombards méridionaux aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles* („Revue historique du Sud-Est européen”, XIX, 2, 1942). Questi felici precedenti spiegano la scelta del argomento e la sua impostazione. Qui come altrove nell'opera di M. Berza, l'indicazione abbastanza sommaria di un problema aperto alla ricerca avrebbe bisogno di essere sviluppata, però la rapida messa a punto ci offre moltissime implicazioni e notazioni utili per inquadrare storicamente la questione discussa.

E indubbio che nei anni del dopoguerra M. Berza è stato portato a volgersi incontro nuovi temi, inseriti nella storia romana e sud-est europea, ma non si dovrebbero dimenticare le sue ricerche sugli secoli del Impero carolingio, testimoniando un orientamento unico rispetto alle tendenze della nostra storiografia, conseguenza dei fruttuosi soggiorni di studi a Roma (1931—1934, 1936—1938) e Parigi (1935—1936) appresso maestri come Pietro Fedele o Louis Halphen. Esse ritengono finora tutto il loro valore. Per questo e per compire un dovere verso la cara memoria del già Direttore dell'Istituto di Studi Sud-Est Europei di Bucarest, la nostra rivista si onora di pubblicare questo articolo. Ora, mentre sta per essere stampata una raccolta di saggi dello stesso autore (prevalentemente sulla storia della cultura romana, medievale, umanistica e illuministica), esso si aggiunge alla serie di scritti postumi di M. Berza che la rivista si propone di continuare, tanto come valorizzazione dell'eredità scientifica di un grande dotto, quanto come stimolo per l'attività dei nostri storici.

*Andrei Pippidi*



## AUGUSTE COMTE AU SECOURS DE L'EMPIRE OTTOMAN

CENGIZ AKTAR  
(Paris)

Les trois dernières fins de siècle dans l'histoire de l'Empire ottoman sont synonymes d'échecs et de désillusions. 1683 d'abord, dont les Autrichiens viennent de fêter le tricentenaire marque la fin de la progression ottomane vers l'ouest ou encore le terme d'un voyage de six siècles vers le Couchant, d'une aventure commencée en 1071 sur le plaine de Mantzikert. Première victoire sur l'armée byzantine des tribus turques islamisées depuis peu et organisées sous la bannière seljoukide ; depuis, une irrésistible progression d'un Islam conquérant, systématiquement porté vers l'ouest, surtout sous la bannière ottomane et en particulier à partir de la chute de Byzance, en 1453. D'après les historiens, l'apogée de l'Empire ottoman se situe entre cette date et 1683. L'échec du siège de Vienne symbolise un événement charnière à partir duquel les Ottomans se replient vers l'est tout le long du 18<sup>e</sup> siècle. Siècle d'immobilisme, quelque peu fataliste devant les échecs militaires, le 18<sup>e</sup> siècle ottoman est une période de doute pour les dirigeants de l'Empire. Sans cesse sollicités par les défaites et la désorganisation qui en découle, ceux-ci ne peuvent pas s'empêcher de s'interroger sur la supériorité de leur système. C'est vers la fin de ce 18<sup>e</sup> siècle que, le doute laissant peu à peu la place au désenchantement, les Ottomans vont se résoudre à prendre d'urgentes mesures, surtout dans le domaine militaire, un domaine pourtant où ils étaient jusqu'alors « imbattables ». Conséquence du choc de 1683 et des défaites subies depuis, le réformisme de la fin de 18<sup>e</sup> constitue un autre choc dû à la perte de confiance dans les valeurs et les savoir-faire traditionnels et à l'adoption subséquente de techniques étrangères autrefois méprisées. L'Ottoman du 18<sup>e</sup> siècle cède non seulement du terrain mais s'oblige à un auto-contrôle avec, de plus, les méthodes de son ennemi de toujours. Cette remarquable inversion de la situation, cette défaite militaire aggravée par celle de l'imaginaire n'est pourtant pas le seul choc de ce 18<sup>e</sup> siècle finissant. Ça et là, en particulier dans les territoires balkaniques de l'Empire, commence à prendre corps un autre défi, le nationalisme. Ainsi l'entité ottomane se trouve en face d'épreuves d'une nature différente que les classiques guerres de conquête et de contre-conquête et commence à être minée par des revendications émanant des sujets mêmes de l'Empire. Ce choc, politique, vient compléter le tableau général de la fin du 18<sup>e</sup> siècle ottoman.

Devant cet état d'effritement généralisé, les dirigeants ottomans du 19<sup>e</sup> continuent dans la direction réformiste mais d'une manière plus

résolue. Ce que les historiens appellent l'occidentalisation de l'Empire ottoman s'inscrit dans ce contexte historique et traduit le choix délibéré des dirigeants ottomans de faire appel à la technicité occidentale pour sauvegarder l'Empire. Quasiment tout le réformisme occidentalisant du 19<sup>e</sup> obéit à cette immuable logique de conservation et se trouve ainsi marqué d'une conception fonctionnelle-instrumentale des savoir-faire importés de l'Occident et aussi d'une conception délimitative des domaines d'application des réformes. D'où, à la fois la sélection des techniques importées et la limitation des réformes aux seules institutions centrales.

« Le siècle le plus long de l'histoire ottomane », d'après la belle formule d'un historien, le 19<sup>e</sup> siècle est la période au cours de laquelle l'Empire survit avec des traitements de choc, où les tâtonnements réformistes se voient chaque fois neutralisés soit par leurs propres conséquences soit par la montée irrésistible des nationalismes et des revendications sécessionnistes. C'est à la fin de la première guerre que la longue agonie de l'Empire arrivera à son terme.

« Ainsi conduits à répudier une vaine unité politique, ils (les dirigeants ottomans) cesseront de déplorer la dislocation *nécessaire* de l'Empire des Osmanlis, en y voyant une application normale de la loi sociologique qui partout restreint le territoire naturel des dominations temporelles »<sup>1</sup>.

Intrigué par les mouvements réformistes qui se déroulent dans cet immobile empire de l'est, Auguste Comte n'a sûrement pas déchainé, avec son audacieuse prophétie, les joyeuses approbations du grand vizir auquel il adressa sa lettre. L'année où Comte décide de féliciter le dirigeant ottoman pour son esprit réformateur, l'Empire a déjà un demi-siècle de réformes derrière lui et ces réformes, à l'exact opposé de l'affirmation de Comte, sont entreprises pour éviter la dislocation de l'Empire avec justement pour modèle le système de réorganisation napoléonien, c'est-à-dire, une réorganisation sociale post-révolutionnaire. L'impact de la Révolution Française au sein de l'Empire ottoman tant sur le plan des revendications nationalistes qui prennent avec elle un nouveau départ, que sur le plan de l'attitude des dirigeants impériaux qui la vivent sous un état de choc, est un facteur décisif pour comprendre la logique des réformes ottomanes du 19<sup>e</sup>. Les dirigeants impériaux tout en feignant de l'ignorer sinon d'en mépriser les principes<sup>2</sup>, découvrent avec 1789, l'avènement de quelque chose de radicalement neuf dont ils commencent à subir, très vite, les conséquences et à laquelle ils tentent de réagir par des moyens sur mesure. En vue d'endiguer l'érosion révolutionnaire ils tentent de renforcer le pouvoir central et de réaffirmer son autorité désormais sujette à de multiples défis centrifuges. C'est dans ce sens que le modèle napoléonien prend toute son importance pour les Ottomans qui, justement, sont à la recherche d'une solution permettant l'économie d'une révolution mais aussi et du coup l'économie de tout ce qui se trouve à la base de cette révolution. Il existe en effet un décalage considérable entre le réaménagement napoléonien et son imitation ottomane. Tandis que les hommes d'Etat fran-

<sup>1</sup> Lettre d'A. Comte à M. Resid Pacha, datée du 4 Février 1853, in *Système de Politique Positive*, Tome 3, préface pp. XLIX et L.

<sup>2</sup> A. Cevdet Pacha, l'autre figure de proue du réformisme ottoman et proche collaborateur de M. Resid Pacha, n'a pas de mots assez durs, dans sa monumentale *Tarih-i Cevdet* (Histoire de Cevdet), pour le peuple parisien de 1789.

çais cherchent à combler un vide créé par la Révolution, tentent de réorganiser une société profondément secouée, sur des bases radicalement nouvelles et issues précisément de cette révolution, les Ottomans cherchent dans l'action des premiers les moyens de colmater les brèches, de contenir les revendications, bref de revivifier un ordre foncièrement différent dans ses fondations de l'« ordre » de référence et à la limite, dans l'ultime but qu'un tel ordre, nouveau, n'advienne pas. Ainsi conçu, le réformisme ottoman du 19<sup>e</sup> siècle s'oriente vers une réorganisation de l'administration et de l'appareil militaire, c'est-à-dire vers la modernisation des deux bureaucraties dirigeantes de l'Empire. Cette modernisation se fait elle-même dans deux directions complémentaires : d'un côté il s'agit d'appliquer à l'environnement ottoman des législations et codes étrangers et de l'autre de former des hommes d'Etat capables de prendre en charge le processus de modernisation<sup>3</sup>. Vers le milieu du siècle ces tentatives commencent à produire leurs premiers résultats : quoique précaire, un certain ordre revient sur la terre ottomane et commence à apparaître une nouvelle race de « serviteurs de prince » issue notamment des écoles civiles et militaires créées dans la première moitié du siècle et porteuse d'un nouveau discours réformiste.

Souvent, les historiens distinguent deux époques dans le processus de modernisation ottomane. Ils considèrent à juste titre l'éphémère expérience de constitutionnalisme monarchiste (1876–1878) comme l'événement charnière qui marque la fin d'une certaine conception de réformisme et le début d'une autre. Point culminant de la première vague réformiste, la proclamation de la première constitution ottomane (inspirée de la constitution belge de 1831) est l'œuvre de la nouvelle génération de bureaucrates, les Jeunes Ottomans. Impregnés de culture européenne, au courant des idées humanistes grâce à leur éducation et leurs expériences, les Jeunes Ottomans sont les premiers exemples-types d'une contestation politique apparaissant dans la mouvance de l'Etat et, de ce fait, très différente des mouvements contestataires de source et d'obédience nationalistes<sup>4</sup>. Cette différence est capitale. Située dans l'Etat, cette contestation politique concerne en dernière analyse le salut de cet Etat.

<sup>3</sup> Parmi les réformes importantes : l'adoption de nouveaux codes juridiques, commerciaux et administratifs, notamment le code pénal français de 1810, le code commercial de 1807 et parallèlement la création des équivalents des tribunaux de commerce et des tribunaux régulier, l'adoption du système départemental français et l'institution d'un équivalent de la Cour des Comptes ; la réorganisation des postes et communications ; la suppression des prébendes (timars) et de certains impôts touchant en particulier les non-musulmans ; la création d'une nouvelle armée encadrée par des Français, Anglais, Suédois et Prussiens et enfin la création de nouvelles écoles civiles et militaires dont l'Ecole militaire (1834), l'Ecole de médecine militaire (1838) où l'enseignement débute en français, l'Ecole de sciences politiques (1859), le Lycée Impérial (1868) où la langue de l'enseignement est le français.

<sup>4</sup> Sur l'impact des Lumières dans les Balkans, cf. Alexandru Dușu, *Communication intellectuelle et image de l'Europe*, «Revue des Etudes Sud-Est Européennes», 2/1983, Bucarest et aussi Bernard Lewis, *The Muslim Discovery of Europe*, Norton & Co, 1982, New York (récente traduction française intitulée *Comment l'Islam a découvert l'Europe*, La Découverte, 1984, Paris).

Le jour où les Jeunes Ottomans, découvrant de par leurs lectures et fréquentations<sup>5</sup> la figure « tyrannique » du régime monarchique, cette découverte leur sert de preuve concernant la situation catastrophique de l'Empire et de caution pour entreprendre une action adéquate (d'où la constitution) afin de voler au secours de l'Empire et de sauver son intégrité. Et pourtant, cette nouvelle volonté réformatrice s'avère très vite néfaste comme politique de sauvegarde de l'entité impériale, le réformatisme ottoman atteignant là un point au-delà duquel la modernisation produit des effets contraires à ceux escomptés, notamment une suractivation des nationalismes, dûe à la reconnaissance de jure des ethnies représentées à l'Assemblée et, en plus, une déviation contestataire émanant des bureaucrates ottomans eux-mêmes. Situation intenable qui provoque immédiatement la réaction du monarque. Celui-ci suspend la constitution, proroge sine die l'Assemblée, rétablit son pouvoir sans partage, bref, tente de neutraliser la contestation politique qui atteint désormais le cœur même de l'institution impériale. Devant cette situation, les Jeunes Ottomans, guère organisés et dont la cohésion ne tenait qu'à l'Etat, volent en éclat. Ainsi commence une nouvelle période pendant laquelle les dirigeants de l'Empire se trouvent confrontés, en dehors des défis internes et externes qui leur sont lancés depuis maintenant un siècle, à une contestation politique différente de celle des constitutionnalistes. Emanant des successeurs des Jeunes Ottomans, cette contestation est précisément celle qui est connue en Europe sous le nom de mouvement jeune turc.

Suite à l'arrêt brutal de l'expérience de constitutionnalisme monarchique, commence à se manifester chez les élites occidentalisées ottomanes, à présent mises à l'écart des affaires, un certain esprit oppositionnel et une certaine volonté de résistance organisée à ce fait accompli ; attitudes introuvables avant cette date au cours de ce siècle de réformes. Imbues d'idéaux libertaires, inconditionnels partisans du progrès de la race humaine, matérialistes iconoclastes et laïques, ces élites deviennent pourtant très vite des idéologues au sens fort du terme. Leur mouvement, le Comité Ottoman d'Union et du Progrès (COUP), quelque peu euphorique au départ et animé plutôt par un certain ressentiment éprouvé à l'endroit du monarque, devient rapidement le lieu d'expression d'une politique alternative pour la sauvegarde de l'entité territoriale et pour la pérennisation de l'Etat. Regroupant une bonne partie de l'élite contestataire, en particulier des médecins, des militaires, des ingénieurs et des hommes de lettres, le COUP naît clandestinement en 1889 parmi les étudiants de l'Ecole Militaire. Son influence s'étend assez rapidement à l'intérieur de l'Empire comme à l'étranger où des Jeunes Turcs volontairement exilés commencent, vers l'extrême fin du siècle, à faire entendre leur voix. Profitant de l'accueil favorable dans les pays où ils sont exilés et

<sup>5</sup> L'étonnement de cet Américain lors de sa visite à l'école de médecine militaire devant les lectures des étudiants : d'Holbach, Cabanis, Voltaire et Diderot, cité in Niyazi Berkes, *The Development of Secularism in Turkey*, Mc Gill Univ. Press, 1964, Montréal, p. 117. La plupart de ces Jeunes Ottomans sont des anciens étudiants boursiers du gouvernement ottoman en Europe. Enfin, ces phrases d'Anatole Leroy Beaulieu, le 13 janvier 1877, dans la Revue Politique : « La Constitution de Midhat témoigne, malgré tout, de la contagion des idées, du moins des formes politiques. Il y a un demi-siècle, aucun péril n'eût amené un Sultan ou un Grand Vizir à une telle résolution ... ».

en particulier des possibilités de publication, ils deviennent peu à peu les idéologues du mouvement déployant une activité intellectuelle d'une ampleur non négligeable. Avec la Suisse, l'Égypte, l'Angleterre, la France est à cette époque un des pays de prédilection des exilés. Ainsi la branche parisienne du mouvement commence officiellement ses activités en 1895, sous l'égide de l'une des figures historiques des Jeunes Turcs Ahmed Riza (1859—1930). Personnage important de point de vue de sa carrière, mais surtout quant à l'impact de ses idées notamment durant la courte période de rétablissement de la monarchie constitutionnelle (1908—1918) et pendant la structuration de la république, Riza est l'un de ces exilés volontaires qui supportaient mal le déclin généralisé de l'Empire ottoman. Naturellement en contact avec la culture occidentale grâce à l'origine autrichienne de sa mère Riza se sensibilise par ailleurs dès son adolescence aux problèmes socio-économiques des villages anatoliens lors de ses visites à son père assigné à résidence en province. C'est ainsi qu'il décide d'aller en France pour y étudier l'agriculture moderne. Après ses études à l'École Nationale d'Agriculture de Grignon, il retourne dans son pays. Démoralisé par l'état des campagnes il décide de se consacrer à « l'éducation du peuple », se fait nommer directeur de l'instruction publique d'une province mais finit par abandonner ce poste devant la résistance locale aux mesures qu'il fait adopter et repart en France à l'occasion de l'Exposition Universelle. Une fois à Paris, il décide de se consacrer à l'étude approfondie des idées contemporaines, commence à fréquenter la Société Positiviste, rencontre Pierre Laffitte et devient un coreligionnaire positiviste<sup>6</sup>. Pendant son séjour en France, Riza mène de concert une activité intellectuelle et une activité politique. Membre actif de la Société Positiviste il écrit dans la Revue Occidentale et parallèlement publie l'organe du mouvement jeune turc, un journal bilingue intitulé *Mechvérét*. Les deux activités de Riza sont en complète symbiose. Ainsi, lors du lancement de *Mechvérét*, il fait adopter comme devise « Ordre et Progrès », qu'il propose même pour nom au mouvement jeune turc. Et, plus fondamentalement sur le plan des idées, la foi positiviste de Riza ne semble pas être sans relation avec ses préoccupations politiques.

Le souci principal de Riza est la mise en œuvre d'une pensée et d'une action aptes à préserver l'entité ottomane; ce qui signifie déjà le refus quasi catégorique de reconnaître la légitimité des séparatismes nationalistes qui font rage dans l'Empire ottoman<sup>7</sup>, et au-delà, le refus de l'action révolutionnaire qui anime cette effervescence nationaliste.

D'après Riza, le seul moyen de venir à bout de ce défi majeur qui est lancé à l'intégrité de l'Empire, c'est le réformisme et plus concrètement le rétablissement de la monarchie constitutionnelle et le rappel au

<sup>6</sup> Les relations des élites ottomanes avec les penseurs et hommes de lettres européens et en particulier avec les positivistes sont, en fait, antérieures aux rencontres de Riza. Avant les Jeunes Turcs, les Jeunes Ottomans en la personne de Midhat Pacha, principal protagoniste de la Constitution, prennent contact en 1877 avec les membres de la Société Positiviste.

<sup>7</sup> « Rien de plus injuste, disait avec raison le baron d'Holbach, de plus extravagant, de plus contraire au repos de la société que de haïr et de persécuter ses semblables pour des opinions : ... A considérer l'histoire, il semble cependant qu'un gouvernement fort a tort de laisser, soit par esprit de tolérance, soit par dédain, les populations soumises abuser de leurs droits politiques et religieux » (A. Riza, *Tolérance Musulmane*, 1897, Paris, p. 36).

pouvoir d'une équipe savante, en l'occurrence les Jeunes Turcs. La monarchie et l'obscurantisme religieux sont, pour lui, des défis réels mais mineurs par rapport au révolutionnarisme nationaliste et ils ne sont néfastes que parce qu'ils entravent la mise en application d'une politique réformatrice nouvelle et rationnelle jugée capable de faire taire l'anarchie. Trait marquant de la réflexion politique de Rıza le réformatrice est le degré maximum de sa conception du progrès, le point limite d'une conception philosophico-politique qui est irrémédiablement bornée par la hantise du désordre et à l'inverse par un irrépressible souci de conservation, d'unité et d'ordre. C'est dans ce sens, semble-t-il, qu'il convient de parler de l'attrait pour Rıza et ses amis, de la formule comtienne « Ordre et Progrès » et plus généralement, de leur prédilection pour une pensée qui fait primer l'ordre tout en faisant intervenir le progrès mais dans les limites, justement de l'ordre. Cette préférence pour une pensée se donnant, finalement, la mission de colmater les brèches ouvertes dans le tissu social par le désordre révolutionnaire de 1789, comme celle d'Auguste Comte<sup>8</sup> et l'aversion, au contraire, pour une autre pensée, celle de Marx, tout aussi sinon plus omniprésente que le positivisme, à l'époque où les Jeunes Turcs sont à la recherche de solutions adéquates aux problèmes de leur Empire, se comprend à travers l'importance, chez ces derniers, de tout ce qui relève de l'ordre. Malgré toutes ses prophéties concernant l'avènement futur d'un ordre communiste, le marxisme de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, en tant que théorie et action politiques n'a, dans ce sens précis, jamais pu avoir les faveurs intellectuelles des idéologues jeunes turcs<sup>9</sup>.

Concrètement la pensée comtienne présente un double intérêt pour les réformatrices ottomans et par rapport à l'action qu'ils envisagent. D'abord concernant le passé monarchique et religieux, les Jeunes Turcs, et Rıza en particulier, trouvent dans l'idée positiviste de 'la marche de l'Humanité' une précieuse caution théorique quant à l'inutilité de développer une réflexion critique en matière de religion et de monarchie. « Constructions intellectuelles » ayant pu gouverner le monde, l'idée monarchique et l'idée religieuse seront naturellement dépassées dans l'ère positiviste et ainsi ne peuvent être considérées comme des obstacles en soi au progrès,

<sup>8</sup> Cf. sur ce sujet les analyses de Louis Dumont, in *Essais sur l'Individualisme*, en particulier ch. 2, éd du Seuil, 1983, Paris. Dès les premières années de la République, nous voyons apparaître à côté des thèmes comtiens, les thèmes solidaristes chers à Durkheim. C'est au cours de l'année 1923, an 1 de la république, que *De la Division du Travail Social* est traduit et publié par les soins de l'Assemblée Nationale.

<sup>9</sup> Il est sans doute remarquable de voir ces jeunes opposants vivre et évoluer dans un environnement politique et intellectuel particulièrement mouvementé de cette fin du 19<sup>e</sup> siècle, en se tenant soigneusement à l'écart de certains idées et mouvements en particulier révolutionnaires. Cette méfiance apparaît clairement dans les écrits de Rıza : « Un patriote ne doit jamais oublier qu'il est responsable, non seulement de tout acte de folie dont il a été l'instigateur, mais encore de toute parole imprudente pouvant exciter les passions des masses et amener une paralysie des fonctions vitales de la société. (...) Nous voulons améliorer tout ce qui existe chez nous sans jamais rompre avec le passé, sans briser la continuité nationale : (...) Il faut, certes, enlever les obstacles qui résistent à l'écllosion des réformes, mais la violence et la révolution brutale, avant le terme, sont impuissantes à faire surgir ces réformes : elles sont des facteurs réactionnaires, par conséquent nuisibles à l'évolution naturelle », in *L'inaction des Jeunes Turcs*, « Revue Occidentale » ; tome 27, janvier 1903, pp. 96 et 97.

mais seulement comme des obstacles conjoncturels<sup>10</sup>. Et en ce qui concerne l'ordre, ces « idées », loin d'être des facteurs de dérèglement, sont, au contraire, des garanties inespérées pour la cohésion sociale, pour le « principe d'ordre ».

L'autre intérêt que présente la pensée comtienne pour Riza et les positivistes ottomans concerne leur théorie de l'action sur le social. Ici, la formule consacrée est la « Religion de l'Humanité », une formule quasi magique qui permet de concrétiser un ordre nouveau tout en prenant en ligne de compte le progrès jusqu'alors constaté du genre humain et, évidemment, tout en contenant dans les limites des « prescriptions » les débordements, en l'occurrence révolutionnaires, de ce progrès<sup>11</sup>. Les « prêtres » de cette nouvelle religion, ce sont les experts<sup>12</sup>. C'est autre aspect, plus saintsimonien que comtien, est particulièrement développé dans la réflexion de Riza. D'après lui, ce rôle d'expert revient tout particulièrement aux élites militaires, qui, de par leur éducation scientifique et rationnelle, sont les « apôtres » par excellence de la nouvelle religion humaine.

La pensée jeune turque de l'extrême fin du 19<sup>e</sup> siècle rappelle la réaction des premiers réformistes ottomans devant les retombées séparatistes-nationalistes de la Révolution Française, devant l'apparition, en fait, de ces individualités collectives qui sont les nations<sup>13</sup>. Les solutions positivistes des Jeunes Turcs face à l'effritement de l'entité ottomane évoquent l'imitation de la restauration napoléonienne du début du siècle, et s'inscrivent dans la lignée de cette tradition qui consiste à sélectionner dans l'Occident des idées et actions sur mesure comme solutions aux problèmes de l'empire, en évitant chaque fois de tenir compte des conditions socio-historiques qui ont consacré l'émergence de ces idées et actions<sup>14</sup>.

<sup>10</sup> A partir de là Riza développe toute une théorie afin de prouver que l'Islam est, contrairement à ce que l'on pense de lui, une religion de progrès, même davantage que le catholicisme, qu'elle peut admettre aisément la république, qu'elle est une pensée réformatrice et non révolutionnaire, qu'il suffit d'empêcher les institutions islamiques de se mêler des affaires de ce monde, etc... Ce retournement, ce passage d'une attitude rationaliste et laïque à une modération anti-critique et positive(iste) est une sorte d'auto-censure que les Jeunes Turcs mais aussi plus tard les dirigeants républicains s'imposent et s'imposent. Sur cet aspect de la pensée de Riza, cf. *L'islamisme*, « Revue Occidentale » t. 3, 1891 ; *Le Calife et ses devoirs* in R.O., t. 13, 1896 ; *Tolérance Musulmane*, op. cit. ; *La Crise de l'Orient*, Paris, sans date.

<sup>11</sup> « Les travaux nouveaux exigent des mentalités nouvelles ; l'ordre intellectuel est aussi nécessaire que l'ordre matériel pour assurer le progrès d'un Etat » (*L'inaction des Jeunes Turcs*, art. cité, p. 95-96).

<sup>12</sup> « La masse sent plus qu'elle ne réfléchit ; c'est donc aux patriotes éclairés qu'incombe le devoir de peser, avant d'agir, la moralité et l'opportunité d'une entreprise » (*ibidem*, p. 98).

<sup>13</sup> cf. L. Dumont, op. cit., ch. 3.

<sup>14</sup> « Nous voulons travailler non pas à renverser la dynastie régnante que nous considérons comme nécessaire au maintien du bon ordre, mais à propager la notion du progrès dont nous désirons le triomphe pacifique. Notre devise étant „Ordre et Progrès”, nous avons horreur des concessions obtenues par la violence. Nous demandons des réformes, non pas spécialement pour telle ou telle province, mais pour l'Empire tout entier ; non pas en faveur d'une seule nationalité mais en faveur de tous les Ottomans, qu'ils soient Juifs, Chrétiens ou Musulmans. Nous voulons avancer dans la voie de la civilisation mais nous le déclarons hautement, nous ne voulons avancer qu'en fortifiant l'élément ottoman et en respectant ses conditions propres d'existence. Nous tenons à garder l'originalité de notre civilisation orientale et, pour cela, n'emprunter à l'Occident que les résultats généraux de son évolution scientifique, seuls vraiment assimilables et nécessaires pour éclairer un peuple dans sa marche vers la liberté ». La Rédaction du journal *Méhvêret*. Ce texte est tiré du premier numéro du journal daté du 1<sup>er</sup> décembre 1895 (Frédéric 107).

Ainsi, en sélectionnant la pensée comtienne, les Jeunes Turcs choisissent une pensée constructive qui se donne pour tâche de régénérer un nouvel *ordre* social en évitant, mais surtout *pour éviter*, de tenir compte des fondements indéniablement individualistes, conflictuels et modernes de la pensée comtienne. Pensée philosophico-politique étroitement marquée par les prérogatives d'ordre, d'unité et de réconciliation, la pensée réformiste jeune turque fait une adaptation de la pensée comtienne, l'instrumentalise, la modèle selon ses prérogatives, lui emprunte ce qui lui convient c'est-à-dire tout ce qui relève de l'ordre, que ce soit pour la réhabilitation déguisée de la monarchie et de la religion ou pour la « révélation » d'une nouvelle religion, humaine, en mesure de se greffer harmonieusement sur les ordres monarchique et religieux.

La pensée jeune turque, malgré sa parenté avec la conception réformiste qui la précède, notamment en matière d'« adaptation » des idées et techniques occidentales, est porteuse, néanmoins, d'une idéologie nouvelle située précisément dans la perspective de cette volonté d'action rationnelle, scientifique et laïque sur le social, dans cette volonté d'un ordre nouveau dont l'impact commencera à se faire sentir à partir des premières années du 20<sup>e</sup> siècle. Des idées exprimées dans des journaux militants et dans des revues scientifiques, les pensées de Riza, comme celle des autres idéologues jeunes turcs, ressortent avec toutes les lacunes, déformations et à priori qui sont à leur base, bref avec tout leur volontarisme dès le mois de juillet 1908. Nombre d'entre elles apparaissent très vite inapplicables, d'autres s'avèrent totalement inadaptées. Fruits d'une situation socio-historique précise, imaginées par une élite à la fois occidentalisee et proche des institutions centrales de l'Empire ottoman agonisant, ces idées, pourtant, se mettent effectivement à gouverner le monde ottoman et plus tard la Turquie républicaine.

Les conséquences fondamentales du voyage des élites ottomanes vers les centres culturels européens et en particulier vers Paris, peuvent être résumées en deux chapitres. Concernant les nationalismes, ce « mal » séculaire, les Jeunes Turcs retrouvent, une fois au pouvoir, les habitudes et réflexes politiques de leur malaimé monarque. Incapables d'induire le moindre changement dans un sens fédératif, aussi bien à cause de leur fixation d'ordre que de l'irrésistible montée des nationalismes, ils se retrouvent de plus en plus dans une situation d'exacerbation nationalisante comme s'ils voulaient réaliser la prophétie d'A. Comte quant à la nécessaire création des Etats nationaux. Et cet ultime terrain d'ordre que figure la nationalité se présente désormais non plus sous la forme de l'ottomanité mais sous celle de la turquicité. Surtout avec l'impulsion des élites militaires tant estimées par Riza, le vieux réflexe ottoman d'ordre se mue en un réflexe nationaliste où l'ottomanité n'est plus de mise et où il s'agit d'investir dès lors sur l'élément turc ou plutôt musulman. Et c'est là que d'autres difficultés commencent à poindre à l'horizon. Déjà, au lendemain de leur coup d'Etat de 1908 les Jeunes Turcs s'aperçoivent à leur grande surprise que le peuple n'est pas tellement enclin à suivre le cours de l'« histoire positive » et qu'il peut même se révolter contre ses « bienfaiteurs » qui cherchent à lui montrer le chemin du « progrès », les avantages de la science et les bonheurs laïques de la religion humaine ! Les Jeunes Turcs et Riza, qui est le Président de l'Assemblée, évitent

de peu la catastrophe et commencent une ère de mini-terreur progressiste. Événement capital, cette contre-révolution (mars 1909) marque non seulement le durcissement du gouvernement jeune turc mais aussi le début d'une ère nouvelle pour les sujets de l'Empire et plus tard pour les citoyens de la république. Teintée de forts accents jacobins, une attitude volontariste se met peu à peu en place, charriant avec elle les idées « positives » des Jeunes Turcs. Pendant les dernières années de l'Empire comme pendant la formation de la République, des élites savantes chercheront « religieusement » mais activement à ordonner leur nouveau terrain national avec des expédients scientifiques, laïques et civilisés, au service, une fois de plus, de l'impérieuse et de l'impériale nécessité d'ordre et d'harmonie. C'est de cette nouvelle « religion laïque sociale et humaine », d'apparence harmonieuse et grosse de conflits étouffés qu'il s'agit lorsque l'on parle de la modernisation de la Turquie comme de celles de tant d'autres<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Les pays de l'Amérique Latine ont été comme la Turquie des pays qui ont amplement subi l'impact du positivisme. Pour la petite histoire il suffit de rappeler que sur le drapeau brésilien est marqué encore aujourd'hui « Ordre et progrès ». Sur le positivisme latino-américain cf : *Positivism in Latin America 1850—1900 Are order and progress reconciliable?* sous la dir. de R. L. Woodward Jr., Lexington, 1971 ; *La pensée philosophique et sociologique du positivisme argentin*, de R. Soler ; *The mexican positivists & the church-state question 1876—1911*, de K. M. Schmitt ; *Le positivisme politique et religieux au Brésil. De l'Empire à la Constitution Républicaine 1850—1891* de P. Arbousse Bastide.



## SCEAUX BYZANTINS DU NORD DE LA DOBROUDJA

ION BARNEA

Nous dédions les pages suivantes à l'édition de quatre sceaux byzantins de plomb. Il s'agit de trouvailles fortuites. Les trois premières pièces ont été recueillies sur la plage du Danube près du « Vieux Ponton », à Isaccea (dépt. de Tulcea), où se trouvent les ruines de *Noviodunum*, grande cité et important port danubien de l'antiquité romaine et byzantine. Quant au quatrième exemplaire, on l'a trouvé à Nufăru (dépt. de Tulcea) — emplacement présomptif de la ville médiévale de *Pristlava*. Les originaux des deux premiers sceaux, appartenant au médecin Dorin Nicolae de Tulcea, m'ont été inaccessibles. En revanche, leurs photos, ainsi que le quatrième sceau, trouvé à Nufăru et faisant partie maintenant des collections du Musée « Delta Dunării » de Tulcea, m'ont été prêtés en vue de leur étude et édition, par Gh. Mănușu-Adameșteanu, muséographe au dit musée. Enfin, le troisième sceau du lot de *Noviodunum*, maintenant à l'Institut d'archéologie de Bucarest, a été mis à ma disposition par Fl. Topoleanu, lui aussi muséographe au Musée « Delta Dunării » de Tulcea. Je tiens à exprimer ici ma gratitude pour l'obligeance de ces deux spécialistes, grâce auxquels j'ai été à même de procéder à une valorisation scientifique de ces pièces, de petite taille, mais constituant néanmoins une précieuse documentation archéologique pour l'histoire de notre pays.

## SCEAUX DE NOVIODUNUM

## 1. ADRIEN COMNÈNE

Sceau échanéré aux orifices du canal : dans sa partie supérieure, l'échanerure plus marquée a endommagé la figure du saint de l'avvers, ainsi que le milieu des deux premières lignes de la légende inscrite sur le revers. Diam. d'environ 30 mm.

*Av.* L'image de Saint Georges en pied, vu de face, entourée d'un cercle de grénétis. Revêtu du costume militaire et la tête nimbée, le saint tient dans sa main droite une lance et dans l'autre main un bouclier, les deux pièces appuyées à terre. A gauche, l'epigraphe O A Γ I O C, en colonne, s'est conservé presque intact. Egalement en colonne, à droite, devait sans doute figurer — bien qu'il n'en reste que quelques tronçons de ses deux dernières lettres — le nom Γ Ε Ω Π Γ Ι Ο C.

*Rv.* Un cercle analogue à celui du droit renferme la légende de sept lignes, en grands caractères saillants, très nets ; la première et la dernière lignes sont brisées au milieu, cependant que la pression a effacé le début

des lignes 2—5. En dépit des<sup>1</sup> dommages que nous venons de relever, il n'y a pas de doute quant à la restitution du texte suivant :

+ $\overline{\text{KE}} \overline{\text{RO}}$ ,	+ [K(ύρι)ε β(οή)θ(ει)
.. $\text{C}\Omega\Delta\theta\Lambda\Omega$	$\tau\tilde{\omega}]σ\tilde{\omega}$ δούλω
.. $\text{PIAN}\Omega\text{ACE}$	'Αδ]ριανῶ (πρωτο)σε-
.. $\text{ACT}\Omega\zeta\text{M}\Delta\text{OM}$	β]άστω (καί) μ(ε)γ(άλω) δομ-
.. $\text{TIK}\Omega\text{PACHC}$	εσ]τίκω πάσης
$\Delta\text{YCE}\Omega\text{CT}\Omega$	Δύσεως τῶ
$\text{KOMNH}\text{N}\Omega$	Κομνηνῶ.

+ Κύριε βοήθει τῶ σῶ δούλω Ἀδριανῶ πρωτοσεβάστω καὶ μεγάλω δομειστικῶ πάσης Δύσεως τῶ Κομνηνῶ.

Traduction : « Seigneur, viens en aide à ton serf Adrien Comnène, protosébastiste et grand domestique de tout l'Occident ». Datation : le printemps de l'an 1087 — avril 1105.

Le titulaire de ce sceau était Adrien Comnène, le frère cadet de l'empereur Alexis I Comnène (1081—1118), personnage plusieurs fois mentionné par sa nièce, Anne Comnène, dans son *Alexiade*, ainsi que par d'autres sources littéraires et dix sceaux byzantins — celui de Noviodunum y compris ; ce dernier étant également la seule pièce sur le total de dix dont on sache l'endroit exact où il fut trouvé. Au sujet d'Adrien Comnène, sa nièce nous apprend que son père, Alexis, au lendemain même du couronnement qui eut lieu le 1<sup>er</sup> avril 1081, l'honora du titre de *protosébastiste illustrissime* (πρωτοσεβάστος περιφανέστατος). A la même occasion, l'empereur avait tout d'abord accordé le rang de *césar* à Nicéphore Mélissène, l'époux de sa sœur Eudocie. Quant à son frère aîné, Isaac, il devait l'honorer du titre qu'il créa lui-même à cette fin, de *sebastocrator*, sorte d'« empereur en second ». Michel Tarōnites, un autre beau-frère marié à Marie, la soeur aînée de l'empereur, recevra les titres de *protosébastiste* et *protovestiaire*, puis, un peu plus tard, il prendra aussi le titre de *panhypersébastiste*. Enfin, le dernier de ses frères, Nicéphore, sera investi du titre de *sebastiste* étant également appelé à la fonction de *grand drougnaire de la flotte impériale*, « après le mégaduc, le principal fonctionnaire de la marine impériale, quelque chose comme grand amiral ou un sous-secrétaire d'État de la marine » (Schlumberger, *Sigillographie*, p. 338). Et Anne Comnène poursuit : « Mon père inventa lui-même ces nouveaux titres, composant des noms comme il a été dit plus haut, et faisant aussi des autres un nouveau usage. Ainsi, les noms de panhypersébastiste, de *sebastocrator*, et d'autres semblables, il les composa ; mais de la dignité de *sebastiste*, il semble avoir fait un nouvel usage. Autrefois, en effet, l'épithète de *sebastiste* était donnée seulement aux empereurs, et le nom de *sebastiste* s'appliquait proprement au basileus, mon père commença à vulgariser cette dignité »<sup>1</sup>.

Un document (*sigillion*) de l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène, du monastère de Lavra (au Mont Athos), daté du mois d'août 1084, mentionne Adrien Comnène en lui donnant le titre de *pansébastiste, protosébastiste*<sup>2</sup>. Trois sur les dix sceaux précités, datés entre le mois d'avril de l'an 1081 et le

<sup>1</sup> Anne Comnène, *Alexiade*, éd. B. Leib, t. I, Paris, 1967, p. 114.

<sup>2</sup> G. Rouillard-P. Collomp, *Actes de Lavra*, t. I, Paris, 1937, n° 39, p. 105 ; G. Zacos-A. Vegliery, *Byzantine Lead Seals*, I/3, Basel, 1972, p. 1497.

printemps de 1087, parlent d'Adrien Comnène en usant uniquement du titre de protosébastes, sans la précision d'une quelconque fonction<sup>3</sup>. A titre de bénéfice, lié à son rang, Adrien Comnène s'est vu concéder la propriété de la presqu'île Kassandreia<sup>4</sup>.

Au printemps de l'an 1087, le Géorgien Grégoire Pakourianos étant tué dans les batailles contre les Petchénègues et leurs alliés, sur le Bas-Danube, Alexis Comnène confia à son frère Adrien le commandement suprême des armées impériales, avec le titre de *grand domestique*. Ayant donc succédé à Pakourianos, Adrien allait poursuivre le combat contre les Petchénègues jusqu'à leur défaite complète intervenue à Léboundion (avril 1091). Plus rarement, Anne Comnène le désigne sous le nom de μέγας δομέστικος τῆς Δύσεως (grand domestique de l'Occident) ou, et c'est le plus souvent, tout simplement μέγας δομέστικος<sup>5</sup>. Elle le mentionnera une dernière fois comme personne de grande confiance de son père Alexis à l'occasion du complot tissé contre l'empereur par Nicéphore Diogène (1094)<sup>6</sup>. Par ailleurs, dans les cinq lettres conservées jusqu'à nos jours, Théophylacte, archevêque de Bulgarie, s'adresse à Adrien Comnène en usant d'épithètes comme : πανσέβαστε μέγιστέ μου ἀντιλήπτορ, ἄγιε μου αὐθέντα, ἡ ἀσύγκριτος σου μεγαλειότης<sup>7</sup>. Adrien Comnène fut le mari de Zoé Doukaina, dernière fille de l'empereur Constantin X Doukas et de son épouse Eudocie Dalassène<sup>8</sup>. Il devait mourir mercredi, 19 avril 1105, entré dans les ordres sous le nom de Jean<sup>9</sup>.

A la différence de toutes les autres sources écrites, qui usent le plus souvent de son titre abrégé de « grand domestique », les sept sceaux d'Adrien Comnène, datés entre le printemps de 1087 et le mois d'avril 1105, lot dont fait aussi partie la pièce de Noviodunum, on retrouve la seule et même titulature complète: πρωτοσέβαστος καὶ μέγας δομέστικος πάσης Δύσεως. La raison en était, sans doute, qu'ils étaient censés sceller les documents officiels émanés de ce haut personnage byzantin et cela en dépit du fait que l'espace affecté à la légende des sceaux était bien plus restreint que celui disponible dans d'autres cas. Si l'on juge d'après la disposition des lettres sur les sept lignes de la légende figurant au revers de chacun des sept sceaux, il semble que deux exemplaires du lot<sup>10</sup> ont été exécutés

<sup>3</sup> G. Schlumberger, *Sigillographie de l'Empire byzantin*, Paris, 1884 (réimpr. Turin, 1963), p. 639, n° 1, inclus par K. M. Konstantopoulos dans Βυζαντινά μολυβδόβουλλα τοῦ ἐν Ἀθήναις Νομισματικοῦ Μουσείου, Athènes, 1917, n° 499 ; Zacos-Veglery, *op. cit.*, n° 2708, a, b.

<sup>4</sup> F. Chalandon, *Jean II Comnène et Manuel Comnène*, Paris, 1900–1912, pp. 56 et 111 ; R. Guiland, *Recherches sur les institutions byzantines*, I, Berlin-Amsterdam, 1967, p. 407.

<sup>5</sup> Anne Comnène, *Alexiade*, éd. cit., II, pp. 88, 137, 176, 178. De même Zonaras, III, Bonn, 1897, p. 732 ; Glykas, Bonn, 1866, p. 618 ; cf. R. Guiland, *loc. cit.* et Zacos-Veglery, *op. cit.*, p. 1497–1498.

<sup>6</sup> Anne Comnène, *op. cit.*, II, p. 176.

<sup>7</sup> Théophylacti Bulgariae archiep., *Epist.* XXIV, XXX, XXXIV, XLHI ; II, chez Migne, *P.G.*, t. 126, col. 404, 421, 433, 453 et 505.

<sup>8</sup> Anne Comnène, *op. cit.*, I, p. 108, note 1 ; II, pp. 176 et 243 ; R. Guiland, *op. cit.*, p. 407 ; Zacos-Veglery, *op. cit.*, p. 1498.

<sup>9</sup> P. Gautier, *L'obituaire du typikon du Pantocrator*, « Revue des études byzantines », 27, 1969, p. 253, n° 14 ; Zacos-Veglery, *op. cit.*, p. 1498.

<sup>10</sup> G. Schlumberger, *op. cit.*, p. 639, n° 2 ; K. M. Konstantopoulos, *op. cit.*, n° 337 ; V. Laurent, *Le Corpus des sceaux de l'Empire byzantin*, t. II ; *L'Administration centrale*, Paris, 1981, n° 939–940.

avec le même boullotériorion et les cinq autres<sup>11</sup>, dont celui de Noviodunum aussi, avec un autre boullotériorion. Toutefois, on ne saurait affirmer laquelle de ces deux sous-catégories de sceaux est la plus récente.

La présence à Noviodunum du sceau d'Adrien Comnène doit s'expliquer par quelque ordre ou lettre que celui-ci aura adressé à un commandant byzantin de l'armée cantonnée dans cette localité danubienne, fort probablement pendant la guerre contre les Petchénègues des années 1087—1091 ou même plus tard, lors de l'invasion coumane de 1094—1095<sup>12</sup>, mais de toute façon avant 1105. Le sceau en question fait penser à un autre exemplaire, de la même époque et trouvé au même endroit, que nous avons déjà publié. Il s'agit du sceau de Grégoire Maurokatakalon, commandant byzantin, capturé par les Petchénègues et racheté à fort prix par l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène—fait également mentionné par Anne Comnène<sup>13</sup>. Les deux sceaux confirment l'importance du rôle tenu par le gué et la cité de Noviodunum sous le règne d'Alexis, de même, d'ailleurs, qu'aux autres époques historiques.

## 2. NICOLAS, PROTOSPATHAIRE, CONSUL ET GRAND CHARTULAIRE DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE

Sceau de plomb présentant des fissures le long de la ligne du canal, plus profondes sur le droit et moins accusées sur le revers. Les deux faces partiellement oblitérées. Diam. 27—28 mm.

*Ar.* L'image dans un cercle de grénétis légèrement descentré vers la gauche, présente une cassure verticale au milieu, allant du haut en bas; elle représente Saint Nicolas, en pied et de face, revêtu du costume d'archevêque. La tête nimbée, il tient le livre de sa main gauche, tout en bénissant de la droite. De part et d'autre, à la verticale, les colonnes des caractères, à peine distincts, formant son nom: O AΠΙΟC à gauche, ΝΙΚΟΑΑΟC à droite.

*Rv.* On y retrouve le même cercle de grénétis du droit, légèrement descentré de l'autre côté (du côté droit) avec les sept lignes de la légende dont les caractères sont relativement bien conservés, à part quelques-uns, tombés hors du cadre, oblitérés ou bien déformés par suite de pression:

+ KĒ RΘ  
 ΝΙΚΟΑ, ΑΠΙ  
 .ΘΑΡ, ΥΠΑΤ, S  
 Γ  
 ΜΧΑΡΤ&Α  
 Τ, CΤΡΑΘ  
 ΟΤΗΚ...  
 . . . . . C.

Κ(ύρι)ε θ(οή)θ(ει)  
 Νικολ(άω) (πρωτο)σπ-  
 [α]θαρ(ίω) ύπάτ(ω)(καί)  
 μ(ε)γ(άλω) χαρτουλ(αρίω)  
 τ(οϋ) στρατη-

<sup>11</sup> K. M. Konstantopoulos, *op. cit.*, no. 338; Zacos-Vegliery, n° 2709 bis a, b, c et celui de Noviodunum.

<sup>12</sup> P. Diaconu, *Les Petchénègues au Bas-Danube*, Bucarest, 1970, p. 130—133; idem, *Les Coumans au Bas-Danube aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Bucarest, 1978, p. 41—58.

<sup>13</sup> Anne Comnène, *op. cit.*, II, pp. 89, 95 et 96. I. Barnea, « Studii și cercetări de numismatică », IV, 1968, p. 243, n° 5; V. L(aurent), « Byz. Zeitschrift », 62, 1969, p. 230—231; I. Barnea, *Din istoria Dobrogei*, III, Bucarest, 1971, p. 148.



1



2



3



4



Pl. I. — Sceaux byzantins de *Noviodunum* (1–3) et de *Nufăru* (4), dépt. de Tulcea,



οτηκ[οῦ λο-  
γοθε]σ(ίου).

† Κύριε βοήθει Νικολάω πρωτοσπαθάρῳ, ὑπάτῳ καὶ μεγάλῳ χαρτου-  
λάρῳ τοῦ στρατιωτικοῦ λογοθesisίου.

Traduction : « Seigneur, viens en aide à Nicolas, protospathaire, consul et grand chartulaire (conservateur en chef) de la trésorerie (logothesion) militaire ». Date : XI<sup>e</sup> siècle.

Caractères bien pris et nettement contournés. La mot στρατηοτηκ(οῦ) au lieu de στρατιωτικ(οῦ), est le seul présentant un ortographe défec-tueux. Vraisemblablement, le titulaire du sceau est une seule et même personne avec l'homonyme figurant sur deux autres sceaux du XI<sup>e</sup> siècle. L'un de ces exemplaires, conservé au Vatican, reproduit sur le droit le buste de St. Nicolas et sur le revers une légende qui ne comporte que le titre de πρωτοσπαθάρῳς et la fonction de χαρτουλάριος τοῦ στρατιωτικοῦ λογοθesisίου<sup>14</sup>.

On constate l'absence du titre de ὑπατος (consul) et il semble qu'il n'avait pas encore accédé à l'époque au rang de grand chartulaire. L'autre sceau, à Dumbarton Oaks (Washington, Collection Shaw, n<sup>o</sup> 376), reproduit sur l'avvers l'image de la Vierge et sur le revers une légende similaire à celle de Noviodunum, à part le titre de ὑπατος. En ce qui concerne ce sceau, on a avancé l'hypothèse qu'il devait avoir appartenu à Nicolas Zonaras ou bien à Nicolas Acropolite<sup>15</sup>, hypothèse également valable pour l'exemplaire de Noviodunum, la seule pièce dont on sache exacte-ment le lieu où elle fut récupérée et qui, par rapport aux deux autres, semble la plus récente, peut-être de la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

Jusqu'à présent, il n'y a qu'une seule autre pièce qui mentionne le titre de grand chartulaire de la trésorerie militaire. Il s'agit d'un sceau de plomb daté du X<sup>e</sup> siècle et édité par Gustave Schlumberger dans l'ou-vrage monumental dont on a fêté le centenaire (1884—1984)<sup>16</sup>. Celui qui tenait alors cette haute fonction s'appelait Jean Chalkoutès ; mais celui-ci ne portait que le titre de consul (ὑπατος), sans le titre de protospathaire comme le Nicolas qui figure sur les trois sceaux dont il fut question ci-dessus. Le grand chartulaire de ce qu'on appelait le logothesion mili-taire (τὸ στρατιωτικὸν λογοθesisιον) était le premier en rang après le logothète militaire (ὁ λογοθέτης τοῦ στρατοῦ). C'est à lui qu'étaient confiées l'évidence et la conservation des biens de l'armée. Pour l'accom-plissement de sa tâche, il disposait d'un certain nombre de sous-ordres χαρτουλάριοι. Cette fonction de grand chartulaire de la trésorerie de l'armée devait disparaître au XII<sup>e</sup> siècle avec ce qu'on appelait τὸ στρατιω-τικὸν λογοθesisιον comme le résultat des tendances centralisatrices de la période et de la disparition des biens de l'armée, accaparés par les grands propriétaires fonciers<sup>17</sup>.

<sup>14</sup> V. Laurent, *Les sceaux byzantins du Médailleur Valican*, Cité du Vatican, 1962, n<sup>o</sup> 82.

<sup>15</sup> Idem, *Le Corpus*, II, *op. cit.*, n<sup>o</sup> 556.

<sup>16</sup> G. Schlumberger, *op. cit.*, p. 353, n<sup>o</sup> 1.

<sup>17</sup> *Ibidem* ; F. Dölger, *Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung beson-ders des 10. und 11. Jahrhunderts* (Byzantinisches Archiv, 9), Berlin, 1927, p. 21—22 ; R. Guil-land, *Contribution à l'histoire administrative de l'Empire byzantin. Le chartulaire et le grand char-tulaire*, « Revue des études sud-est européennes », IX, 1971, 3, p. 419—420.

## 3. THÉODORE ... PRONOBÉLISSIME

Les deux faces très oblitérées. Rebord inférieur brisé. Diam. 17 mm.

*Av.* Le buste d'un saint guerrier vu de face, revêtant la chlamyde, avec une lance sur l'épaule droite. De l'épigraphe disposées d'un côté et de l'autre, en colonne, il n'en reste qu'un *E* du côté gauche. Il s'agit probablement de Saint Théodore.

*Rv.* La légende couvre cinq lignes :

.KĒ RΘ	†]K(ύρι)ε θ(οή)θ(ει)
.EOΔΩP,	Θ]εοδώρ(ω)
.NYREΛH	α']νουβελη-
.IM, TQKO	σίμ(ω) τῷ Κο-
.PT..	ρτ..

†Κύριε βοήθει Θεοδώρῳ πρωτονουβελισίμῳ τῷ Κοτέρτζη(?)

Traduction : « Seigneur, viens en aide à Théodore Kotertzès (?), pronobélistime ».

Datation : XI<sup>e</sup> siècle.

Aux lignes 3—4 : (πρωτο)νουβελησίμ(ω) au lieu de (πρωτο)νωβελισσίμ<sup>18</sup>. Ce haut titre honorifique apparaît au XI<sup>e</sup> siècle pour disparaître vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Il était porté en 1103 par Léon Nikérites, ancien duc du thème de Paristrion<sup>20</sup>. Contrairement au prénom, le patronymique est difficile à restituer partant des lettres encore conservées : ce pourrait être Κοτέρτζης<sup>21</sup> ou — mais avec de moindres chances de probabilités — Κουρτίκης<sup>22</sup> ou bien quelque chose d'approchant encore.

## II. LE SCEAU DE NUFĂRU, DEPT. DE TULCEA

## 4. LE SCEAU DU COUVENT DE KOKKINOBAFOS

Partiellement déformé, oblitéré et rogné sur les côtés. Diam. 20 mm.

*Av.* Vierge à mi-corps, légèrement tournée de profil vers la gauche et portant sur le bras droit l'Enfant Jésus qui l'embrasse, tous les deux nimbés. Leurs figures sont oblitérées.

Il n'en reste rien de l'inscription habituelle Θ(εο)Υ̅ M(ήτη)P, disposée de chaque côté.

*Rv.* Légende de cinq lignes, partiellement oblitérée. Certains caractères sont tombés à l'extérieur de la face du plomb, alors que d'autres se présentent oblitérés ou déformés.

H.Y..A	‘H[K]υ[ρί]α
.KTSTOP.	έ]κτητόρ[η-
CATSCYK.	σα τῆς τοῦ K[ο-

<sup>18</sup> Cf. Werner Seibt, *Die byzantinischen Bleisiegel in Österreich*, I, Wien, 1978, no 153.

<sup>19</sup> N. Oikonomidès, *Les listes de préséance byzantines des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1972, p. 293.

<sup>20</sup> V. Laurent, « Échos d'Orient », 33, 1930, p. 494, note 4 ; idem, *Médailleur Valican*, op. cit., n<sup>o</sup> 110 ; I. Barnea, *Din istoria Dobrogei*, op. cit., p. 153—154.

<sup>21</sup> W. Seibt, op. cit., n<sup>o</sup> 94.

<sup>22</sup> V. Laurent, *La collection C. Orghidan*, Paris, 1952, n<sup>o</sup> 445.

ΚΚΙΝΟΡΑΦ.  
MONSC

κκινοδάφ[ου  
μονῆς.

Ἡ Κυρία ἐκτητόρισα τῆς τοῦ Κοκκινοδάφου μονῆς.

Traduction : « La Dame fondatrice du couvent de Kokkinobaphos ».

Datation : XI<sup>e</sup> — XII<sup>e</sup> siècles.

Un sceau identique au nôtre se trouve à Fogg Art Museum (Cambridge, Massachusetts), collection qui fusionna dernièrement avec celle du Center for Byzantine Studies à Dumbarton Oaks. Un troisième sceau appartenant au même couvent, mais différent des deux premiers, fait partie de la collection de l'Institut Français d'Études Byzantines (IFEB) de Paris (n° 619) <sup>23</sup>.

A noter l'épsilon euphonique devant le nom κτητόρισα, de même que la répétition par trois fois (lignes 2, 3, 5) du signe *S* au lieu d'un *H*.

Le couvent de Kokkinobaphos, qui était situé soit dans les environs de Constantinople, soit dans la province proche de Bithynie — peut-être même à Brousse — s'est fait connaître grâce à l'un de ses moines, le père Jacques, auteur de six homélies qu'il y composa en l'honneur de la Théotokos, conservées jusqu'à nos jours en deux manuscrits enluminés datés du commencement du XII<sup>e</sup> siècle, l'un au Vatican (n° 1162), l'autre à la Bibliothèque Nationale de Paris (ms. gr. 1208) <sup>24</sup>.

Ce petit objet trouvé à Nufăru pose la question des rapports entretenus aux XI<sup>e</sup> — XII<sup>e</sup> siècles par l'illustre couvent byzantin avec un établissement situé sur le bras St. Georges du Delta danubien. S'agirait-il éventuellement d'une filiale du monastère implantée là ?

<sup>23</sup> Idem, *Le Corpus des sceaux de l'Empire byzantin*, t. V, 2 : *L'Église*, Paris, 1965, n°s 1258 et 1259 (identique à celui de Nufăru).

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 178.



## LES « DACES LIBRES » ET L'EMPIRE ROMAIN (II<sup>e</sup> — IV<sup>e</sup> SIÈCLES)

SOFIA PATOURA  
(Athènes)

En ce qui concerne la période qui suivit l'abandon de la Dacie par les légions romaines, les sources écrites, latines ou grecques — qu'elles se rapportent aux populations nord-danubiennes ou à leurs relations avec l'Empire — mentionnent uniquement les populations migratrices (Sarmates, Goths, Huns, Gepides, etc.), passant pratiquement sous silence l'élément autochtone dont une partie tout au moins a cependant continué à vivre au nord du Danube, même après la retraite des Romains<sup>1</sup>.

Ces sources ne se réfèrent que très rarement aux Carpes, une population d'origine géto-dacique, qui vivait sur le territoire de l'actuelle Moldavie, et l'on ne relève chez Zosime qu'une seule et unique mention de Carpo-daces, alors qu'il décrit les événements survenus dans la région du Bas-Danube vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Les raisons de cette absence sont faciles à comprendre. Ces populations, soumises chaque fois par les conquérants des régions susdites et vivant sous leur domination, ne jouaient pour l'Empire qu'un rôle politique insignifiant.

Mais, naturellement, cela ne signifie pas que la population locale n'avait, ou ne continua pas, de développer sa propre civilisation, dont attestent toute une série de découvertes archéologiques faites sur le territoire de la Roumanie, non loin de celles qui caractérisent les civilisations sarmate, gothique, hunnique, etc. L'étude des pièces archéologiques attribuées aux populations daciques témoigne, d'une part, de certaines relations économiques et culturelles entre celles-ci et l'Empire et, d'autre part, de l'influence exercée sur leur culture matérielle, tant par les Romains et, plus tard, par les Romano-byzantins, que par les peuples barbares, qui vivaient dans les mêmes régions ou dans leur voisinage.

On constate encore que le degré de cette influence varie d'une région à l'autre. En examinant dans son ensemble le problème des relations de l'Empire avec les populations daciques habitant les régions nord-danubiennes, on pourrait diviser ces régions en deux grandes zones : (a) une zone recouvrant l'ex-province romaine de Dacie (l'Olténie, le Banat et la Transylvanie d'aujourd'hui) et sur laquelle l'Empire a continué, pendant toute la durée du IV<sup>e</sup> siècle, à exercer une sorte de domination en général théo-

<sup>1</sup> Sur ce sujet notamment : C. Daicoviciu, *La Transylvanie dans l'Antiquité*, Bucarest, 1945 ; D. Protase, *Problema continuității în Dacia în lumina arheologiei și numismatiei*, Bucarest, 1968 ; Vl. Iliescu, *Părăsirea Daciei în lumina izvoarelor literare*, SCIV, t. 22, 1971, 3, p. 225—243 ; A. Aricescu, *Despre o recentă interpretare a izvoarelor literare privind părăsirea Daciei*, SCIV, t. 24, 1973, 3, p. 485—495.

rique, mais aussi pour peu de temps, effective (reconstruction de forteresses, réfection des routes militaires, réoccupation temporaire d'une partie de la province perdue); (b) la zone comprenant les régions en dehors de la province de Dacie (Munténie, Moldavie, Crişana et Maramureş d'aujourd'hui) et où habitaient des groupes daciques non soumis par l'Empire romain et connus dans l'historiographie moderne sous le nom de « Daces libres ».

L'étude qui suit se propose de présenter les relations de tous genres que ces derniers entretenirent avec l'Empire, soit à eux seuls, soit en association avec d'autres tribus barbares, durant les III<sup>e</sup> — IV<sup>e</sup> siècles, la culture matérielle des différents groupes de « Daces libres » et, enfin, les influences romaines et romano-byzantines subies par leur civilisation.

Les sources écrites se réfèrent rarement à cette branche des Daces (Costoboces, Carpes, etc.), et seulement pour consigner leur hostilité envers l'Empire romain. Les recherches archéologiques, qui constituent la source fondamentale pour l'étude de la vie et de la civilisation des « Daces libres », ont montré que ceux-ci ont habité densément les territoires de l'ancienne Dacie restés en dehors de l'Empire romain aux II<sup>e</sup> — IV<sup>e</sup> s. après J.-C. On a découvert environ 600 tombes et sites sur tout le territoire actuel de la Roumanie<sup>2</sup>. Le grand nombre de monnaies et de produits romains importés, découverts dans leurs nécropoles et habitats, montre que les « Daces libres » ont été eux aussi puissamment influencés par les Romains.

Le degré d'influence de la civilisation romaine sur les différents groupes des « Daces libres » était lié à leur emplacement géographique (selon qu'ils étaient plus ou moins rapprochés des frontières impériales), à l'intensité de leurs rapports économiques et culturels avec l'Empire, à la nature de leurs relations politiques avec celui-ci et au degré de contrôle que l'Empire exerçait sur les régions qu'ils habitaient. En fonction des variations d'intensité de l'influence romaine d'une région à l'autre et des conditions historiques existant dans chaque région, on peut parler des « Daces libres » de Munténie, des « Daces libres » de l'Ouest et du Nord-Ouest de la Dacie (Crişana et Maramureş), des Costoboces du Nord-Est de la Dacie et des Carpes habitant à l'est des Carpates (Moldavie).

### 1. LES « DACES LIBRES » DE MUNTÉNIE

Plus que d'autres régions habitées par les « Daces libres », la Munténie a subi une influence romaine plus puissante à l'époque de l'empereur Trajan, alors qu'elle avait été constamment occupée par les Romains jusqu'en 117—118, mais aussi parce qu'elle était entourée de provinces romaines, comme la Dacie, la Mœsie, la Scythie<sup>3</sup>. On connaît la culture matérielle des « Daces libres » de Munténie surtout par les sites *Chilia-Militari*<sup>4</sup> (II<sup>e</sup> — III<sup>e</sup> s.), tandis qu'une série de découvertes faites dans les localités Drajna de Sus, Mălăeşti, Cetăţeni, Tirgovişte, Tirgşor, etc.

<sup>2</sup> Gh. Bichir, *Opinii și clarificări în problema Daci, Romani, Români*, « Revista de Istorie », t. 32, 1979, 9, p. 1769; idem, *I Daci liberi dei secoli II — IV d.C., fattori di permanenza e di continuità nella regione carpulo-danubiana*, « Quaderni Catanesi », IV, 7, 1982, p. 21—61.

<sup>3</sup> Idem, *Les Daces libres de l'époque romaine à la lumière des données archéologiques*, « Thraco-Dacia », 1, Bucarest, 1976, p. 300; M. Comşa, *Sur la romanisation des territoires nord-danubiens aux III<sup>e</sup>—VI<sup>e</sup> s. de n.è.*, dans *Nouvelles études d'histoire*, t. III, Bucarest, 1965, p. 24.

<sup>4</sup> S. Morintz, *Săpăturile de la Chilia*, dans *Materiale și Cercetări arheologice*, t. VII, 1961, p. 441—447.

montrent que la population autochtone a continué de développer sa propre civilisation jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Dans le cadre de la culture de type *Chilia-Militari*, on constate une forte influence romaine dans la céramique locale, dont les artisans préparaient la pâte d'après les méthodes romaines, imitant aussi parfois les types de vases romains<sup>6</sup>. A Mătăsaru (dép. de Dimbovița), on a découvert un important habitat de la population autochtone, avec deux niveaux d'habitation, datée entre le début du II<sup>e</sup> siècle (règne d'Hadrien) et les premières décennies du IV<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Les recherches entreprises ici ont montré que « dans leur majorité, les formes céramiques sont contaminées par l'influence romaine », et que la céramique grumelleuse provinciale romaine est du même type que celle trouvée dans les établissements de la Dacie romaine<sup>8</sup>. La majorité des objets en métal découverts dans l'habitat de Mătăsaru sont de provenance romaine, ce qui constitue encore une preuve des liaisons de cette région avec l'Empire<sup>9</sup>. Un argument supplémentaire à preuve de l'influence romaine en Munténie est fourni par les inscriptions latines identifiées sur certains fragments céramiques de Mătăsaru, Curcani (dép. d'Ilfov) et Socetu (dép. de Teleorman)<sup>10</sup>. Parmi les autres sites de Munténie où l'on a découvert de nombreux objets de provenance ou d'influence romaine, citons Militari, Tei, Fundenii Doamnei, Giulești-Sirbi, Tîrșorul Vechi, etc.<sup>11</sup>.

De l'avis de certains spécialistes, les nombreux objets céramiques — comme d'ailleurs les autres objets de provenance romaine découverts dans plusieurs sites de Munténie — ne sauraient s'expliquer du seul fait des rapports économiques existant entre l'Empire et le monde barbare ; il semble, en effet, que bon nombre de ceux-ci aient été apportés par les éléments romains ou romanisés établis ici et originaires soit de Dacie, soit de Mœsie<sup>12</sup>. Mais cette opinion ne peut guère être considérée que comme une simple hypothèse, à l'appui de laquelle il n'y a pas, jusqu'à maintenant, suffisamment d'arguments d'ordre historique et archéologique. Les recherches effectuées dans de nombreuses localités ont montré que le territoire de la Munténie est resté une zone exclusivement rurale. Un exemple qui confirme cette constatation est fourni par l'ample établissement rural de Dulceanca, à 15 km Est du *limes transalutanus*<sup>13</sup>. Dans l'établissement de Dulceanca, qui a continué de se développer jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle, apparaissent en quantités considérables la céramique dacique de tradition Latène, la céramique romaine d'usage commun de type provinciale romaine et romano-byzantine, des fibules et monnaies<sup>14</sup>.

<sup>5</sup> Gh. Bichir, *Les Daces libres* . . . , p. 300.

<sup>6</sup> Idem, *Autohtoni și migratori în sec. II — III e.n. în Județul Ilfov*, dans *Ilfov. File de Istorie*, Bucarest, 1978, p. 97.

<sup>7</sup> Idem, *Geto-Dacii din Muntenia în epoca romană*, București, 1984, p. 86 — 109 ; idem, *Date noi cu privire la romanizarea Munteniei*, SCIVA, t. 29, 1978, 3, p. 385.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

<sup>9</sup> *Ibidem*.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 386 — 393.

<sup>11</sup> M. Comșa, *op. cit.*, p. 25.

<sup>12</sup> *Ibidem*.

<sup>13</sup> S. Dolinescu-Ferche, *Așezări din secolele III și VI e.n. în sud-vestul Munteniei. Cercetările de la Dulceanca*, Bucarest, 1974, p. 120.

<sup>14</sup> *Ibidem*, p. 120 — 121.

Les matériaux archéologiques, les monnaies et les fragments porteurs d'inscriptions découverts dans les complexes de type *Chilia-Militari*, tant à l'ouest qu'à l'est du *limes transalitanus*, montrent que jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> s. — début du siècle suivant, la population de cette région, « temporairement dominée et continuellement surveillée par l'Empire était en plein processus de romanisation »<sup>15</sup>.

A partir du IV<sup>e</sup> siècle, avec l'expansion et la domination des Goths dans les régions du Bas-Danube, sur les territoires de la Munténie et de la Moldavie, apparaît une autre civilisation, connue sous le nom de culture Sintana de Mureș-Tchernéakhov et au développement de laquelle la population géto-dace contribua aussi, surtout en lui transmettant des éléments de la civilisation romano-byzantine<sup>16</sup>. Dans la zone ouest de l'étendue occupée par la culture Sintana de Mureș-Tchernéakhov, apparaissent, tant dans les nécropoles que dans les habitats, des éléments de civilisation géto-dacique, qui attestent la persistance de l'élément autochtone et sa cohabitation avec les Goths<sup>17</sup>. Vers la fin du V<sup>e</sup> siècle, une nouvelle culture fait son apparition en Munténie, connue sous le nom de *Ipotesti-Cîndești*, qui se développera et évoluera tout au long du VI<sup>e</sup> siècle. Cette nouvelle culture consiste en une synthèse d'éléments daciques et romains provinciaux, auxquels s'est ajoutée une forte influence byzantine sud-danubienne<sup>18</sup>.

## 2. LES « DACES LIBRES » DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST DE LA DACIE (CRIȘANA ET MARAMUREȘ)

La civilisation romaine a aussi puissamment influencé la culture matérielle des « Daces libres » de l'Ouest et du Nord-Ouest de la Dacie, connue sous le nom de culture *Sintana-Arad*. Les « Daces libres » de ce groupe faisaient des incursions dans l'Empire, souvent alliés aux Sarmates Jazyges et avec les populations germaniques<sup>19</sup>. La découverte de nombreuses traces daciques dans la partie occidentale de la Roumanie confirme le fait que ces régions furent habitées aussi par des « Daces libres ». L'influence romaine s'y décèle clairement dans les habitats et les nécropoles du type *Sintana-Arad*, où l'on a découvert d'importantes quantités de céramique romaine inclusivement des *terra sigillata*<sup>20</sup>. D'autres habitats et des cimetières de type de ceux de *Sintana-Arad*, très significatifs pour le matériel qu'on y a trouvé, sont aussi ceux de *Medieșu-Auril* et de *Salca-Oradea*. On connaît actuellement environ 100 sites des

<sup>15</sup> Gh. Bichir, *Date noi . . .*, p. 393.

<sup>16</sup> M. Comșa, *op. cit.*, p. 28; Gh. Diaconu, *Elemente ale culturii romanice la Tirgșoru vechi*, SCIVA, t. 29, 1978, 4, p. 517—527; B. Mitrea — C. Preda, *Necropolele din secolul al IV-lea n. în Muntenia*, Bucarest, 1966, p. 161—164; Gh. Diaconu, *Tirgșor, Necropola din sec. III — IV e.n.*, Bucarest, 1965.

<sup>17</sup> Gh. Diaconu, *Gotisch-dakische Elemente in der Sintana de Mureș-Kultur*, « Thraco-Dacica, 1, 1976, p. 310—314.

<sup>18</sup> M. Comșa, *op. cit.*, p. 33; Sur la culture Ipotesti-Cîndești, voir V. I. Teodorescu, SCIV, t. 13, 1964, 4, p. 485—503; P. Roman — S. Ferche, SCIVA, t. 29, 1978, 1, p. 73—93.

<sup>19</sup> Gh. Bichir, *Les Daces libres . . .*, p. 305; L. Bârzu, *Continuitatea creației materiale și spirituale a poporului român pe teritoriul fostei Dacii*, Bucarest, 1979, p. 41.

<sup>20</sup> *Ibidem*.

« Daces libres » de l'aire occidentale de leur zone d'expansion, dont Lazuri, Moroda, Şirna, Cuvin, Girişul de Criş, Sîntion, Rohani, Cociuba, Berea, Bereveni, Foeni, Moftinul Mic, Pişcolţ, Carei-Bobald, etc.<sup>21</sup>. Toutes les découvertes faites dans les localités susmentionnées témoignent clairement de l'influence romaine et romano-byzantine exercée sur la culture matérielle des « Daces libres » aux II<sup>e</sup> — IV<sup>e</sup> siècles. Cette influence s'achevait ici par deux voies : l'une qui provenait de la Dacie romaine, l'autre de Pannonie<sup>22</sup>.

Dans le cadre de la culture des « Daces libres » de l'aire occidentale, on peut distinguer deux groupes, en fonction de leur région et de leur voisinage avec les peuples migrants : l'un caractéristique pour la zone nord-ouest (Maramureş et Sătmar) appelé *Medieşul-Aurit* et l'autre caractéristique pour la région ouest (Crişana), connu sous le nom de *Sîntana-Arad*. Ces deux groupes se ressemblent en ce qui concerne la présence des éléments daces et romains, mais l'on discerne aussi entre eux des différences consistant en ce que le premier (*Medieşul-Aurit*) accuse de surcroît des éléments vandales et le second des éléments sarmates ; mais tous deux sont profondément marqués par l'influence romaine<sup>23</sup>.

Les sources écrites nous apprennent que les « Daces libres » alliés à d'autres populations barbares firent des incursions dans l'Empire romain, et que plusieurs empereurs prirent le titre de *Dacius Maximus* (Gallien, Aurélien, Constantin le Grand, etc.)<sup>24</sup>.

Les découvertes faites dans la localité *Cipău* (Girle), sur le territoire de l'ancienne province de la Dacie, ont montré qu'immédiatement après que les Romains aient quitté la province, une partie des « Daces libres » occidentaux y sont entrés et se sont installés sur son territoire<sup>25</sup>. Dans le complexe de *Cipău* (Girle), le rite d'incinération, la céramique travaillée à la main ainsi que les grandes similitudes avec la culture matérielle du type *Sîntana-Arad* de la plaine de Tisza prouvent la présence ici d'un groupe de « Daces libres » occidentaux<sup>26</sup>. La fin de leur établissement correspond à l'invasion des Huns vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, ainsi que le confirme aussi un petit trésor numismatique, dont les dernières pièces s'arrêtent en 375<sup>27</sup>.

### [3. LES «DACES LIBRES» DU NORD-EST DE LA DACIE : LES COSTOBOCES

Les Costoboces, une autre branche des « Daces libres », habitaient une zone située au nord-est de la Dacie. Leur culture, connue sous le nom de *Lipitza*, était répandue sur une aire assez vaste qui s'étendait du bassin supérieur et moyen du Dniestr au bassin supérieur du Pruth, dans la

<sup>21</sup> Gh. Bichir, *Les Daces libres ...*, p. 306 ; idem, *I Daci liberi ...* p. 55—60.

<sup>22</sup> Idem, *Les relations entre Daces libres et Romains au II<sup>e</sup>—IV<sup>e</sup> siècles de n.è. à la lumière des recherches archéologiques*, dans *Actes du VII<sup>e</sup> Congrès International des Sciences préhistoriques et protohistoriques*, t. 2, Prague, 1971, p. 1036.

<sup>23</sup> Idem, *Les Daces libres ...*, p. 306.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 307.

<sup>25</sup> N. Vlăsa, *O pătrundere din vest a dacilor pe teritoriul fostei provincii Dacia în secolul al IV-lea e.n. — descoperirile de la Cipău — „Girle”*, SCIV, t. 16, 1965, 3, p. 501—516 ; Gh. Bichir, *Les Daces libres ...*, p. 307 ; Une opinion différente chez M. Macrea (« Apulum », t. 7, 1967, 1, p. 185).

<sup>26</sup> N. Vlăsa, *op. cit.*, p. 515.

<sup>27</sup> *Ibidem*, p. 516.

région de la Bucovine et de la Galicie et jusque dans le nord de la Moldavie. Cette culture a subi l'influence des cultures przeworsk et sarmate. La culture Lipitza a subi l'influence romaine, prouvée par les fibules, les clés, les amphores et les monnaies romaines découvertes dans certains complexes archéologiques appartenant à cette culture. L'influence romaine attestée dans la culture des Costoboces y est arrivée par plusieurs voies (relations commerciales, incursions de pillage au sud du Danube, etc.). Les spécialistes situent la fin de la culture Lipitza au III<sup>e</sup> s. lorsque dans la région moldave prédomine la culture carpique<sup>28</sup>.

#### 4. LES «DACES LIBRES» DE L'EST DES CARPATES: LES CARPES

Les Carpes, le groupe le plus puissant des « Daces libres » vivant en dehors de la Dacie, habitaient la contrée située entre les Carpates et le Dniestr<sup>29</sup>. Dirigeant l'alliance anti-romaine dans la région du Bas-Danube jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle, les Carpes entreprirent une série d'attaques contre l'Empire. Mais même après cette date, quand l'initiative des hostilités antiromaines passa aux Goths, les Carpes continuèrent leurs incursions dans le territoire de l'Empire<sup>30</sup>. La puissance militaire des Carpes s'est manifestée pendant la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, lorsqu'ils entreprirent une série d'attaques contre la Mœsie et la Dacie romaine. A partir de cette époque, les Carpes sont attestés, non seulement par des témoignages archéologiques, mais aussi littéraires, épigraphiques et numismatiques<sup>31</sup>. Leur première grande attaque contre l'Empire eut lieu en 238, quand les Carpes alliés aux Goths envahirent la Mœsie inférieure<sup>32</sup>. Un autre document qui s'y réfère est une inscription trouvée à Durostorum<sup>33</sup>. En 245, les tribus carpiques entreprirent toute une série d'attaques en Dacie, Mœsie inférieure et Thrace. Leur guerre avec l'Empire a duré trois ans, jusqu'en 247, lorsque l'empereur Philippe l'Arabe a réussi à vaincre les Carpes, et en fut récompensé par le titre de *Carpicus-Maximus*<sup>34</sup>. L'an 272, quand ils furent vaincus par Aurélien, entre Carsium et Sucidava, les Carpes furent colonisés dans l'Empire. Selon certains spécialistes, « c'est alors que semble être né *vicus Carporum* », mentionné plus tard par Ammien Marcellin (XXVII, 5,5). Pour sa victoire, l'empereur Aurélien reçut lui aussi le titre de *Carpicus-Maximus*<sup>35</sup>.

<sup>28</sup> Gh. Bichir, *Les Daces libres* . . . , p. 288—291 ; idem, *Ramura nordică a dacilor — costobocii*, « Thraco-Dacia », 4, 1983, p. 58—68.

<sup>29</sup> Idem, *Cultura carpică*, Bucarest, 1973, p. 162.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 183.

<sup>31</sup> «Οτι κάρποι τό ἔθνος φθονούντες τοῖς καθ' ἕκαστον ἑναυτόν τελευτούμενοι τοῖς Γόθοις ἐπεμψαν πρὸς Ἰούλιον Μηνόφιλον πρεσβείαν μετὰ υπερηφανίας ἀπαιτούντες χρήματα . . . (Petrus Patricius, *Ἱστορίαι*, Weidmann, 1903, p. 392) «istoria României» t. I, p. 639—640, Gh. Bichir, *Carpii în istoriografia română și străină*, SCIV, t. 22, 1971, 2, p. 179—197.

<sup>32</sup> Sub his pugnantum est a Carpis contra Moesos . . . (Script. Hist. Aug., Loeb Classical Library, t. II, p. 478).

<sup>33</sup> CIL, III, 12 455.

<sup>34</sup> Sur l'invasion des Carpes en 245 voir Zosimos, I, 20 (éd. Mendelssohn, p. 15) aussi, Jordanis, *Getica*, 91 (M G H, V, 1, p. 81) ; Au même événement se réfère une inscription trouvée à Apulum (CIL, III, 1054 « a Carpis liberatus ») ; *Istoria României*, t. I, p. 643—644.

<sup>35</sup> Pacato igitur oriente in Europam Aurelianus rediit victor atque illic Carporum copias adflixit et, cum illum Carpicum senatus absentem vocasset . . . (Script. Hist. Augustae, L.C.L. III, p. 252—254) aussi, C.L., VI, 1112 où font l'apparition les suivants titres d'Aurélien : Gothicus, Parthicus, Carpicus et Germanicus.

L'an 295, Galère entreprit une grande offensive contre les Carpes. Les combats durèrent deux années (295—297) et se conclurent par la victoire des Romains<sup>36</sup>, qui cette fois valu le titre de *Carpicus-Maximus*, tant aux deux augustes, Maximien et Dioclétien, qu'aux deux césars, Galère et Constant Chlore<sup>37</sup>. En 302—303, les Romains firent quatre fois la guerre contre les Carpes, comme le prouvent les diplômes militaires d'Avellino et de Granaione de Campognatico (Grosseto)<sup>38</sup>.

Les sources écrites nous informent qu'après ces victoires, la nation des Carpes tout entière a été transférée dans l'Empire<sup>39</sup>. Un écrivain du IV<sup>e</sup> siècle affirme qu'ils ont été colonisés en Pannonie à Sopianos<sup>40</sup>. Mais les recherches ont montré qu'ils ont été colonisés aussi dans d'autres provinces de l'Empire, comme par exemple, la Scythie Mineure, la Mœsie, etc.<sup>41</sup>. Les informations des sources écrites quant à un transfert total des Carpes sont exagérées, puisque sous le règne de Constantin le Grand, leur présence dans le Bas-Danube est à nouveau signalée. En effet, après les luttes victorieuses qu'il mène contre eux, Constantin le Grand reçoit lui aussi le titre de *Carpicus Maximus*<sup>42</sup>. Les pertes qu'ont subies les Carpes dans leurs guerres contre les Romains et leur transfert partiel dans l'Empire ont beaucoup affaibli leur effectif militaire, et ont permis aux Goths d'étendre leur domination sur des régions occupées auparavant par les Carpes<sup>43</sup>. Ceux-ci sont mentionnés pour la dernière fois par un écrivain du IV<sup>e</sup> siècle ; il s'agit d'une incursion faite dans l'Empire romano-byzantin par les Carpes, les Huns et les Scythes, que Theodose refoule, en les chassant tous au nord du Danube et les obligeant à se réinstaller dans les contrées qu'ils avaient abandonnées<sup>44</sup>. Les conflits évoqués ci-dessous n'ont toutefois pas empêché le développement de relations commerciales et culturelles entre les Carpes et l'Empire. Ces relations sont en effet attestées par la présence de monnaies et de produits romains et romano-byzantins dans les établissements et les nécropoles des Carpes, mais surtout par l'influence romaine dont est marquée leur civilisation<sup>45</sup>.

Les nombreux habitats et nécropoles découverts sur toute la surface de la Moldavie nous offrent une image claire de la civilisation des Carpes, en particulier la nécropole qui lui a donné son nom, celle de *Poienestî*<sup>46</sup>. La culture carpique est une forme évoluée de la culture géto-dace

<sup>36</sup> Eutropius *breviarum ab urbe condita* IX, 25, 2 (M G H, AA 2).

<sup>37</sup> *Istoria României*, t. I, p. 646.

<sup>38</sup> Gh. Bichir, *Carpil in istoriografia* ..., p. 195; Idem, *Cultura* ..., p. 153.

<sup>39</sup> ... Et intereca caesi Marcomanni, carporumque natio translata omnis in nostrum solum, cuius fere pars iam tum ab Aureliano erat ... (S. Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 43); voir aussi, Orosius VII, 25, 12 (C S E L, V).

<sup>40</sup> Maximinus regens quondam Romae vicariam praefecturam, apud Sopianas Valeriae oppidum obscurissime natus est, patre tabulario praesidialis officii, orto a posteritate Carporum, quos antiquis excitos sedibus Diocletianus transtulit in Pannoniam ... (Amm. Marcellinus XXVIII, 1, 5, Loeb Classical Library, n° 331, p. 90).

<sup>41</sup> Gh. Bichir, *Carpil in istoriografia* ..., p. 195.

<sup>42</sup> *Istoria României*, t. I, p. 646; Gh. Bichir, *Carpil in istoriografia* ..., p. 195; idem, *Cultura* ..., p. 153.

<sup>43</sup> *Istoria României*, t. I, p. 646; Gh. Bichir, *Carpil in istoriografia* ..., p. 195.

<sup>44</sup> Zosimos, IV, 34, 6 (Mendelssohn, p. 190).

<sup>45</sup> Gh. Bichir, *Les Daces libres* ..., p. 298.

<sup>46</sup> R. Vulpe, *Săpăturile de la Poienestî 1949*, dans *Materiale arheologice privind istoria veche a R.P.R.*, I, Bucarest, 1953, p. 215—306; M. Macrea, *Les Daces libres à l'époque romaine*, dans *Actes du VII<sup>e</sup> Congrès International des Sciences préhistoriques et protohistoriques*, Prague, 1971, t. 2, p. 1040.

de type Latène qui, enrichie d'éléments romains et sarmatiques, acquiert un caractère nouveau<sup>47</sup>. En Moldavie, l'influence romaine a été moins forte que dans les autres régions mentionnées, ainsi que l'indiquent les découvertes archéologiques faites dans les complexes carpiques<sup>48</sup>. On a mis au jour environ 400 localités à habitats ou nécropoles de type carpique.<sup>49</sup>

Du point de vue chronologique, la culture carpique se situe entre le début du II<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du IV<sup>e</sup><sup>50</sup>. Dans le domaine de la céramique, l'influence romaine semble s'être exercée surtout sur la céramique rouge (amphores et cruches). Pour les amphores, les artisans autochtones ont utilisé des prototypes romains qu'ils ont adoptés aux besoins locaux et, rejetant certains éléments caractéristiques pour leurs modèles romains, ils ont créé un nouveau type d'amphore, spécifiquement carpique « qui allie la tradition dace à l'influence romaine »<sup>51</sup>. Ce type diffère des autres par la qualité de l'engobe quant à la finesse et aux nuances, par la forme des vases et par l'ornementation<sup>52</sup>.

Les rapports économiques, les échanges commerciaux entre les Carpes et l'Empire ont déterminé l'importation d'objets céramiques, métalliques et autres provenant des provinces romaines et découverts sur le territoire habité par les Carpes. À Poiana-Dulcești, on a découvert des fragments d'amphores typiquement romaines, datées des II<sup>e</sup>—IV<sup>e</sup> siècles après J.-C., tandis qu'à Pingărați-Viișoara et Sohodor-Horgești, les fouilles archéologiques ont mis au jour des exemplaires presque complets. Une amphore-cruche à une seule anse a été découverte dans la nécropole de Moldoveni-Gabăra et une autre, similaire, dans l'habitat de Butnărești. On connaît bien de tels vases, de Dobroudja (Horia, Enisala, Histria, Constanța, etc.) du sud de l'U.R.S.S. et de la Bulgarie. Dans la nécropole de Bărboasa, on a découvert une amphorette dont on rencontre souvent la forme dans le monde romain des III<sup>e</sup>—IV<sup>e</sup> siècles<sup>53</sup>. À Pădureni et à Poiana-Dulcești on a découvert des clés de type romain. Les boucles de ceinture trouvées dans les nécropoles et les habitats des Carpes ont leur analogies tant dans les provinces romaines du Bas et Moyen-Danube que dans le milieu sarmate<sup>54</sup>. Une série des fibules découvertes à Poiana-Dulcești, Slobozia-Roznov, Pădureni, Moldoveni-Gabăra, Poieniști, etc. trouvent des analogies frappantes dans les provinces romaines du Moyen et du Bas-Danube, dans les steppes nord-pontiques, dans le cadre de la culture Przeworsk et dans d'autres cultures contemporaines, datées des II<sup>e</sup> — IV<sup>e</sup> siècles après J.-C.<sup>55</sup>

Des pièces, semblables à une broche émaillée provenant de Poieniști, existent en milieu romain (Pannonia, Rhenania) et d'autres, identiques, à Brigetio et Carnuntum<sup>56</sup>. Dans la plupart des habitats et des né-

<sup>47</sup> Gh. Bichir, *Carpii în istoriografia ...*, p. 132; idem, *Les relations ...*, p. 1035; M. Macrea, *Les Daces libres ...*, p. 1040.

<sup>48</sup> Gh. Bichir, *Les relations ...*, p. 1035.

<sup>49</sup> Idem, *I Daci liberi ...* p. 34

<sup>50</sup> Idem, *Les Daces libres ...*, p. 293; idem, *Cultura carpică ...*, p. 148.

<sup>51</sup> *Ibidem*, p. 81.

<sup>52</sup> *Ibidem*, p. 70—71.

<sup>53</sup> *Ibidem*, p. 91.

<sup>54</sup> *Ibidem*, p. 98—99.

<sup>55</sup> *Ibidem*, p. 101

<sup>56</sup> *Ibidem*, p. 105.

croppes, avec des objets archéologiques d'influence ou de provenance romaine, on a découvert aussi des monnaies et, en outre, environ 95 trésors monétaires qui constituent des témoignages incontestables des relations commerciales intensives entre les Carpes et l'Empire<sup>57</sup>. Il est pourtant probable que certains de ces trésors aient été donnés aux Carpes à titre de subventions annuelles.

D'après le témoignage des découvertes archéologiques et des sources littéraires, la culture carpique proprement dite prend fin vers 320, alors que la force militaire des Carpes s'affaiblit considérablement et que l'initiative politique dans la région du Bas-Danube passe aux Goths<sup>58</sup>.

Après l'arrivée et l'installation des Goths sur le territoire des Carpes, les survivants (dont la plupart avaient été colonisés dans l'Empire ou décimés par les guerres) se sont unis aux nouveaux venus, et ont cohabité avec eux, à l'instar d'autres populations, ainsi que le montrent les éléments du type Sintana de Mureș-Tchernéakhov découverts dans les habitats et les nécropoles de Moldavie<sup>59</sup>. A Izvoare et dans d'autres localités, outre des objets de type gothique, les fouilles archéologiques ont aussi mis au jour des matériaux carpiques, ce qui dénote une participation significative des Carpes à la culture Sintana de Mureș-Tchernéakhov de Moldavie<sup>60</sup>. Dans les établissements et les nécropoles de type Sintana de Mureș-Tchernéakhov de Moldavie, on a découvert toute une série d'objets céramiques aux formes spécifiquement carpiques, tels la tasse dace, très souvent rencontrée, le vase-pot, certains types de brocs, etc.<sup>61</sup>. De plus, dans les tombeaux de Izvoare et de Independența, on a trouvé des gobelets en verre semblables à ceux des Carpes, ce qui signifie que les gobelets en verre du IV<sup>e</sup> siècle du milieu de la culture Sintana de Mureș-Tchernéakhov proviennent probablement des mêmes ateliers que ceux qui furent importés dans le milieu carpique<sup>62</sup>.

En conclusion, nous pouvons dire que l'influence romaine est mise en évidence dans la culture des Carpes à travers des monnaies et des trésors monétaires, aussi que d'une série d'objets céramiques, métalliques (parures, objets ménagers, etc.) et autres. Mais nous constatons aussi que, dans le milieu carpique, cette influence est moins perceptible que dans les autres régions (Munténie, Olténie). Bien que l'Empire s'efforçât de maintenir à tout prix de bons rapports avec tous les peuples « barbares » pour assurer sa quiétude dans la dangereuse région du Bas-Danube, les Carpes ont continué à guerroyer contre les Romains. Il semble bien qu'ils soient restés jusqu'à la fin un « *genus hominum ad bella nimis expeditum saepe Romanis infesti* »<sup>63</sup>.

<sup>57</sup> *Ibidem*, p. 133.

<sup>58</sup> *Ibidem*, p. 153—164; *Istoria României*, t. I, p. 646.

<sup>59</sup> M. Comșa, *op. cit.*, p. 28; C. Daicovicu, *La Transylvanie ...*, p. 200—202; M. Macrea, *Viața în Dacia romană*, Bucarest, 1969, p. 475; E. A. Thompson, *The Visigoths in the time of Ulfila*, Oxford, 1968, p. 7—8; Gh. Bichir, *Cultura ...* p. 68; *idem*, *Carpicii în istoriografia ...*, p. 182; *idem*, *Les Daces libres ...*, p. 298.

<sup>60</sup> R. Vulpe, *Izvoare (săpăturile din 1936—48)*, Bucarest, 1957, p. 314—315.

<sup>61</sup> Gh. Bichir, *Cultura ...*, p. 64, 65, 94.

<sup>62</sup> *Ibidem*, p. 97.

<sup>63</sup> Jordanis, *Getica* 91 (M G H, V, 1, p. 81).



# L'IMPORTANCE HISTORIQUE DE L'INSTITUTION DU «JUDE» COMME PREUVE DE LA CONTINUITÉ ROUMAINE

VALERIU ȘOTROPA

Parmi les multiples preuves et arguments, de différentes catégories et valeurs, qui ont été successivement invoqués à l'appui de la continuité daco-romaine dans l'espace carpato-danubien, une place à part, bien définie et précisément délimitée doit être réservée — comme nous l'avons déjà montré<sup>1</sup> — à certaines coutumes et institutions anciennes, dont les origines et les commencements rudimentaires peuvent être aperçus sur le territoire de nos ancêtres Daco-Romains depuis l'antiquité.

Les traces du système coutumier archaïque géto-dace, d'une part, — consistant d'éléments formés soit par une élaboration originale dans le cadre de leur propre vie sociale, sans apports extérieurs, soit par la réception, passée à travers le filtre d'une interprétation originale, de quelques coutumes (choisies avec discernement en raison de leur utilité) appartenant aux peuples voisins ou cohabitants, avec lesquels les vicissitudes historiques les avaient mis en proche contact, — se sont maintenues seulement en partie. Elles peuvent être comparées aux îles sporadiques qui constituent des restes isolés, survivants d'un ancien continent submergé, recouvert presque entièrement par les eaux de la mer. De même, les traces du droit romain, d'autre part, droit appliqué pendant plusieurs siècles et profondément enraciné ici, dont les principes, plus avancés, favorisés par une application plus récente et plus systématique et par la généralisation de l'usage de la langue latine, ont pu pénétrer dans la pratique et la psychologie des masses populaires daco-romaines et laisser des vestiges et survivances plus marquées que celles préromaines.

Découvrir quelles sont ces transmissions et survivances peu nombreuses, souvent transformées par la longue et continuelle pratique sociale et judiciaire innovatrice et parfois érosive, les discerner et choisir, de l'épaisseur des alluvions superposées au cours des siècles, comme le grain d'or de la pierre et du sable des rivières, et établir quelles transformations ont elles subies sous l'influence des conditions sociales et historiques en ininterrompu mouvement, c'est un travail d'exploration, difficile mais passionnant, au cours duquel l'effort doit se joindre à l'imagination créatrice, la patience doit accompagner l'investigation minutieuse et attentive. C'est un travail similaire à celui de l'archéologue qui, examinant les débris déterrés — souvent incomplets et mal conservés — d'un ancien habitat, cherche à reconstituer le tableau de la vie et de la civilisation d'un groupe

<sup>1</sup> Valeriu Șotropa, *Coutumes préromaines dans l'ancien droit roumain*, dans « Revue Roumaine d'Histoire », XIX (1980), 1, p. 3–20.

humain qui a vécu quelques millénaires auparavant dans un certain lieu; ou à celui du paléontologue qui, examinant quelques fragments partiellement conservés sous les couches des roches étendues par le temps au-dessus des fossiles ensevelis représentant des organismes morts il y a des centaines de millénaires avant, essaye et réussit en beaucoup de cas à reconstituer la forme et l'image des espèces depuis longtemps disparues.

Entre les vestiges du système juridique-institutionnel appliqué en Dacie et sur les bords du Danube pendant les premiers siècles de notre ère, l'institution du « jude » occupe une place importante et possède une signification historique remarquable.



La fonction et la position sociale du *jude* constituent une des formes fondamentales de l'ancienne organisation socio-politique et juridique des Roumains, et l'un des plus remarquables héritages du droit romain appliqué dans les régions carpatiques et bas-danubiennes au temps de l'Empire romain.

L'ancienne terminologie roumaine qui a servi à désigner les détenteurs de cette fonction ou position a présenté plusieurs variantes, dont, outre celle de *jude*, il faut relever celles de *judec*, *judet* et celles moldaves de *giude*, *giudeț* (ces dernières formes étant ressemblantes à celle italienne). De ces termes dérivèrent ceux qui désignaient l'institution de la *judacie* et la formation territoriale-administrative du *judet* (celle-ci existante encore aujourd'hui); le terme qui dénommait le jugement (*judet*, *giudeț*) dérive directement du latin, comme celui, fondamental, de « jude ». La ramification des sens et des formes dénote l'ancienneté et le fréquent usage du terme de base, ainsi que la large diffusion de l'institution qu'il désignait.

Le mot a possédé, dans les pays roumains, non seulement une pluralité de formes (sans parler des dérivés), mais aussi plusieurs sens : juge, administrateur d'une communauté villageoise, maire (d'un village ou d'une ville), homme libre propriétaire rural, maître de serfs, chef de ceux qui vont de maison en maison pour chanter des Noël's, chef d'un groupe de familles bohémiennes. Les variations de forme et de sens sont liées parfois aux époques ou aux lieux.

Le premier sens, celui de *juge*, on le rencontre déjà dans les premiers codes et dans les plus anciens textes littéraires roumains. Parmi les passages si expressifs compris dans ces textes, on peut invoquer, pour la première catégorie, plusieurs articles du code *Cartea românească de învățătură* (Livre roumain de préceptes) de Vasile Lupu (Moldavie, 1646) : « Giudețul giudecă citeodată și împotiva pravilei pentru acest obiceaiu a locului » (« Le juge juge parfois contre la loi, suivant la coutume du lieu »)<sup>2</sup>; *pricinile pentru care « giudețul micșorează certarea »* (les causes pour lesquelles « le juge diminue la peine »)<sup>3</sup>; « Cela ce va sudui pe neștine înaintea giudețului într-acei ceas să va certa » (« Celui qui insultera autrui devant le juge sera puni sur places »)<sup>4</sup>. Dans les vieux textes littéraires : « Zeulu

<sup>2</sup> Glava 56, §3.

<sup>3</sup> Glavas 51 - 66

<sup>4</sup> Glava 44, §10.

giudețu este » (« Dieu est juge »)<sup>5</sup>; « Hiece giudețu în loculu lui D(u)m-(ne)dzău giudecă » (« Chaque jude, juge à la place de Dieu »)<sup>6</sup>, « toți vămă lua plată ... de la județulu cela nefățarniculu » (« nous recevrons tous la punition ... de la part du juge sincère »)<sup>7</sup>; « priimiți fi-vămă de județulu dereptu întru împărăția lui ceaia nefirșită » (« nous serons reçus par le juste juge dans son empire infini »)<sup>8</sup>. Le concept du Dieu-juge est entré même dans la toponymie : Sintejude (Le Saint Juge) est le nom d'une localité roumaine dans le département de Cluj<sup>9</sup>.

Le sens, le plus ancien, du mot « jude », celui de « juge », a engendré la formation ou a permis la conservation ou l'extension de la sphère d'autres mots dont les sens ont été en étroite liaison avec la fonction et les attributions judiciaires du « jude ». Ainsi, on trouve attesté, dans les mêmes textes, le sens de « jugement » du mot *județ*, *giudeț*, par exemple dans le passage : « acolo toți vămă sta împreună la zioa ceaia a județului înfricatu » (« là nous siégerons tous ensemble au jour du terrible jugement »)<sup>10</sup>, ou dans le titre du livre de Dimitrie Cantemir, *Divanul sau gîlceava înțeleptului cu lumea, sau giudețul sufletului cu trupul* (Le conseil ou la querelle du sage avec le monde, ou le jugement entre l'esprit et le corps), de 1698, ou bien dans le titre de la première partie du code *Cartea românească* de 1646 : « Pravile împărătești ... pentru multe fealuri de giudeațe » (Lois impériales ... pour beaucoup de sortes de jugements), et de la partie suivante : « Alt feal de pravile împărătești pentru toate fealurile de giudeațe » (Autre sorte de lois impériales, pour toutes sortes de jugements). Le même sens (de jugement) possède la dénomination de « judicium valachicum », appliquée à un jugement tenu à Lemberg (Liov) en 1453 et où ont pris part des « judices valachici residentes in iure »<sup>11</sup>. Même le sens de « tribunal », « instance » de ce mot est attesté, par exemple dans le même code de 1646, glava 39 : « Greșala sodomiei să giudecă de la doo giudațe; giudețul besearcii-l aforiscaște, giudețul cel mirenesc face-i moarte și după moarte trupul lui îl arde în foc » (« La faute de sodomie est jugée par deux instances; l'instance de l'église l'excommunie, l'instance laïque le punit de mort et, après l'exécution, brûle son corps au feu »). Le mot de *județ* pour les formations territoriales-administratives — étendu du chef de l'administration et du juge au territoire où il exerçait l'administration et où il distribuait la justice — a été appliqué en Valachie depuis

13

<sup>5</sup> *Psaltirea Scheiană* (Le psautier de Schcia), 1482, Ed. I. Bianu, București, I, 1889, p. 235.

<sup>6</sup> *Cazania lui Varlaam* (Le sermonnaire de Varlaam), 1643, p. 25, lignes 2—3, Ed. J. Byck, 1943, București, p. 23.

<sup>7</sup> *Diaconul Coresi, Carte cu învățătură* (Livre avec préceptes), 1581, p. 120, Ed. București, 1914, p. 113.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 11 (20).

<sup>9</sup> Coriolan Suci, *Dictionar istoric al localităților din Transilvania* (Dictionnaire historique des localités de Transylvanie), București, II, 1968, p. 134.

<sup>10</sup> *Diaconul Coresi, op. cit.*, p. 120 (113).

<sup>11</sup> D. D. Motolescu, *Jus valachicum in Polonia* (Jus valachicum en Pologne), București, 1916, p. 124. Dans une poésie populaire relative à la fin du monde, le versificateur dit : « Lumea ... s-a firși, / Județul ni s-a găti » (« Le monde finira, le jugement nous sera préparé »), T. Pamfile, *Sărbătorile la români. Crăciunul* (Les fêtes chez les Roumains. Le Noël), București, 1914, p. 75. Du latin *judicium* provient aussi l'italien *giudicio*, *giudizio*, dont il suffit d'apporter comme exemples classiques certains passages de Dante : *giusto giudicio*, (La Divine Comédie. Purgatoire, chant VI), *imperiale giudicio* (Il convivio IV, 9), *giudicio incontestabile* (Vita nuova, VIII); ou de Lorenzo de Medici : *l'infallibile giudicio di Dio* (dont il parle dans ses Commentaires sur quelques sonnets d'amour).

les temps les plus reculés, et, à la période moderne, on a conservé et élargi le territoire d'application de ce terme, premièrement (avant l'union de 1918) en Moldavie, ensuite (après cet événement) en Transylvanie; aujourd'hui même on désigne en Roumanie du terme de « județ » les départements. Le siège du juge, où il distribuait la justice, était appelé *scaun*, mot qu'on trouve dans l'expression *scaunul de judecată* (le siège de jugement) — par exemple dans la préface de « Carte românească » de 1646 : « diregătorii și giudeațele de pre la toate scaunele Moldovei » (« les hauts fonctionnaires et les juges de tous les sièges de jugement de Moldavie »); ou dans le *Supplex Libellus* de Ion et Aron Budai-Deleanu, datant de 1804, où l'on parle de « scaunul Săliștii », qui est un « scaun din șapte sate tot din români » (« une instance pour sept villages roumains ») et où fonctionne un *județ*, jadis roumain, mais à la date du mémoire saxon<sup>12</sup>; ce mot a fourni une dénomination de plus aux départements, celle de *scaun* comme organisation administrative dérivée de l'organisation judiciaire et en étroit rapport avec celle-ci, idée et notion qui a été empruntée par les Saxons et les Szeklers de Transylvanie, qui l'ont appliquée en traduction pour la désignation de leurs départements<sup>13</sup>. Ce mot est entré aussi dans l'expression *cetatea de scaun*, qui signifiait, en Moldavie et en Valachie, la cité où le voïevode du pays résidait et distribuait d'habitude la justice.

Pour le sens d'*administrateur d'une communauté villageoise* dans l'ancienne Moldavie, une preuve est l'identité, qui résulte de certains documents, entre les *juzi* d'une part et les *cnèzes* et *vatamans* d'autre part, dont on sait qu'ils administraient les villages princiers; les *vatamans* administraient aussi les villages des boyards<sup>14</sup>. Quelques exemples d'uti-

<sup>12</sup> Et ensuite : « să fie în acel scaun pentru ocîrmuirea judecăților un județ » (« qu'il soit dans cette instance, pour l'administration des jugements, un județ »), D. Prodan, *Încă un Supplex Libellus românesc 1804* (Encore un Supplex Libellus roumain 1804), Cluj, 1970, p. 68. Idem, *ibid.*, p. 57 : « La toate scaunile de judecată să să pună termin supt care judecata să ia sfîrșitul său » (« Qu'on fixe pour toutes les instances un terme pour finir le jugement »), et : « judecătorii acestor scaune » (« Les juges de ces instances »), *ibid.*, p. 52.

<sup>13</sup> N. Iorga, *Istoria românilor din Ardeal și Ungaria* (Histoire des Roumains de Transylvanie et de Hongrie), I, București, 1915, p. 40--41, où il constate que nulle part dans les autres territoires habités par les Hongrois et les Allemands ces noms (*szék*, *Stuhl*) ne sont pas usités pour désigner leurs divisions territoriales; voir aussi idem, *La place des Roumains dans l'histoire universelle*, I, București, 1935, p. 93, où, outre la transmission de cette notion aux Saxons et aux Szeklers, il relève le fait que pour la notion de *scaun* = siège du juge à existé un correspondant dans la localité italienne Torcello.

<sup>14</sup> Comme documents qui révèlent l'identité entre *juzi*, *cnèzi* et *vatamani* dans l'ancienne Moldavie, il suffit de mentionner celles du 2 août 1414, 25 décembre 1422, 24 juillet 1428, 8 décembre 1454, 17 février 1502, et surtout la traduction roumaine d'un document rédigé le 31 août 1499, dans laquelle le titre de *cnèze* de village mentionné dans l'acte du 2 août 1414 est rendu par celui de « județ » (les documents respectifs sont publiés dans les collections de M. Costăchescu, *Documente moldovenești înainte de Ștefan cel Mare* (Documents moldaves avant Etienne le Grand), vol. I, Iași, 1931, p. 108, 151, 215; vol. II, 1932, p. 516—517; I. Bogdan, *Documentele lui Ștefan cel Mare* (Les documents d'Etienne le Grand), București, 1913, vol. II, p. 132 et 194). Ces actes, comparés à ceux qui suivent dans le texte, mettent en évidence l'identité des fonctions désignées de ces trois termes, dont le plus ancien, originaire et autchtone est celui de *jude*. Pour la correspondance entre ces fonctions cf. I. C. Filitti, *Proprietarii solului în trecutul Principatelor române* (Les propriétaires du sol dans le passé des Principautés roumaines), București, 1934, p. 3—4, après R. Rosetti, *Pămîntul, sâtenii și stăpînia în Moldova* (La terre, les villageois et les propriétaires en Moldavie), I, București, 1907, p. 155—156 et I. Bogdan, dans le compte rendu donné en « Convorbiri literare », XLI (1907), p. 213; toujours sur cette identité C. C. Giurescu, *Istoria românilor* (Histoire des Roumains), II, 2, București, 1937, p. 461.

lisation du mot roumain d'origine latine *jude* dans les actes rédigés en langue slave par la chancellerie voïévodale moldave : le 28 janvier 1409 Alexandre le Bon confirme à un boyard, entre autres, un village, situé dans la partie occidentale de la Moldavie (dans l'ancien « ținut » du Troțuș), « où est Neagăș jude » (ГДЕ І(СТ) НІКІГЪШЪ ЖУДЪКЪ)<sup>15</sup>; un autre acte princier, rédigé le 30 janvier 1425, parle d'un village situé dans l'ancien « ținut » de Hîrlău — Moldavie centrale — « où est jude Pașco » (ГДЕ І(СТ) ЖУДЕ ПАШКО)<sup>16</sup>; un document daté le 8 octobre 1434 se réfère à un village situé dans la partie sud-est de la Moldavie, près de la rivière Sărata, « où sont judes Fătu et Pie », mentionnant aussi la *judecie* (ГДЪ І(СТ)ЖУДЕ И ИЛІЕ, ФЪТЪ ДА БОУДЕГЪ НИЪ ЖУДЕЦІА ОУРИКЪ)<sup>17</sup>; dans la Moldavie septentrionale, est mentionné, le 24 avril 1434, un village « où est Micula jude » (ГДЕ І(СТ) МИКОУЛА ЖУДЕ)<sup>18</sup>; le document daté 5 septembre 1458 parle de deux villages, dans la Moldavie du nord, « où a été jude Dragănici et où a été jude Dimba » (ГДЕ БИЛ ЖУДЕ ДРАГОНИЧ И ГДЕ БИЛ ЖУДЕ ДЪМБА) et de deux *judecies* (ДВА ЖУДЕЦІИ)<sup>19</sup>; celui du 20 avril 1462 se réfère à un village, situé dans l'est de la Moldavie, « où a été jude Dumicea » (ГДЕ БИЛ ЖУДЕ ДОУМЧИКА)<sup>20</sup>; le 13 décembre 1488, Étienne le Grand confirme à un acheteur son village, situé dans la Moldavie méridionale, « où ont été judes Buda et Drăgoiu » (ГДЕ БИЛ ЖУДЕ БУДА И ДРЪГОЮ), en spécifiant : « les ambes judecies » (УБА ЖУДЕЦІИЛЕ; à remarquer le mot roumain « *judeciile* », entré avec sa forme roumaine de pluriel dans un texte slavon)<sup>21</sup>; plusieurs actes rédigés vers la fin du règne d'Étienne le Grand (en 1493, 1495, 1497 etc.) indiquent des villages « où ont été judes » les personnes nommées<sup>22</sup>. Dans tous ces actes, « jude » signifie administrateur de la communauté rurale respective.

En mentionnant que *judecie* signifiait en Moldavie la fonction d'un «jude» de village et le village ou la partie de village où celui-ci exerçait sa fonction, nous tenons à souligner et nous insistons sur l'importance du fait que cette apparition du mot *jude*, dans les documents rédigés en langue slave à l'extrémité nord-est du territoire nord-danubien habité par les Roumains, est très significative et constitue un fort appui à l'aide de notre thèse concernant la large dispersion, l'ancienneté et le profond enracinement de l'institution ainsi que du mot latin « jude » et de ses dérivés sur tout le territoire roumain. Le mot étant largement usité par le peuple, les diacs de la chancellerie voïévodale moldave ont été contraints de le reproduire dans une série d'actes, parfois avec ses formes spécifiques d'inflexion, quoiqu'en quelques cas ils ont essayé de le remplacer par les mots étrangers *enêze* et *vataman*. Ce fut une conséquence de l'ample dispersion et de la résistance, due au profond enracinement, de l'ancienne institution et de sa dénomination antique originaire, le fait que l'institution a réussi à survivre en s'adaptant aux circonstances nouvelles, et que le terme généralement usité et ancré solidement dans la langue du peuple

<sup>15</sup> M. Costăchescu, *op. cit.*, I, p. 64.

<sup>16</sup> *Ibidem*, I, p. 168.

<sup>17</sup> *Ibidem*, I, p. 398.

<sup>18</sup> *Ibidem*, I, p. 386.

<sup>19</sup> I. Bogdan, *op. cit.*, I, p. 19.

<sup>20</sup> *Ibidem*, I, p. 52.

<sup>21</sup> *Ibidem*, I, p. 361.

<sup>22</sup> *Ibidem*, II, p. 13, 25, 27, 57, 115.

à réussi non seulement à subsister, mais même à pénétrer dans les actes officiels, rédigés en une langue étrangère, transperçant le voile étendu par le langage officiel des actes (totalement inconnu et aubain au peuple aborigène) sur la terminologie ancestrale, originaire, utilisée incessamment par le peuple. Dans une autre partie du territoire roumain, on constate en 1591 un cas de pénétration du mot « jude » avec son inflexion roumaine « judele » dans un texte officiel écrit en latin : il s'agit de Buta Judele (*Buta Sudele*), de Făgăraș<sup>23</sup>.

L'hypothèse que les « judecies-gémellaires » (actes cités de 1434, 1458, 1488) auraient constitué une réminiscence provenue de la période néolithique, par cela qu'elles auraient formé un souvenir de l'ancienne forme d'organisation gentilice des communautés — surnommée « duale » ou « dichotomique » parce qu'elles se basaient sur le groupement des *gens* matrilineales de nombre pair en phratries de nombre pair, entre lesquelles on pratiquait le système de « l'exogamie duale » — (opinion soutenue par H. H. Stahl, V. Hanga, L. Marcu), constitue une confirmation et un appui de notre opinion suivant laquelle le système juridique-institutionnel romain s'est greffé sur l'ancien tronc, s'est enraciné dans le substratum, dans la couche antérieure profonde d'institutions aborigènes, qu'il a complété, enrichi et renouvelé avec le consentement des Géo-Daces. Cette implantation non-frocée, cette influence inévitable, cette réception libre, bénévole du système supérieur du droit romain, qui ressort aussi de la rédaction des triptyques de Transylvanie<sup>24</sup>, se réfléchit d'une manière frappante en ce cas, puisqu'il a eu lieu dans la région nord-est de notre patrie, sur un territoire qui a appartenu toujours aux Daces libres, c'est-à-dire où la domination politique romaine ne s'est pas imposée, mais où, en échange, a irradié fortement l'influence romaine sous toutes les formes : linguistique, civilisatrice, institutionnelle. C'est un exemple de la fusion entre les formes d'organisation aborigènes archaïques et les institutions romaines, fusion qui a posé les bases du développement ultérieur du droit local, devenu droit roumain, qui a tiré sa sève initiale du fond préalable, composé de deux systèmes institutionnels : celui de la couche romaine (massive parce que plus récente) et celui du substratum géto-dace (fragmentaire parce que plus ancien).

Pour le sens de *maire de village* en Transylvanie, jusqu'au seuil des temps modernes, les exemples sont également nombreux : les *juzi* (parfois *județi*) sont attestés par les textes littéraires et les actes administratifs dans la plupart des régions de cette province, du nord au sud, équivalant à *birău* ou *cnez* (*chinez*), maires de village eux aussi<sup>25</sup>. Ainsi, on rencon-

<sup>23</sup> D. Prodan, *Bojaren und « Vecini » des Landes Fogarasch im 16. und 17. Jahrhundert* București, 1967, p. 30.

<sup>24</sup> Valeriu Șotropa, *L'influence romaine dans l'ancien droit roumain*, București, 1977.

<sup>25</sup> Pour l'équivalence *jude* — *birău* — *cnez* en Transylvanie peut être invoqué, entre autres, le passage « Trăbue pus în sat chinez (birău sau jude) » (« On doit instituer dans le village un *cnéze* (birău ou jude) »), écrit par Tichindeal, *Filosoficești și politicești prin fabule moralnice învățături* (Instructions morales, philosphiques et politiques à l'aide des fables), Buda, 1814, p. 66. Voir aussi D. Prodan, *Judele satului iobăgesc în Transilvania în secolele XVII și XVIII* (Le jude du village assujéti en Transylvanie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), dans « Anuarul Institutului de istorie din Cluj » (L'Annuaire de l'Institut d'histoire de Cluj), IV (1961), p. 217—235. La nomination du *birău* s'appelait *birăire*, ce qui constitue une similitude avec la dénomination *judecire* pour la transformation du serf en homme libre (*judec*) en Valachie. Sur le « *judec* » = « *cnéze* » dans les villages de Făgăraș, voir idem, *Bojaren und « Vecini » des Landes Fogarasch*, p. 22—24.

tre l'utilisation du terme « jude » pour le titre des maires de villages de la vallée de Rodna<sup>26</sup> ; parfois apparaît ici la dénomination « județ », comme dans la supplique adressée en langue allemande en 1749 au magistrat de la ville de Bistrița par les villageois de Năsăud, qui réclamaient contre les abus commis par les *Judez*, pluriel *Judezen*<sup>27</sup> (autre cas de pénétration du terme roumain d'origine latine dans un texte écrit en une langue étrangère). Pour les autres parties de la Transylvanie, on peut faire mention de plusieurs documents contenant des actes juridiques ou des épîtres : un partage de terres dans un village sud-transylvain, accompli en 1601—1602 : « Și cându s-a tomnitu, au fost jude Ion(a)șe Coltoru » (Et, lorsqu'ils sont convenus, le jude était Ionaș Coltor) <sup>28</sup>; un échange d'emplacements en 1628 dans la région de Sibiu : « Și au fostu jude Pătru Radulu » (« Et le jude était Petru Radul ») <sup>29</sup>; un texte de 1699, de Porcești, même région : « Și când am scris aici, au fost . . . de față și judele Rad(u) Laslă » (« Et quand nous avons écrit ici, était présent le jude Radu Laslă aussi ») <sup>30</sup>; un autre, de 1702, concernant le village de Tălmaci (région de Sibiu), où l'on trouve écrit : « am strîns bătrîinii satului și cu judele Ion Opre Plînga de am împărțit ocina » (« nous avons rassemblés les vieux du village et le jude Ion Opre Plînga, et nous avons partagé la terre ») <sup>31</sup>; un autre texte provenant de Feldioara Făgărașului, de 1778 : « Fiind . . . jude Oprea Stanciu » (« Etant jude Oprea Stanciu ») <sup>32</sup>; une lettre plus ancienne, entre 1602 et 1617, relative au village de Telci, région de Bistrița : « Țudele și Cozma . . . ne lungi oamerii, ca se nu poati sosi la domnia ta » (« Le jude et Cozma chassent nos hommes, pour qu'ils ne puissent pas arriver chez vous ») <sup>33</sup>; une lettre, rédigée à Suciul de Sus (ancien département de Solnoc-Dobica), datée le 30 mai 1608, est écrite par « gudețul Potlogar Toader și cu Burzeu și cu tot satul » (« le județ Potlogar Toader et Burzeu et tous les villageois ») <sup>34</sup>. À l'assemblée de 1842 du « scaun » de Sibiu — notait « La gazette de Transylvanie » — a pris part aussi le « jude sătesc » (« jude de village ») Avram Manciu du village Gura Riului, qui a déclaré que les Roumains désirent rester hommes libres, pas serfs <sup>35</sup>; la même « Gazette » écrivait plus tard que les Roumains qui habitent la « terre royale » ont des « juzi sâtești » (« judes de villages »), qui participent et prennent la parole aux « adunări scâunale » (« assemblées départementa-

<sup>26</sup> Valeriu Șotropa, *Districul grăniceresc năsăudean* (Le district garde-frontière de Năsăud) Cluj-Napoca, 1975, p. 31, 45, 46, 47, 48, 50, 89, 102, 124, etc.

<sup>27</sup> Voir le texte de la supplique, publié par Virgil Șotropa dans « Arhiva Someșană », 22, 1937, p. 8—9.

<sup>28</sup> N. Iorga, *Anciens documents de droit roumain*, I, Paris-Bucarest, 1930, p. 57.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 59.

<sup>30</sup> N. Iorga, *Studii și documente* (Etudes et documents), XIII, București, 1906, p. 152. Sur un « octoih » du XVIII<sup>e</sup> siècle on trouve écrit : « (cumpărat) fiind jude Bucur . . . , a satului (Feldioara Făgărașului) să fie » (« Acheté étant jude Bucur . . . , qu'il appartienne au village (Feldioara Făgărașului) »), N. Iorga, *op. cit.*, p. 99.

<sup>31</sup> N. Iorga, *Sate și preoți din Ardeal* (Villages et prêtres de Transylvanie), București, 1902, p. 128.

<sup>32</sup> N. Iorga, *Studii și documente* (Etudes et documents), XIII, p. 99.

<sup>33</sup> Al. Rosetti, *Lettres roumaines de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et du début du XVII<sup>e</sup> siècle tirées des archives de Bistrița (Transylvanie)*, București, 1926, p. 73.

<sup>34</sup> *Ibidem*, p. 78.

<sup>35</sup> « Gazeta Transilvaniei » (« La gazette de Transylvanie »), n° 10 (4 février) 1843, p. 37.

les »)<sup>36</sup>. Comme exemples recueillis du folklore, nous mentionnons les vers d'une poésie publiée par Jarnik et Birseanu : « Pentru mindra care-mi place, / Nici părinții n-au ce-mi face, / Nici judele satului, / Nici chiar domni stăutului » (« Pour la belle que j'aime, ni mes parents, ni le jude du village, ni les seigneurs du conseil n'ont quoi me faire »)<sup>37</sup> et ceux d'une satire populaire publiée par S. Fl. Marian : « Că și hrana judeului / E-n spinarea satului » (« Parce que la subsistance du jude est, elle aussi, une charge sur le dos du village »)<sup>38</sup>. Les passages cités nous dévoilent en bonne mesure l'autorité (parfois les abus) et les attributions administratives et juridiques des jude de village transylvains.

On trouve le sens de *maire d'une ville* en Valachie et en Transylvanie. Dans l'ancienne Valachie, les villes étaient administrées par le *județ* et les *pîrgari*, les « județi » de Valachie équivalant aux « șoltuzi » de Moldavie. Ces « județi » avaient des attributions administratives et judiciaires ; on rencontre leur attestation dans les documents émanés des chancelleries centrales et locales. Exemples : les 3 février 1613 ; Radul, voievode de Valachie, s'adressant au maire de Bucarest, lui écrit : « serie domnia mea ție județului cu 12 pîrgari » (« ma seigneurie écrit à toi, le județ avec 12 pîrgari »)<sup>39</sup> ; le 3 mars 1626, « Dima județul cu 12 pîrgari » (« Dima le județ avec 12 pîrgari ») de Tîrgu Jiu est mentionné comme juge dans un procès<sup>40</sup> ; le 6 mars 1664, « eu, Gherghina județ » (« moi, Gherghina județ ») de Bucarest prend part à la délimitation d'une propriété<sup>41</sup> ; le 27 avril 1664, « Eu, Gherghina județul, dă înpreună cu 12 pîrgari ot varoș ot București » (« Moi, Gherghina le județ, avec les 12 pîrgari de la ville de Bucarest ») confirme l'achat d'un immeuble et précis ses limites<sup>42</sup> ; le 3 mai 1672, Dragotă, le județ de Bucarest prend part au partage d'une propriété<sup>43</sup>, etc. Le même titre est appliqué dans les anciens textes roumains de Transylvanie aux maires des villes transylvaines aussi, par exemple au maire de la ville de Brașov : « Eu jupînu lu Hirjilu Lucaciu, județulu Brașovului și a totu ținutului Birsei » (« Moi, le seigneur Hirjilu Lucaciu, le județ de Brașov et de l'entière contrée de Birsă »)<sup>44</sup> ; (« Eu, jupînu lu Hirjilu Lucaci, județulu den cetatea Brașovului și a totu ținutului Birsei » (« Moi, le seigneur Hirjilu Lucaci, le județ de la cité de Brașov

<sup>36</sup> *Ibidem*, n° 13 (15 février) 1843, p. 49.

<sup>37</sup> I. Urban Jarnik et A. Birseanu, *Doine și strigături din Ardeal* (Doines et vers improvisés à la danse, de Transylvanie), Brașov, 1895, p. 16.

<sup>38</sup> S. Fl. Marian, *Satire poporane române* (Satires populaires roumaines), București, 1893, p. 128.

<sup>39</sup> I. Bianu, *Documente românești* (Documents roumains), București, 1907, p. 20.

<sup>40</sup> *Ibidem*, p. 116. En 1627, Gheorghe județ de Tîrgoviște confirme une propriété (I. C. Filitti, *Evoluția claselor sociale în trecutul principatelor române* (Evolution des classes sociales dans le passé des Principautés roumaines), dans « Arhiva pentru știința și reforma socială » (L'archive pour la science et la réforme sociales), an. V (1924), n° 1—2, p. 103, note 6.

<sup>41</sup> I. Ionașcu, *Documente bucureștene privitoare la proprietățile mănăstirii Colțea* (Documents de Bucarest regardant les propriétés du monastère Colțea), București, 1941, p. 8—9.

<sup>42</sup> *Ibidem*, p. 14—15.

<sup>43</sup> *Ibidem*, p. 37. Dans un acte princier du 12 novembre 1791, on trouve la nomination du « județ » de la ville Ocnele Mari, « la orașul domniei mele Vel Ocna sud Vilcea » (« à la ville de ma seigneurie Vel Ocna du département Vilcea »), C. C. Giurescu, *Istoria românilor* (Histoire des Roumains), III, București, 1946, p. 499.

<sup>44</sup> Coresi, *Carte cu învățătură* (Livre avec préceptes), p. I.

et de l'entière contrée de Birsă »)<sup>45</sup>; au maire de la ville d'Orăştie : au XVIII<sup>e</sup> siècle, les habitants de la ville, formulant des revendications, vont chez le judeţ : a pătruns « totu oraşul la judeţulu în casă » (« toute la ville (a pénétré) dans la maison du judeţ »), raconte un texte, et on mentionne le « sceau de monsieur le judeţ », « pecetea domnului judeţului » d'Orăştie<sup>46</sup>; au maire de la ville de Bistriţa : le 31 mai (1638) le hatman Gavril de Moldavie écrit à son ami Andreiaş, « birău et judeţ » de la ville de Bistriţa<sup>47</sup>; etc.

Le sens d'*homme libre propriétaire rural* du mot *judec* est témoigné en Valachie par une multitude de documents du XVII<sup>e</sup> siècle; libérer un serf s'appelait *a judeci*, la libération des serfs portait le nom de *judecire*<sup>48</sup>.

Le sens de *maître de serfs* du mot *jude* est attesté en Valachie à la même époque<sup>49</sup>.

Les études folkloriques nous fournissent des renseignements sur la pratique, dans la vie populaire roumaine, à l'occasion des fêtes d'hiver, de la coutume d'aller en groupe, de maison en maison, pour chanter des Noëls; le chef de ceux qui chantent des Noëls s'appelle en roumain *jude al colindătorilor*<sup>50</sup>.

Les *chefs des groupes de familles bohémienne*s sont appelés *juzi* ou *giuzi țigănești* dans les documents concernant la situation des serfs bohémiens dans les Principautés roumaines, par exemple les « hrisovs » princiers moldaves du 25 janvier 1766, 10 novembre 1785, 28 décembre 1785, 25 mars 1793, 20 juin 1802, 20 février 1804<sup>51</sup>. Le premier « jude » bohémien attesté par un document roumain est « Nicula jude », dans un acte princier moldave du 27 juillet 1448<sup>52</sup>. Les *juzi* bohémiens avaient des attributions administratives et judiciaires envers les membres des familles bohémiennes faisant partie de leur groupe, les dirigeant dans leurs rapports avec les propriétaires (Etat, boyards, monastères) et solutionnant les conflits et zizanies d'entre eux; ils jugeaient seulement les causes survenues entre bohémiens, tandis que les causes dans lesquelles une partie était roumaine (boyard, citadin ou villageois) étaient jugées par les autorités roumaines<sup>53</sup>. Cette titulature, qui a duré jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, empruntée pour leurs chefs et juges par les bohémiens établis comme serfs

<sup>45</sup> *Ibidem*, p. VI.

<sup>46</sup> N. Iorga, *Sate și preoți din Ardeal* (Villages et prêtres de Transylvanie), p. 305

<sup>47</sup> N. Iorga, *Scrisori de boieri, Scrisori de domni* (Epîtres de boyards. Epîtres de princes), éd. III, Vălenii de Munte, 1931 (1932), p. 59—60.

<sup>48</sup> Voir les documents reproduits par C. Giurescu, *Despre boicri* (Sur les boyards), București, 1920, p. 104—115.

<sup>49</sup> *Ibidem*, p. 97—101.

<sup>50</sup> Voir surtout T. Pamfile, *op. cit.*, p. 36, 124, 166, 168.

<sup>51</sup> Publiés par Ion Peretz, *Curs de istoria dreptului român* (Cours d'histoire du droit roumain), IV, București, 1931, p. 47—85.

<sup>52</sup> M. Costăchescu, *op. cit.*, II, p. 342.

<sup>53</sup> I. Peretz, *op. cit.*, pages citées; les hrisovs respectifs donnent dans la compétence de l'Etat les causes les plus importantes, comme les meurtres, même entre bohémiens.

dans les pays roumains en partant du XIII<sup>e</sup> siècle, dénote une influence de l'organisation de la population autochtone sur les nouveaux venus<sup>54</sup>.

Outre ces acceptions précises, spéciales du mot *jude*, il y en a une générale, plus rarement usitée, indiquant les *hommes de haute position sociale* : maître, prince, chef d'un pays ou chef local<sup>55</sup>.

En examinant toutes les acceptions du mot, les attributs des personnes et la multiplicité des formes d'organisations désignées par le terme *jude* et par ses variantes, on constate pour celles-ci, dans le passé roumain, une pluralité de sens, qui se groupent en trois acceptions fondamentales : judiciaire, administrative et sociale, lesquelles définissent la complexité de l'institution, caractérisée par une généralité, fréquence et durabilité toutes particulières. Les *juzi*, *judeci*, *judeti* etc. ont eu surtout des attributions administratives associées en général avec des attributions judiciaires, sauf ceux qui étaient simplement hommes libres et petits propriétaires ruraux (cas de *judeci* en Valachie), ce dernier aspect et sens représentant un surcroît, un côté nouveau du contenu de la notion, par rapport aux sens originaires (administratif et judiciaire) compris dans sa sphère initiale.

*L'origine de l'institution.* En examinant les racines historiques de la notion roumaine de « județ », on constate que, tant du point de vue linguistique que de celui du contenu, elle dérive du vieux fond latin d'institutions qui a existé dans les régions carpato-danubiennes au temps de l'Empire romain.

Le mot roumain dérive du latin *judex*, *-icis* ; la forme *jude* provient du nominatif du mot *judex* ; celle de *judec*, de l'accusatif (ce qui correspond à la règle générale de dérivation) ; celle de *județ* dérive de *judicium* (= juge, jugement, tribunal).

Le terme latin *judex* a désigné à l'époque de la Dacie Trajane et après le III<sup>e</sup> siècle plusieurs fonctions ou attributions et aspects de certaines fonctions administratives et judiciaires dans l'Empire romain : outre la charge (existante déjà au temps de la République) du juge (*judex unus*), nommé par le préteur (dans les provinces, initialement, par le gouverneur) moyennant la formule *judex esto*<sup>56</sup>, on doit mentionner la fonction des *duumviri* ou *quattuorviri jure dicundo*, qui avaient, hormis les fonctions administratives, des attributions judiciaires en certaines

<sup>54</sup> Voir en ce sens N. Iorga, *Le caractère commun des institutions du Sud-Est de l'Europe*, Paris, 1929, p. 137. On doit noter qu'en dehors du terme « cnez », on a utilisé dans les Principautés roumaines, pour la dénomination des « judeci » bohémiens, aussi le terme « bulibașă », entré dans la langue roumaine à la suite de l'influence turque (il provient du mot turc bulukbașa) ; et que plusieurs groupes pouvaient avoir à leur tête un « voievode », comme a été Ladislaus Wayvoda Ciganorum, attesté en 1423 dans un document du roi Sigismond de Hongrie, document qui ne visait pas seulement la Hongrie, mais aussi à la Transylvanie (publié dans Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria românilor* (Documents regardant l'histoire des Roumains), I, 2, p. 527).

<sup>55</sup> Exemples : « giudeț » dans la Psaltirea Hurmuzaki, signifiant « maître » (*Istoria României* (Histoire de Roumanie), II, București, 1962, p. 708) ; en ce sens est révélatrice la juxtaposition faite dans Coresi, *Carle cu învățătură* (Livre avec préceptes), p. 560 (p. 500 éd. 1914) : « judecii și împărații și domnii » (« les judeci, les empereurs et les seigneurs »), et *ibidem* : « jude entru Iuda » (« jude = chef, seigneur provenant de la tribu de Juda »).

<sup>56</sup> Gaius, *Institutes*, IV, 34, 36, 37, 47, etc ; Hermogenianus, dans *Digesta*, I, 18, 10 ; ; arcianus, *ibidem* I, 18, 11.

causes<sup>57</sup>; celle des gouverneurs de provinces, *judices provinciarum*, qui avaient eux aussi, entre autres, des attributions judiciaires, plus larges que celles des magistrats municipaux<sup>58</sup>; celle des *judices pedanei*, délégués par les chefs des provinces du jugement en certaines causes mineures<sup>59</sup>; celles de certains fonctionnaires impériaux (*judices civiles, judices militares*) et, enfin, celle des représentants des grands propriétaires sur les *latifundia* (administrateurs et juges délégués sur les domaines)<sup>60</sup>. Par conséquent, les formes institutionnelles roumaines dont nous nous sommes occupés plus haut, ont conservé non seulement la terminologie latine, qui se reflète pleinement dans leurs dénominations, mais ont hérité aussi du contenu des attributions (judiciaires-administratives) qui caractérisaient l'institution romaine originaire; tant la terminologie que le fond (qui proviennent des II<sup>e</sup>—VI<sup>e</sup> siècles romains) ont subi, naturellement, des modifications graduelles, dues au développement historique et social incessant, mais il y a entre elles une parfaite et ininterrompue continuité, un évident rapport de descendance.

Envisageant le processus de transmission de l'ancienne notion (dénomination et institution) du *judex*, on constate que l'existence de « juges » pourvus d'attributions judiciaires et administratives, et qui ont conservé l'antique dénomination du temps de l'Empire, est attestée au Moyen âge en différentes régions de l'ancien Empire romain: Italie, Sardaigne, vallées des Alpes, Dalmatie, Dacie, Gaule, Castille, etc., constituant, ainsi, un héritage commun, dévolu par l'antiquité. En Italie, on les constate

<sup>57</sup> Paul, *Sententiae*, V. A, 1; idem, *Dig.*, 50, 1, 28; Ulpien, *Dig.*, 50, 16, 131, 1; *Loi de Malaca*, LXVI et LXIX; *Lex de Gallia Cisalpina*, XX, XXI; *Lex Coloniae Genetivae Iuliae*, XCIII; Siculus Flaccus, *De conditione agrorum*, dans *Corpus agrimensorum Romanorum*, I, 1, p. 98.

<sup>58</sup> Dans sa nouvelle 128 (de l'an 545), Justinien donne de minutieuses dispositions concernant les attributions des *judices provinciarum* (*Novellae*, IX, 11). Après la réorganisation de l'Empire par Dioclétien, les gouverneurs des provinces, portant le nom de *judices*, restèrent seulement administrateurs et juges, étant déchargés d'attributions militaires. Les nombreuses provinces organisées alors, furent groupées en diocèses, dont les chefs, appelés vicaires, examinaient en appel les causes jugées en première instance par les « *judices provinciarum* ». Les provinces bas-danubiennes étaient groupées en général dans le cadre du diocèse des Mésies (La Mésie Supérieure, les Dacies Ripensis et Mediterranea); mais la Mésie Inférieure avec la Scythie entraient dans celui des Thraces. La dernière instance à laquelle on pouvait appeler était l'Auguste ou le César (E. Albertini, *L'Empire Romain*, éd. III, Paris, 1938, p. 327—331). En Gaule, les gouverneurs des 17 provinces organisées dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle portaient les noms de *praeses* ou *judex* (E. Perrot, *Précis élémentaire d'histoire du droit français public et privé*, Paris, 1932, p. 21). Les *judices provinciarum* n'appliquèrent plus la procédure formulaire (avec ses deux phases: *in jure* et *in judicio*), mais statuèrent, en commençant partiellement dès l'époque du Haut-Empire et généralement à l'époque du Bas-Empire, d'après la procédure *extra ordinem*, jugeant en une seule phase, directement (personnellement ou par leur substitut ou délégué); voir Hermogenianus, *Dig.*, 1, 18, 10; Marcianus, *Dig.*, 1, 18, 11; Proculus, *Dig.*, 1, 18, 12; Ulpien, *Dig.*, 1, 18, 6 et 50, 16, 131, 1; Callistrat, *Dig.*, 1, 18, 19; Gaius, *Inst.* I, 6, et II, 278.

<sup>59</sup> *Codex*, III, 3.

<sup>60</sup> Sur les fonctionnaires impériaux, voir les textes des *novellae* dans lesquels les Justinien s'occupe des fonctionnaires civils et militaires existants dans les provinces: il s'adresse aux « omnes *judices* tam militares, quam civiles », « in provinciis existentibus *judices* civiles et militares », « omnibus *judicibus* tam civilibus, quam militaribus » (*Novellae*, II, 2, 4; IX, 11, 20 et 21; IX, 17, 1—3). Sur les représentants des latifundiaires cf. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, IV, *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, Paris, 1889, p. 50—51, 67—69, 71—72, 449—451, 458—459.

à Rome, à Venise, à Pise, à Amalfi, en Italie méridionale, à Florence, Lombardie, dans certaines vallées des Alpes (par exemple au Trentin) ; au delà des limites de la péninsule centrale de l'Empire, l'héritage romain a montré durable en diverses régions et provinces extraitaliques : Sardaigne, Gaule, Dalmatie, Castille, etc.<sup>61</sup> ; par conséquent, la persistance de cette institution en Dacie ne fut pas une exception, ni un *unicum*.

C'est, donc, un phénomène général que la continuité, en toutes ces régions, de cette ancienne institution administrative et judiciaire de l'État et du droit romain, devenue institution locale largement dispersée dans la structure institutionnelle des formations socio-politiques organisées par les provinciaux sur l'immense surface de l'Empire démembré. Cette persistance est due à la nécessité où se sont trouvées les populations provinciales (et même celle de la capitale) de s'administrer par leurs propres moyens et forces, en conservant une forme d'organisation traditionnelle, avec laquelle elles s'étaient accoutumées ; elle eut lieu grâce à un processus d'adaptation aux circonstances changées et aux nécessités nouvelles, ressenties par les groupes régionaux de population, obligés (à la suite du débâcle de l'Empire centralisé) à s'administrer et à se défendre dans le cadre des autonomies locales surgies de soi, de ces formations spontanées, constituées par la réunion, la confédération des communautés territoriales et nommées par N. Iorga, avec un terme particulièrement suggestif : « Romanies populaires ». Celles-ci (les « obști » et les confédérations des « obști sătești ») se sont basées, au cours de ce processus, comme sur un

<sup>61</sup> Karl Hegel, *Geschichte der Städteverfassung von Italien seit der Zeit der römischer Herrschaft bis zum Ausgang des zwölften Jahrhunderts*, I — II, Leipzig, 1847 ; E. Mayer, *Die dalmatisch-istrische Municipalverfassung in Mittelalter und ihre römische Grundlagen*, dans « Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte », XXIV (1903) ; E. Daniels, *Der Staat von Venedig in seiner älteren Zeit*, dans « Preussischer Jahrbücher », CXXIII (1906) ; R. de Tucci, *Manuale di storia della Sardegna*, Cagliari, s.a. ; Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 460 ; C. Jirček, dans « Archiv für slavische Philologie », XII (1900) ; N. Iorga, *Di alcune formazioni popolari romane nel Medio Evo*, Torino, 1930 (extrait de « Studi medioevali ») ; idem, *Les Latins d'Orient*, Paris, 1921, p. 25, 27, 32, 33 ; idem, *Istoria românilor* (Histoire des Roumains), vol. II, București, 1936, p. 154—164 ; idem, *Essai de synthèse de l'histoire de l'humanité*, II, Paris, 1927, p. 60, 68, 160 ; idem, *Espagnes et Roumanies*, dans « Revue Historique du Sud-Est européen », 1928, nr. 10—12, p. 357—359 ; idem, *Istoria românilor prin călători* (Histoire des Roumains par les voyageurs), II<sup>e</sup> éd., vol. I, București, 1928, p. 15 ; idem, *La place des Roumains dans l'histoire universelle*, I, București, 1935, p. 55—56 ; idem, *Le caractère commun des institutions du Sud-Est de l'Europe*, Paris, 1929, p. 59—66. L'existence des *judices* près de la côte dalmate est attestée dans plusieurs cités : Raguse, Spalato, Antivari, Zara, Budua, Cattaro, Trebinjë, Carlopago, Meleda, etc. ; dans la région du Vinodol (Valdevino), auprès du même littoral, habitaient les Roumains auxquels le roi de Hongrie, Louis II, s'adressait en 1521 : „judicibus et toti universitati Walachorum sub castro nostro Ztharigrad”. Voir aussi S. Dragomir, *Originea coloniilor române din Istria* (L'origine des colonies roumaines d'Istrie), București, 1924, et idem, *Vlahii și Morlacii* (Les Vlaques et les Morlaques), Cluj, 1924, passim. Sur l'île de Veglia, les chefs des Vlaques s'intitulaient *capii*, par exemple dans un texte de 1468, dans lequel a pénétré ce titre purement roumain : « kapi od Murlakov » (*ibid.*, p. 72) ; ce terme représente une application spéciale du mot « cap », qui signifie en roumain, communément, « tête », et symboliquement « chef ». Cette pénétration d'une titulature roumaine dans un texte étranger constitue un phénomène similaire à la pénétration du mot « jude » dans les actes rédigés en slavon, en Moldavie, à la même époque, et qui révèle la conservation, dans la terminologie populaire, des anciens mots autochtones et, à la fois, des formes d'organisation ancestrales. Remarquable est aussi le parallélisme constaté par N. Iorga entre le mode d'élection des *judes* roumains de Sălîște et le système électoral vénitien, similaire quoique plus compliqué (*Le caractère commun des institutions du Sud-Est de l'Europe*, p. 64—65 ; sur le mode d'élection usité à Sălîște, idem, *Sate și preoști din Ardeal* (Villages et prêtres de Transylvanie), p. 120—122).

fondement subsistant, bien ancré dans le sol des diverses provinces, sur la vieille tradition juridique romaine, continuant et développant d'une manière propre une forme d'organisation bien établie et très répandue sur les divers échelons de l'administration républicaine et ensuite impériale.

Le mot qui a désigné l'institution gardée par un usage général dans les contrées latinophones qui avaient appartenu à l'Empire romain, fut et resta le nom habituel et ancien de *judex*, pluriel *judices*, — seul ou accompagné de certains déterminatifs, comme *judices domini imperatoris*, *judex civitatis*, *judex publicus*, *judices loci*, *judices villarum*, *judex fiscalis*, *judex civilis*, *judices romanae urbis*, *romani judices*, *judices Valachorum*, *judices valachici* —, devenu avec le temps, dans les langues néolatines, *judice* dans la Péninsule italique, *judice*, *judike*, *iudice*, *juige*, *juigue*, *judige*, *judiko* et *yuige* en Sardaigne, *juces* en Castille, *juges* (d'où les *juges dessous l'orme* provençaux, *juges-mages*, *juges-consuls*) en France, *judici* ou *judęgi* en Dalmatie, et en Roumanie les formes mentionnées : *jude*, *giude*, *judec*, *judęt*, *giudęt*<sup>62</sup>. Le fait que l'institution et le terme qui la désigne ont été conservés sur le territoire de la province de Dacie aussi (à l'extrémité nord-estique de l'Empire), la première cédée aux tribus migratrices par la retraite de l'armée et l'abandon des provinciaux à leur propre sort, dénote que nous sommes en présence d'un élément linguistique et juridique-institutionnel de large dissémination et profondément ancré dans les systèmes juridiques, la vie sociale et les langues romanes ou néo-latines, sur toute leur étendue territoriale.

En Dacie, l'institution fut perpétuée et développée par la population daco-romaine, après 271, en un processus d'évolution complexe et en bonne mesure original. La complexité de cette évolution est mise en relief par la multiplicité et la variété des fonctions et des positions sociales dénommées du mot « jude » avec ses variantes. Son originalité consiste ici surtout dans l'adjonction d'une acception sociale à celles d'ordre administratif et judiciaire, adjonction qui eut lieu seulement en Roumanie

<sup>62</sup> Dans le royaume fondé par les Francs en Gaule, les « comtes » des cités portaient aux VII<sup>e</sup> — IX<sup>e</sup> siècles, le nom de *judex* aussi, ce qui forme encore une preuve de l'enracinement et de la résistance de ce terme, qui avait désigné au Bas-Empire les fonctionnaires supérieurs (Perrot, *op. cit.*, p. 138), parmi lesquels les gouverneurs des provinces. En France, aux XI<sup>e</sup> — XIII<sup>e</sup> siècles, pendant l'époque féodale, les termes « viguiers » et « prévôts » commencent à remplacer, pour les officiers domaniaux qui distribuaient la justice en second ordre (la plus importante instance étant l'assise), les anciens noms de *judices* ou *maiores*, portés par les agents domaniaux du temps des Capétiens (*ibid.*, p. 283) et dont dérivent ceux de *maires* et de *juges-mages* (*ibid.*, p. 250). Pour les autres termes voir aussi Ernesto Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli*, Città di Castello, 1912; Giovanni Spano, *Ortografia sarda nazionale ossia gramatica della lingua logudorese paragonata all'italiana*, 2, vol., Cagliari, 1840; Antonio Sanna, *Libellus judicium turrilanorum*, Cagliari, 1957; Constantin Jireček, *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters*, dans « Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe », Wien, vol. XLVIII, 1902, et vol. XLIX, 1904; E. Beaudouin, *Les grands domaines dans l'Empire romain d'après des travaux récents*, Paris, 1899; A. Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, Paris, 1882; Fustel de Coulanges, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 407; V. Pirvan, *Contribuții epigrafice la istoria creștinismului daco-roman* (Contributions épigraphiques à l'histoire du christianisme daco-romain), București, 1911, p. 151—154; E. Perrot, *op. cit.*, p. 250, 511; N. Iorga, *Istoria românilor* (Histoire des Roumains), II, p. 154—164 passim; *Libri pontificalis* (surlout aux vies des papes Adrien I et Eugène II); D. D. Motulescu, *Jus valachicum in Polonia* (Jus valachicum en Pologne), București, 1916, p. 124 (« iudices valachici residentes in iure » à Lemberg en 1453).

(par la dénomination des membres d'une classe sociale entière), ce qui constitue un trait local spécifique.

La persistance de cette institution en Dacie pendant la période des migrations est témoignée, — outre la conservation de la terminologie qui la regardait, avec ses variantes multiples, et outre l'attestation ultérieure de son existence, en formes complexes, sur tout le territoire nord-danubien —, par la mention, dans l'œuvre d'Ammien Marcellin, du *judex* Athanaric<sup>63</sup>, chef gothe qui gouvernait au IV<sup>e</sup> siècle une partie du territoire de l'ancienne Dacie et qui, d'après Thémistius, préférait le titre de « *judex* » à celui de « *roi* »<sup>64</sup>. C'est, évidemment, encore une marque de l'influence exercée sur les migrants (à côté de celle, mentionnée plus haut et similaire, sur les bohémiens) par la population locale, chez laquelle fonctionnait pleinement cette institution venue du substratum de droit romain enraciné ici depuis des siècles ; parmi les vestiges de ce substratum, l'institution de la « *judex* » s'averra l'une des plus résistantes. Cette influence eut lieu — grâce aux conditions historiques qui ont favorisé plus tôt les contacts — bien avant que les Lombards établis en Italie du Nord reçoivent, des populations locales, comme emprunt analogue, la même institution, ayant là, eux aussi, leurs juges : *Longobardorum iudices*<sup>65</sup>. Phénomènes parallèles et semblables, dues aux conditions de vie et de contact similaires.

Partout sur le sol des « Romanies » locales, c'est-à-dire des unions de communautés territoriales créées dans les diverses provinces de langue latine après l'effondrement de l'Empire, les „*iudices*” ont eu une position plus haute que celle des hommes du commun, ont rempli en général une fonction directrice dans le cadre des formations politiques-administratives cristallisées sur ce territoire, exerçant de règle des attributions judiciaires et administratives. Le maintien et le fonctionnement, en tant de lieux, de l'institution au Moyen âge et jusqu'à l'époque moderne, révèle son utilité et sa nécessité pour la vie sociale des provinciaux restés sans l'Empire, et à la fois l'attachement de ceux-ci aux institutions et aux formes connues par une pratique de plusieurs siècles.

Le fait que cette institution ait été gardée et développée par la population daco-romaine des régions carpatodanubiennes, sa continuité au nord du Danube est témoignée, — outre son attestation sur ce territoire au début de la période des migrations —, d'une part, par sa pluralité d'acceptions et sa grande fréquence dans les régions nord-danubiennes, dans toutes les provinces historiques féodales organisées en Etats au

<sup>63</sup> Ammien Marcellin, *Bellum Gothicum*, XXVII, 5, 6 et 5, 9 ; XXXI, 3, 4.

<sup>64</sup> Dans les textes respectifs d'Ammien Marcellin, Athanaric est intitulé *judex potentissimus, gentis judex, doctus Thervingorum judex*. L'importance historique de ces textes a été soulignée par V. Pirvan, l.c. ; celle du texte de Thémistius (*Oratio de pace*, éd. 1605, p. 10) par N. Iorga, *Istoria românilor* (Histoire des Roumains), II, p. 58. Le *judex* des Goths, *judex Gothorum*, est attesté aussi par l'évêque Auxentius Dorostorensis, dans son épître sur la vie d'Ultila, qui avait prêché non seulement en langue gothique, mais aussi en latin, dans la région située au nord du Bas-Danube, au IV<sup>e</sup> siècle (texte publié par G. Popa-Lisseanu dans *Dacia în autorii clasici, I. Autorii latini clasici și post-clasici* (La Dacie dans les auteurs classiques, I. Les auteurs latins classiques et post-classiques), București, 1943, p. 90—92). Il est mentionné également par Ambroise, *De spiritu sancto*, I, préface (*hostem ipsum, iudicem legum*, apud N. Iorga, *op. cit.*, II, p. 58).

<sup>65</sup> La mention des « *Longobardorum iudices* » dans *Liber pontificalis*, lieux cités plus haut à la vie du pape Adrien I<sup>er</sup>).

Moyen âge sur le territoire de la Roumanie et d'autre part, par la circonstance qu'elle ne s'est pas perpétuée chez les Macédo-Roumains, dont les chefs et juges ont été les « *tehelniks* ». Au sud du Danube, l'institution, bien représentée au Bas-Empire, — quand la population romanisée y était dense, — disparut après la dislocation et l'assimilation de la plupart de cette population par les flots successifs des peuples migrants. Les *judices* ne survécurent au Moyen âge, dans la péninsule des Balkans, que près du littoral de l'Adriatique (en Dalmatie et au Vinodol), n'étant attestés que très rarement dans le reste de ce territoire<sup>66</sup>.

Par conséquent, l'institution de la *judicie*, la fonction du *jude* s'est transmise sans interruption chez la population autochtone au nord du Danube, ce qui forme une preuve de la continuité du droit romain dans ce territoire, et implicitement de la population qui l'a gardé.



Il nous reste la tâche de reconstituer les lignes générales du processus historique de conservation et de développement, sur le territoire de la Roumanie, de l'institution envisagée, dans l'intervalle de mille ans écoulé depuis le IV<sup>e</sup> siècle (sa dernière mention en Dacie) jusqu'à sa réapparition dans

<sup>66</sup> Sur les chefs chez les Vlaques des Balkans, C. Jireček, *Geschichte der Serben*, I, p. 69 sq.; S. Dragomir, *Vlahii și morlacii* (Les Vlaques et les Morlaques), passim; la titulature originaire fut remplacée dans cette région par le terme grec « *primikéri* » (primikiours) et par ceux slaves « *tehelnic* » et « *enèze* » (N. Iorga, *Istoria românilor* (Histoire des Roumains). II, p. 58, note 3; Th. Capidan, *Aromânii. Dialectul aromân* (Les Aroumains. Le dialecte aroumain), București, 1932, p. 33—34; idem, *Romanitatea balcanică* (La romanité balcanique), București, 1936, p. 45—46, 61; idem, *Les Macédo-Roumains*, București, 1937, p. 43—44; idem, *Românii nomazi* (Les Roumains nomades), Cluj, 1926, p. 38—40; S. Dragomir, *Vlahii din nordul Peninsulei Balcanice în evul mediu* (Les Vlaques du nord de la Péninsule Balkanique au moyen âge. p. 17). Chez les Macédo-Roumains a prédominé le terme *tehelnic*, chez les Vlaques des Serbie et Croatie le terme *enèze*. Certaines mentions très sporadiques provenant du moyen âge paraissent à attester les ultimes vestiges de l'institution du *jude* au sud du Danube; ainsi, celles constatées par S. Dragomir en Serbie (la *sudstvo* = „judicie” de Radu et George en 1198—1199 près de Prizren; Dragomir, *ibid.*, p. 17) et en Croatie (*sudeci vlaški* = « juges vlaques » de Lika, au XV<sup>e</sup> siècle; *ibid.*, p. 84). Si les termes « *sudstvo* » et « *sudeci* » traduisent les roumains « *judicie* » et « *juzi* », on peut considérer ces deux uniques mentions des *juzi* et de la *judicie* chez les Roumains du nord de la péninsule des Balkans comme les derniers restes de l'organisation romaine antique et de l'organisation roumaine primitive en train de disparition et qui a disparu ensuite complètement, à la fois avec la dispersion et l'assimilation totale de l'élément roumain de ces régions. Dans la région nord-danubienne, quoiqu'on constate une tentative similaire de substitution, venue de la part des scribes des chancelleries princières, qui ont essayé d'introduire chez nous les termes *enèze* et *valaman*, ces mots et les institutions correspondantes d'origine étrangère n'ont pas réussi à se substituer et à remplacer entièrement et définitivement, dans les pays roumains, l'ancienne forme institutionnelle autochtone; l'élément originaire réussit à survivre — comme nous la montre sa présence fréquente et sa grande dispersion sur tout le territoire de la Roumanie, ainsi que sa pénétration même dans les textes rédigés en langue étrangère; les vocables étrangers mentionnés ont été usités seulement en certaines lieux et temps (temporairement et partiellement), surtout dans les actes rédigés en slavons par les chancelleries voïévodales, sans pouvoir déraciner le terme latin préalable et de beaucoup plus répandu dans le langage vivant parlé par le peuple, de beaucoup plus fréquemment utilisé pour désigner cette institution, fondamentale chez les Roumains pendant la période des migrations et après la constitution des trois grandes formations politiques roumaines médiévales. Et, comme nous avons montré, la forme sociale désignée du terme primordial latin a connu un contenu de sens sensiblement plus large que celui des mots *enèze*, *valaman*, *șoltuz* et *birău*, qui ont tenté de la substituer pour certaines fonctions, en certains lieux et à telle époque; l'institution primordiale ainsi que son nom ont réussi à résister, ont franchi les siècles d'adversités et ont survécu jusqu'aux temps modernes sur toute l'étendue du territoire roumain nord-danubien.

les documents roumains du XV<sup>e</sup> siècles, similaire aux phénomènes karstiques et à l'apparition du peuple roumain, après plusieurs siècles de silence des sources historiques écrites. Ce processus s'est passé, à notre avis, de la façon suivante.

Aux IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles, dans les régions bas-danubiennes, soumises à l'autorité politique de l'Empire (parmi lesquelles la Dobroudja), l'institution fut gardée dans les formes connues dans le reste de l'Empire de l'Est : il y eut, donc, les mêmes *judices provinciarum*, les mêmes *judices civiles et militaires* mentionnés par Justinien, les *judices* représentants des latifundiaires sur les grands domaines, etc. En Dacie, à la même époque, la population daco-romaine, fidèle aux souvenirs de l'Empire et obligée de s'organiser d'une manière correspondante à sa nouvelle situation (dans le cadre de ses communautés territoriales et de ses confédérations de communautés) et d'organiser en même temps ses rapports avec les tribus migratrices, conserva, du riche fonds d'institutions juridiques et administratives, usité dans l'Empire avant et après l'abandon de la province par l'armée, les institutions les mieux connues et les plus proches pour elle, phénomène dû à la nécessité de leur pratique et à la fréquence de ses rapports avec les titulaires des fonctions respectives. Or, parmi les institutions judiciaires-administratives romaines, la plus répandue sur plusieurs degrés de l'échelle de l'appareil d'Etat local et la plus intimement liée à la vie des masses urbaines et rurales, donc la mieux connue, appréciée comme nécessaire, voire même indispensable par celles-ci, fut celle du *judex*. Par conséquent, les Daco-Romains gardèrent cette institution, ayant toujours à leur tête des *judices* de différents degrés, suivant les besoins et les circonstances locales.

Les villes tombant en déchéance — à défaut de l'appui de l'Etat romain et de la protection de l'armée impériale ainsi qu'à cause des conditions économiques et sociales troublées par les guerres, les migrations et l'instabilité politique — et disparaissant comme telles lentement (comme les feuilles qui meurent sur les branches découpées), les provinciaux gardèrent leurs *judices* sur deux plans. Premièrement, sur le plan strictement local, comme organes (unipersonnels) en chaque village, en chaque communauté territoriale; deuxièmement, sur un plan large, dans les formations administratives plus étendues nommées *judete*, constituées par la confédération des communautés territoriales (« obşti vicinale »), formations situées soit au long des vallées des rivières, soit dans les dépressions entre les montagnes ou en des régions plus grandes. Ces *judices* accomplirent les fonctions judiciaires-administratives strictement nécessaires au fonctionnement de la vie sociale, similaires à celles pratiquées auparavant dans l'Empire par les *judices* des domaines, des villes, des provinces, etc., ainsi qu'à celles que devaient accomplir plus tard les *juzi* roumains dans les villes, les villages, sur les domaines des boyards, etc.

La persistance de l'institution à l'époque susdite (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles) est indubitable, tant sur le cours inférieur du Danube qu'en Dacie carpatique, où cette fonction est attestée au IV<sup>e</sup> siècle comme adoptée par les tribus migratrices, exactement comme elle sera attestée au XV<sup>e</sup> siècle comme adoptée par les clans bohémiens et comme elle fut adoptée en Italie par les Lombards au VI<sup>e</sup> siècle.

Aux siècles suivants, la migration des tribus slaves provoqua une contamination entre l'institution autochtone du « jude » et celle slave, correspondante en partie, du « cnèze ». Il ne s'agit pas d'un « syncrétisme » ; on peut parler plutôt d'une tentative de substitution, surtout de substitution de la terminologie (qui, jusqu'à la fin n'a pas réussi) ; le terme « cnèze » se superposa, ou mieux dit se rangea, sans pouvoir le disloquer en entier et pour toujours, auprès du terme ancien et originaire de « jude », auquel le peuple était attaché et qu'il conserva en continuation, conservant aussi les attributions plus complexes de l'institution. Il y a des différences de fond entre l'institution de « jude » et celle du « cnèze » slave ; entre autres, le premier était un chef de communauté territoriale ou de réunion de communautés, tandis que le second était, chez les Slaves du sud, un chef de communauté gentilice (cf. I. Bogdan, D. Onciul, L. Marcu). La conservation du terme originaire par le peuple mena au résultat qu'il y eut parallèlement, comme nous témoignent les documents médiévaux et modernes, des cnèzes administrateurs de village domaniaux en Moldavie au XV<sup>e</sup> siècle, des cnèzes maires de village en Transylvanie au XVIII<sup>e</sup> siècle, des cnèzes hommes libres en Valachie au XVII<sup>e</sup> siècle, comme il y eut des juzi administrateurs de villages domaniaux en Moldavie, des juzi maires de villages en Transylvanie, des juzi hommes libres en Valachie, exactement aux mêmes époques (ce qui dénote une forte influence de l'institution de la « judecie » sur celle de « cnézat » en Roumanie), — mais la notion de « cnèze » ne réussit pas à écarter celle de « jude », quoique les chancelleries de langue étrangère ont tenté de le faire.

Pour l'époque intermédiaire entre le VI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, le processus se compliqua, donc, par une tentative non réussie de déracinement, qui se réduisit, à la fin, à un dédoublement partiel, puisque la notion de cnèze n'eut jamais la sphère si ample de sens que celle de jude, et à une coexistence temporaire, puisque en certains endroits et dans les couches les plus profondes et les plus larges du peuple l'usage de la notion de « jude » a prédominé pendant une période de beaucoup plus longue. Le temps écoulé entre les siècles mentionnés fut une période pendant laquelle, grâce au traditionalisme des populations qui ont vécu alors et ont défendu leurs formes de vie et de langue, le mot „jude” réussit à survivre, contre l'essai officiel de lui substituer un mot étranger, et à l'époque suivante il réussit même à pénétrer dans les documents des chancelleries. Il continua à désigner les diverses formes de l'une des institutions les plus importantes (par l'étendue de la base territoriale, par le contenu des attributions, par la fréquence et par la durée de l'application) du passé roumain. Si la plupart de ces formes représentaient des fonctions locales dont l'autorité se limitait aux villages ou aux villes, il y en avait — comme nous l'avons souligné — des fonctions dont la sphère territoriale s'étendait à des formations administratives plus grandes, comme c'étaient les « județe », dont le nom dévoile, d'une part, l'étroite liaison avec la fonction du « jude » ; d'autre part, la fusion, à cette époque lointaine, des attributions judiciaires et administratives en une seule main, leur intime jonction, qui dérive, d'ailleurs, de la compétence des fonctionnaires du temps du Bas-Empire (en descendant de la procédure dite extraordinaire).

Et avec ces constatations nous arrivons au rôle de l'institution du « jude » dans la formation et la défense des autonomies locales roumaines à l'époque des migrations et après la conquête de la Transylvanie par le royaume féodal hongrois.

Dans le diplôme royal de 1247 sont mentionnées les formations territoriales dénommées *kenazatus*, conduites par Jean, Farcas et Lytuoy<sup>67</sup>. Ces chefs de *cnézats*, à l'exception du dernier, qui était intitulé « voïévode », étaient, à proprement parler, des « *juzi* », et les formations territoriales qu'ils conduisaient étaient des « *județe* », fait témoigné plus tard par la synonymie partielle de ces termes avec ceux de *cnèze* et *cnèzat*. Mais cette organisation en *județe* ayant à leur tête des *juzi* était de beaucoup plus ancienne chez les Roumains ; c'était l'organisation première, formée pendant les premiers siècles de la période des migrations, quand la population provinciale, habitant dans le cadre des communautés territoriales, réunies en des petites « républiques, dont chacune se trouve sur une vallée » (comme écrivait un mémorialiste transylvain du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>, a dû s'organiser et élaborer un droit coutumier simplifié en partant des éléments administratifs et juridiques romains antérieurs et postérieurs à l'évacuation militaire de la province, éléments que les Daco-Romains ont utilisé comme base, point de départ et modèle pour la construction d'un système juridico-administratif propre, en conservant inaltérés plusieurs d'entre eux. Les « Romanies populaires » locales, c'est-à-dire des confédérations de communautés territoriales surgies sur toute la surface de l'Empire effondré, ont gardé — nous l'avons démontré ailleurs<sup>69</sup> — les formes fondamentales du droit public et privé romain, parmi lesquelles une institution principale et très répandue fut celle du *judex*. La dénomination de « *cnèze* » vint se ranger comme un doublet à côté de celle originaire (I. Bogdan, D. Oneiul, N. Iorga), sans pouvoir la déraciner. Les circonscriptions nommées *județe*, où les *juzi* qui conduisaient plusieurs localités exerçaient leurs fonctions, représentaient une forme administrative dérivée d'une forme judiciaire, ou mieux dit une forme « gémellaire » judiciaire-administrative, similaire aux « *judicatures* » de Sardaigne (N. Iorga), forme descendante des vieilles « Romanies » cristallisées après l'évacuation de la province, formations au cadre desquelles fut gardé le droit provincial sous un forme nonécrite simplifiée, devenue avec le temps jus valachicum. Dans ce processus de conservation et de développement, un rôle important revint aux « *juzi* », en qualité de dirigeants et juges qui devaient appliquer les normes du droit coutumier et juger d'après elles. Ils ont continué à détenir ce rôle pendant toute la période des migrations et ont pris part à l'organisation des premières formes d'Etat, des plus anciennes autonomies roumaines mentionnées par l'histoire, apparues à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, conduites par des voïévodes.

<sup>67</sup> Voir l'édition publiée dans *Documente privind istoria României* (Documents regardant l'histoire de la Roumanie), *veacul XI, XII și XIII*, C. Transilvania, București, vol. I, 1951, p. 418—421 (facsimile), 422—426 (texte latin), 329—333 (traduction roumaine).

<sup>68</sup> Cité en *Istoria României* (Histoire de Roumanie), III, București, 1964, p. 311.

<sup>69</sup> Valeriu Țotropa, *L'influence romaine dans l'ancien droit roumain*, dans « Recherches sur l'histoire des institutions et du droit », București, I (1977), p. 73—82.

Le processus de réunion — d'abord celui de la réunion des communautés villageoises en des confédérations de villages, ensuite celui de la réunion des confédérations de villages en des formations politiques plus larges — et plus tard celui de centralisation, de constitution des grandes formations étatiques dura bien longtemps en Roumanie, à cause des migrations successives qui constituèrent des obstacles sur cette voie, obstacles qui ont pu temporiser, mais pas arrêter l'accomplissement d'un fait nécessaire et inévitable du point de vue historique. Ce processus, dont les cellules de base furent les communautés territoriales conduites par les « *juzi* », avait abouti, quelques siècles avant 1247, à la réunion des « *judete* » dans des formations plus grandes, dont les dirigeants s'appelaient « *voievodes* », formations dénommées *țări* (lat. *terra*). Si le diplôme de cet an mentionnait, comme existantes à sa date, les *terra kenazatus Lytuoy woiovode*, *terra Zeurini*, *terra Lytua*, *terra Harszoc*, *terra Szeneslai woiovode Olatorum*, et les *kenazati Joannis et Farcasii* <sup>70</sup>, — par la réunion desquelles (ainsi que d'autres judicatures non nommée dans ce document) eut lieu environ un demi-siècle plus tard la formation de la grande principauté de Valachie, — l'existence de telles formations est témoignée premièrement pour la fin du IX<sup>e</sup> — commencement du X<sup>e</sup> siècle, étant attestées pour cette époque la *Terra Ultrasilvana*, conduite par *Gelou dux Blacorum*, la *terra* gouvernée par le *dux Menumorout*, avec la résidence *in castrum Byhor*, ainsi que la formation gouvernée par le duc nommé *Glad*, *Glad dux*, *Glad . . . dux illius patriae*, qui avait son *dominium* au sud de la rivière Mureș <sup>71</sup>. C'est une opinion bien fondée celle que les *terrae* organisées politiquement comme voievodats se sont formées par le groupement des judicatures, des « *judete* » constituées par l'union de plusieurs communautés territoriales; cela apparaît clairement du mode de formation du grand voievodat de la Valachie, *Țara Românească*, qui fut fondé vers 1300 par la réunion de plusieurs *cnézats* (*judete*) et voievodats régionaux antérieurs, qui avaient formé des échelons préalables vers l'unification; le processus fut similaire, un peu plus tard, pour la Moldavie, avec quelques particularités.

L'apparition des formations d'Etat roumaines à l'ouest des Carpates vers 900 appuie considérablement la continuité roumaine, et cela non seulement par la confirmation de l'existence des autonomies roumaines avant la conquête graduelle des territoires extrapannoniques, commencée par les armées de l'union de tribus et continuée par les armées féodales du royaume hongrois constitué à l'intersection des milléniums I et II. D'autant plus est appuyée la continuité par le fait que ces formations étatiques de type féodal incipient s'avèrent — par leur structure, par leur formation antérieure au premier contact avec les armées tribales hongroises et par les vestiges archéologiques de la vie et de l'organisation autochtone (spécialement les citadelles et les habitats trouvés sur leur surface) — être antérieures à l'an 900 et représentant non le commencement, mais une phase bien avancée d'un processus de développement plus ancien.

Au cadre de ce vaste processus d'organisation des Daco-Romains pendant la période des migrations, l'institution du « *jude* » sert, à notre

<sup>70</sup> *Documente privind istoria României*, (Documents regardant l'histoire de la Roumanie), lieux cités plus haut (note 67).

<sup>71</sup> *Anonymus, Gesta Hungarorum*, chap. XIX, XX, XXIV — XXVIII, XLIV, LI.

avis, comme élément structural fondamental, sur lequel furent construits les edifices politiques surgies à la fin du millénaire des migrations.

Pour la Transylvanie, le processus d'organisation dévoilé autour de l'an 900 fut l'expression de la cristallisation des formes de vie et institutionnelles locales originaires — dont l'une des plus anciennes et fondamentales fut la « judecie » —, cristallisation déterminée par la tendance et le besoin du développement et de la défense de la vie et des institutions juridiques et étatiques autochtones dans le cadre des formations politiques propres et autonomes, la tendance et le besoin de se conduire et administrer soi-même, après quelques siècles d'imixtion et de suprématie plus ou moins oppressives des tribus migratrices.

La constitution des autonomies roumaines locales avant la fin du IX<sup>e</sup> siècles fut accompagnée d'une série d'aspects divers, qui forment pour nous autant de problèmes, dont la solution peut être obtenue seulement en envisageant l'ensemble de l'évolution sociale et historique. Il s'agit, premièrement, de la conservation et l'application, dans leur cadre, du droit coutumier roumain — le *jus valachicum* ou *lex Olachorum* mentionné plus tard par les documents —, droit dont l'une des institutions les plus importantes et caractéristiques fut celle du *jude*, laquelle, signalée déjà au IV<sup>e</sup> siècle comme vivante en Dacie, joua un grand rôle dans la conservation au sein du peuple et dans l'application, devant les instances, du droit romain simplifié qui, mêlé de coutumes archaïques géto-daces, est devenu le droit coutumier roumain.

Un autre problème est celui du nombre de ces formations autonomes roumaines, et le dernier est celui du mode de leur défense, du déploiement de la résistance à laquelle ont pris part — à côté des habitants des communautés rurales roumaines — les chefs de ces communautés et de ces formations : juzi-cnèzes et voïévodes, et qui s'est manifestée parfois par le sacrifice de la vie.

Certes, les trois formations attestées par Anonymus n'ont pas été les seuls organismes politiques roumains autonomes existants alors en Transylvanie. Le silence du chroniqueur concernant les autres formations territoriales transylvaines s'explique par la circonstance qu'elles ne sont pas venues du premier moment en contact militaire, politique ou économique avec les organes des tribus panonniennes, l'expansion de celles-ci n'avait encore battu à leurs portes. Mais leur existence est indubitable; elle est témoignée par les restes, dans la vallée du Mureș, des citadelles bâties ce temps-là, ainsi que par l'apparition graduelle, à la lumière des documents des siècles XIII<sup>e</sup> et suivants, de plusieurs *țări* qui constituaient les traces des anciennes autonomies autochtones, semblables aux îles d'un archipel : *Țara Maramureșului*, *Țara Făgărașului*, *Țara Hațegului*, *Țara Bîrsei*, *Țara Oașului* et d'autres, dont quelques-unes existaient sans doute au temps des luttes menées par les trois voïévodats mentionnés (une preuve constituent les vestiges archéologiques de ces diverses *țări*).

La constitution, avant les années 900, des formations politiques attestées comme existantes autour de cette date, ainsi que celle des autres formations, mentionnées plus tard par nombreux documents, est témoignée aussi, outre les preuves invoquées plus haut, par le fait même de la défense acharnée de leur autonomie, défense accomplie par le peuple roumain et ses dirigeants; par la conscience de ceux-ci qu'ils ne luttent pas

pour l'obtention de l'autonomie, mais pour la *défense* de celle-ci, pour la défense d'une *très ancienne* autonomie, complète avant 271, partiellement perdue à cette date et récupérée à grande peine par des actions, antérieures aux années 900, de détachement de l'oppression des peuples migrateurs successifs. Ces actions on peut les supposer — même si elles ne sont pas documentées directement dans les sources historiques — par les voies de l'analogie et de l'induction. Sans doute, il y eut, tant avant qu'après l'an 900, des résistances locales aux attaques armées, des oppositions contre l'exploitation pratiquée par les migrants, peut-être des révoltes locales, voire même des émigrations. Il y a, dans les actions et les luttes menées autour de l'an 900, ainsi que dans celles ultérieures, culminant avec les mouvements, les soulèvements, les émigrations et les révoltes qui ont eu lieu aux siècles XIV<sup>e</sup> et suivants, une tenace et persévérante continuité d'actions défensives, qui forment une continuation des efforts antérieurs, déployées, en commençant, sans doute, immédiatement après la perte de la Dacie par l'Empire, dans le but d'assurer une vie libre et un développement autonome à l'élément autochtone.

La direction claire et la tendance ferme en ce sens se reflètent, d'une part, dans les formes juridiques et institutionnelles originales, propres, créées ou héritées et gardées par cet élément au sein de ses autonomies ; d'autre part, dans le fait de parer consciemment, par toutes les voies — témoignant un remarquable pouvoir de survivance et de résistance — les attaques contre ses formes propres de vie et d'organisation, contre ses institutions juridiques originaires, contre sa superstructure juridique-institutionnelle particulière, traditionnelle. Ces phénomènes sont mis en évidence premièrement par l'existence initiale des autonomies (par exemple les voïévodats mentionnés pour la fin du IX<sup>e</sup> siècle et, ultérieurement mentionné, le voïévodat du Maramureș), autonomies autochtones supprimées plus tard graduellement, par des actions militaires ou par des mesures d'Etat poursuivant leur substitution par des formations territoriales-administratives de type féodal (les comitats) faisant partie de l'organisation nouvelle du royaume expansionniste. Deuxièmement, ils sont mis en évidence par la lutte de défense des formations territoriales autochtones, menée de deux manières : soit par des actions intermittentes, soit par une résistance permanente. Avec intermittences, la lutte s'est déployée à l'occasion de certains événements qui signifiaient la mise en pratique des plans extérieurs de conquête ou de dislocation des formations locales, et a été conduite par les dirigeants locaux, aidés à main armée par le peuple roumain (par exemple, à quelques siècles distance, au commencement les luttes conduites par Menumorout, Glad et Gelou ; plus tard, la révolte et l'émigration du voïévode Bogdan, de Maramureș, accompagné par une partie de la population). En permanence, la lutte a été menée, généralement et continuellement, moyennant une résistance acharnée, parfois manifeste, active, parfois tacite, passive, par le peuple autochtone et ses chefs et notables, dans le but de la défense et de la conservation des formes institutionnelles et juridiques propres.

Ce processus d'opposition est mis en relief, d'une façon impressionnante, entre autres par le document de 1371 — invoqué il y a beau temps par nous comme l'un des témoignages décisifs de la résistance des Roumains groupés dans la protection du droit coutumier roumain envers l'extension des formes juridiques d'un Etat féodal étranger sur son terri-

toire. Ce document relate que le déploiement d'un jugement conformément aux lois de l'Etat a été arrêté, empêché (*judicium et legem regni inhibuerunt*) lorsque les cnèzes (c'est à dire les *juzi*) et les Roumains habitants des quatre districts de la cité de Deva (*universi kenezii et Olahi de quator sedibus districtibus castri Deva*) se sont opposés à leur application, prétendant et réussissant à obtenir, ou mieux dit à imposer que le jugement soit effectué d'après le droit roumain, *juxta legem Olachorum*<sup>72</sup>. Ce droit, conformément à leur conviction ferme, venu des profondeurs de la conscience populaire, devait avoir, dans le cas donnée, la priorité vis-à-vis des lois (nouvelles et étrangères pour eux) du royaume, puisqu'il était plus ancien, inhérent à la nature du peuple, conforme à la pratique millénaire de celui-ci et transmis par une ininterrompue continuité depuis les temps les plus reculés donc profondément enraciné, solidement ancré dans la vie sociale du peuple, pour lequel il formait, avec la langue, l'un des piliers fondamentaux de la spécificité ethnique, l'un des éléments constitutifs de l'unité nationale.

Dans le cadre du grand processus d'organisation et de défense envisagé plus haut, l'institution d'ancienne origine romaine que les «*juzi*» représentaient a formé un élément fondamental de continuité et de cohésion, un fonds ancestral particulièrement résistant, un caillot autour duquel se sont rangés et se sont liés le *jus valachicum*, les institutions et les normes hérités des ancêtres Daco-Romains, conservés par le peuple roumain sur tout le territoire de la Roumanie.

Pour conclure sur les implications historiques de la conservation et de l'utilisation générale de cette institution, au nord du Danube jusqu'aux temps modernes, nous devons remarquer d'abord que dans la péninsule des Balkans, comme suite de l'arrivée et de l'installation massive des flots successifs des peuples migrants, la dispersion de la population romanisée, sa diminution numérique et sa répartition en plusieurs «*îles*», ainsi que la vie pastorale menée par la majorité de la population a alourdi et empêché la conservation de l'institution du «*jude*», ainsi que de son nom, par la favorisation de l'emprunt d'autres institutions et dénominations, étrangères, comme le *cnéziat* et le *tchélnikat*. Les mentions des «*juzi*» sont, ici, très rares et sporadiques; elles se concentrent presque exclusivement dans la région du littoral adriatique. Par contre, au nord du fleuve, la persistance du large et consistant bloc de population romanisée, dont l'occupation principale a été et a resté toujours l'agriculture, a facilité le maintien presque intact — au sein des nombreuses communautés territoriales et des unions de communautés — du trésor d'institutions et de coutumes que la population romanisée urbaine et rurale de l'Est possédait aux IV<sup>e</sup>—VI<sup>e</sup> siècles, parmi lesquelles celle du *jude*. La conservation de cette institution peut être expliquée seulement dans le cadre de la continuité; elle postule de la vie ininterrompue de nos ancêtres dans les régions carpatiques et péricarpatiques. *Sa persistance et sa réapparition dans les pays roumains avec la plupart des traits et avec les acceptions les plus répandues et importantes qu'elle avait possédées au temps de l'Empire romain, révèle, donc, son importance historique et son rapport d'intime continuité avec le problème de la continuité daco-romaine au nord du Danube.*

<sup>72</sup> Valeriu Șotropa, *Introducere și bibliografie la istoria dreptului român* (Introduction et bibliographie à l'histoire du droit roumain), Cluj, 1937, p. 41—42.

## L'IDÉAL DE LA GRANDEUR ET LA GRANDEUR DE L'IDÉAL : LA ROUMANIE À LA CONFÉRENCE DE PAIX DE PARIS

La prestigieuse maison d'édition « Dacia » de Cluj-Napoca, dont les parutions d'une parfaite teneur sont unanimement appréciées, nous a offert en 1983 l'ouvrage *România și Conferința de Pace de la Paris (1918-1920)* (La Roumanie à la Conférence de Paix de Paris), sous la coordination de Viorica Moisuc. Par ses dimensions et ses implications, le sujet s'annonce passionnant et dépasse de loin la sphère d'intérêt purement scientifique et, en égale mesure, national. De règle, la thèse historique ne peut échapper de sous l'influence, même indirecte du politique, mais dans cet ouvrage, la relation récurrente entre les deux domaines est particulièrement visible. Dans une situation pareille, même un historien de classe ne peut se conduire en administrateur serein d'événements périmés, en politicien des temps révolus, pour la simple raison que le monde d'aujourd'hui succède à, et surtout hérite du monde d'hier ses problèmes et ses problématiques, le bien et le mal. Voici un argument supplémentaire en faveur d'une lecture attentive. Les auteurs, Constantin Botoran, Ion Calafeteanu, Eliza Campus, Viorica Moisuc témoignèrent depuis longtemps de leur haut professionnalisme par des contributions aussi nombreuses que solides, les unes consacrées au thème en discussion, les autres aux sujets dérivés ou contigus. Si la première remarque qui s'impose au lecteur après avoir parcouru ce volume, qui dépasse quatre cent pages, porte sur sa valeur anticipée, la deuxième concernerait sûrement la certitude qu'à un certain point de vue, tout au moins, les espoirs du lecteur ne se confirment pas. Ainsi, des six chapitres il n'y a qu'un seul, le dernier et le plus substantiel en même temps, qui correspond intégralement à la première impression dégagée du titre. Or, ce n'est qu'une remarque, c'est une surprise qui ne nous a pas déçus. D'une part, le lecteur a pu comprendre, par on ne sait quel réflexe analytique, au moins au premier abord, qu'il se trouve devant une étude sur le jeu de questions portant sur la participation de la Roumanie à la Conférence de Paix, fait qui ne se confirme que partiellement. Parce que l'ouvrage porte en réalité sur la problématique de la présence roumaine à cet événement, de même que sur la problématique de l'événement en soi.

Le contexte général ne constitue pas uniquement le cadre où l'action principale est placée, mais il revêt une fonction distincte et une valeur autonome, obligeant à une deuxième lecture de l'énoncé, par l'intermédiaire d'un sous-titre, *Triumful principiului naționalităților* (Le triomphe du principe des nationalités), destiné à fixer d'une manière plus exacte le sens du titre.

Par cette formule, les auteurs ont agi d'une manière correcte et opportune, car rien dans ce livre ne se place dans une zone extérieure à celle circonscrite par l'interaction du titre et du sous-titre. Seulement, ce que les auteurs visaient — et l'objectif fut largement atteint — n'est pas l'état mais le mouvement, ce n'est pas le moment, mais le perpétuel devenir, ce ne sont pas les échéances d'un ample processus historique, mais le processus même dans son ensemble. La problématique de la Paix découle directement et dans la plus grande mesure, de la problématique de la guerre qui lui précède. Si les deux événements ont connu dans l'historiographie universelle des interprétations non seulement différentes, mais divergentes, les causes ne doivent être recherchées que dans les évaluations différenciées sur la nature de la guerre. Les auteurs se penchent, par conséquent, sur la recherche de la conflagration, sous l'angle essentiel parce que effectivement révélateur de l'identification des buts de la guerre et des acteurs engagés dans le drame. L'on y trouve les données nécessaires à une meilleure compréhension des événements déroulés sur la scène et dans les coulisses de la Conférence. Les relations entre les Grandes Puissances ainsi que l'impact de certains événements majeurs, tels l'entrée en scène des Etats-Unis, le déclenchement de la révolution bourgeoise-démocratique et de la révolution socialiste de la Russie tsariste, les mouvements de libération nationale dans certains empires en relations antagonistes, sont des aspects que les auteurs ont soumis à une analyse pertinente. Tous ceux-ci visent à mettre une fois de plus en lumière une vérité qui, de notre point de vue, n'est que trop claire, mais, malheureusement escamotée par certains analystes : la guerre n'a pas la même signification pour tous les participants, sa nature est sujet à de véritables mutations, dans ces quelques années que l'humanité traversa avec une intensité émo-

tionnelle sans précédent. Les deux événements, la conflagration et la paix, ne furent pas une simple affaire entre les puissants du monde, comme tant d'autres dans le passé de l'humanité. A côté et à l'encontre des Etats pratiquant une politique impérialiste, des peuples promus par l'histoire du rôle d'objets au rang de sujets du droit international font entendre leurs voix. Il en résulte que, même si hésitante, la mentalité politique a évolué considérablement. L'accent se pose en premier lieu, à juste raison, sur le plan de l'histoire roumaine. Mais la lutte de la nation roumaine pour la mise en œuvre de ses idéaux n'est pas seulement *concomitante*, mais *étroitement liée*, par les hommes et les événements, à la lutte des autres nations visant des buts identiques et d'une égale légitimité. Par la dialectique *point national — contrepoint universel*, les auteurs brossent d'une manière convainquante un des plus importants processus que l'histoire ait jamais connu : la formation et le parachèvement des Etats nationaux unitaires. Une des conclusions majeures du livre, prévisible et irréfutable, est justement celle qui porte sur le caractère objectif, irrésistible du processus mentionné. Dans ce sens, il convient de souligner la place de l'important chapitre-préface signé par Viorica Moisuc. En effet, ce chapitre consacré à l'évolution, sur le plan national et en contexte européen, du principe de nationalités tel qu'il était formulé jusqu'à la veille de la guerre, offre un point de vue de l'ouvrage et lui confère une perspective nécessaire, donc bienvenue. Il en ressort ainsi que rien de ce qu'il advint à la Conférence de Paix n'a la valeur du hasard, mais la valeur infiniment supérieure de la nécessité. L'échéance que représente la Paix de Paris marque le dénouement normal d'une longue évolution. Les Grandes Puissances victorieuses n'ont pas « créé » des Etats nationaux surgis du néant ou constitués arbitrairement, une tâche pareille dépassant les limites de la volonté humaine ; la Conférence valida, avec de possibles imperfections et après de longs et bien explicables pourparlers, ce que les peuples édifièrent de leurs propres forces, fondés sur un principe dont l'existence ne saurait être contestée. Dans le prolongement des événements révolus, le lecteur, même celui de culture moyenne, peut facilement se rapporter à la réalité de nos jours. Le monde où nous vivons est, en dépit de la multitude des exemples négatifs et des transgressions du droit et de la morale internationale, un monde des Etats nationaux indépendants et souverains. C'est la voie que l'humanité a choisie et qu'elle continue de se frayer. L'effondrement des empires multinationaux est une conséquence, et pas de moindre importance, de la paix et de la guerre, mais c'est une tâche dont la mise en œuvre revient à l'histoire, non pas aux puissances victorieuses. La Conférence de Paix n'est qu'un exécuteur et rien de plus.

Ce que les auteurs ont réalisé par cet ouvrage d'une remarquable unité n'est pas une œuvre polémique, comme d'ailleurs une de philosophie de l'histoire non plus. Mais le sous-texte nous laisse entrevoir la présence des éléments qui renvoient dans cette direction. En dernière instance, ce livre est une démonstration pertinente, réalisée par les moyens propres à ce domaine, par l'interprétation rigoureusement scientifique d'une immense quantité de faits, comprise dans une vaste bibliographie, ainsi que dans des documents inédits extraits des archives internes et de l'étranger. Ce n'est pas une démonstration facile ou superflue, car après tant de décennies, quelques vérités de grande actualité — justement dans un monde des Etats nationaux et dans un monde qui a connu les ravages des deux guerres mondiales — sont soit exprimées par des paroles soigneusement pesées, soit passées sous silence, ou enfin, repoussées par de divers subterfuges théoriques mais ayant des implications aussi pratiques que possible. Insistant dans leur démonstration tant qu'il est nécessaire sur quelques points capitaux, les auteurs tiennent compte en premier lieu des exigences scientifiques, puis du fait que l'histoire incorrectement interrogée, manipulée par l'œuvre de propagande mal comprise devient, personne ne l'ignore, d'une science honorable, l'instrument servile d'une politique nocive. A ce point l'histoire, la vraie histoire, pratiquée dans le respect des règles de la déontologie, témoigne de sa haute mission et de son rôle prophylactique indispensable pour une humanité qui après avoir traversé des différentes crises reste sous le poids de toutes les armes capables de rendre possible l'Apocalypse. Or, de *possible à probable* le pas est parfois d'une surprenante exigüité. J'affirmais ci-dessus qu'il s'agit de l'intérêt des auteurs porte, en premier lieu, sur l'histoire nationale. La nucléée de leur démonstration est le suivant : la Grande Roumanie ne constitue pas un « *cas historique* », mais l'aspect particulier d'un processus à valeur générale. De ce point de vue, la création ou le parachèvement de n'importe quel autre Etat national est un cas particulier. Hormis l'observation que l'histoire de chaque peuple a suivi une voie propre, rien de « spécial » ou d'« extraordinaire » ne se produit dans l'histoire roumaine entrée dans l'époque de la conscience nationale. Ni sous l'aspect de ses aspirations, ni sous la forme dont elle fut réalisée, la *Grande Roumanie* n'impliquait pas d'ambitions expansionnistes, ne visait pas de devenir purement et simplement une *Roumanie plus grande*, mais de retrouver ses frontières historiquement justifiées.

Lui manquant autant la mentalité que les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de l'*idéal de la grandeur nationale*, le peuple roumain a su illustrer en échange la *grandeur de l'idéal national*. La Grande Roumanie est le produit du « normal » historique, harmonieux, donc

viable. La formule est apparue et vit pour exprimer une réalité simple et incontestable. Le Royaume de Roumanie a été, par rapport à la Grande Roumanie, ce qu'a été le Piémont pour l'Italie. D'ailleurs, quelques similitudes frappantes — l'alliance avec les Puissances Centrales, la neutralité, dans une phase incipiente et l'entrée dans la guerre à côté de l'Entente, dans une phase ultérieure — déterminent les auteurs de recourir d'une manière opportune et efficiente à un parallèle Roumanie — Italie, pour révéler une politique similaire de sauvegarde et d'accomplissement de l'idéal national. Un parallélisme existe aussi dans l'approche théorique des mouvements de libération nationale de l'Europe centrale et du Sud-Est des années de guerre, solution imposée par les puissantes convergences historiques.

Comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, la coordination de la lutte des peuples opprimés contre les empires multinationaux et oppressants ne peut pas être l'expression d'un « accident ». C'est de cette perspective que doit être interprétée notre assertion conformément à laquelle les auteurs offrent à tous ceux qui désirent connaître la vérité historique non seulement de simples affirmations mais une démonstration pertinente, réalisée par un crescendo de l'argument historique bien articulé et fonctionnel. Finalement, tous les grands moments de l'époque moderne roumaine ont des larges implications européennes. L'explication se trouve en premier lieu dans le fait que le peuple roumain a dû vivre, a pu survivre, à la confluence des intérêts de trois grands empires qui exerçaient leur oppression sur d'autres peuples aussi. Puis, le peuple roumain a senti l'heure de l'Europe non seulement sous l'aspect géographique, mais aussi dans son expression spirituelle. Ainsi, l'année 1821 est étroitement liée à la libération de la Grèce, le 1848 roumain trouve sa place dans un vaste courant révolutionnaire européen, l'année 1859 place l'Union des Principautés sur un plan similaire avec la lutte pour l'unification de l'Italie et de l'Allemagne, et l'an 1877 apporte l'indépendance d'Etat de la Roumanie dans le contexte de la lutte de libération des peuples balkaniques. Sur les lignes de force de ce champs historique se situent les moments dramatiques de l'épopée nationale des années de la guerre et de la Conférence de Paix. Les auteurs ont su rendre plus évidente la réalité que tous ces moments constituent de véritables points évolutifs grâce auxquels le processus de constitution des Etats nationaux unitaires et indépendants revêt un aspect logique.

Tandis que l'Europe des empires se propose de pratiquer l'idéal de la grandeur, l'Europe des peuples s'applique à assurer la prévalence de la grandeur de l'idéal. L'antagonisme est au-dessus des factions en lutte et jette sur un plan secondaire la relation vainqueur-vaincu, inévitable dans la majorité absolue des guerres précédentes. Cette vérité, bien circonscrite dans le registre universel, est soumise à une vérification minutieuse sur le plan national. Tous les aspects de l'engagement de la Roumanie dans le conflit européen y sont abordés. Ainsi, les négociations diplomatiques et les traités d'alliances, les buts de guerre et les plans des campagnes, la déclaration de guerre (présentée exclusivement à l'Autriche-Hongrie), l'orientation du front (offensive seulement au-delà des Carpates), les efforts de guerre et la conduite de l'armée, l'évolution du théâtre de guerre roumain avec ses déterminations locales et générales, la réaction constamment positive du peuple roumain devant toutes les vicissitudes, le développement du mouvement national roumain sur les territoires étrangers qui atteignirent le niveau des explosions libératrices, l'effort conjugué de la diaspora au service de l'accomplissement de l'idéal national. Une place spéciale est réservée aux actes d'auto-détermination des Roumains des territoires ayant appartenu aux défunctes monarchies, témoignages de la volonté nationale qui forma le fondement de la Grande Roumanie.

La seule conclusion possible pour un lecteur, avisé ou non, mais objectif, reflète la caractère juste de la participation de la Roumanie à la première guerre mondiale ainsi que la légitimité de l'édification des Etats, couronnement d'un long et insistant effort historique, payé par de lourds sacrifices humains et matériels. Il ne peut être question d'une conquête réalisée par l'armée roumaine, mais d'une reconquête du peuple roumain. C'est une revanche de l'esprit national contre la mentalité féodale, c'est le triomphe du principe général des nationalités dans une expression spécifiquement roumaine.

La question de la Paix de Paris est traitée dans la même dialectique : point national — contrepoint universel. Les difficiles problèmes avec lesquels la Roumanie se présente devant l'aéropage réuni dans la capitale de la France portent les mêmes insignes de la grandeur de l'idéal national. La plupart des Etats nouvellement créés lui sont attachés, tout en prenant des distances vis-à-vis de la politique de grandeur nationale avide de dominer des territoires et peuples étrangers. L'analyse est menée avec une objectivité qui caractérise d'ailleurs l'ensemble de l'ouvrage. Les auteurs distinguent, en totale impartialité, ce qui fut positif et durable de ce qui s'avéra être imparfait, critiquable ou même profondément nocif dans l'œuvre de la Conférence. Les quatre spécialistes entendent adopter une attitude critique devant les caractérisations — simples étiquettes, parfois — faites à ce moment unique dans les annales de la diplomatie européenne et universelle. Impartiaux, sans colère, les quatre auteurs avancent leurs

propres arguments et jugements de valeurs, que le lecteur poursuivra beaucoup plus facilement après avoir parcouru le chapitre introductif. En effet, le présent, quoiqu'il en soit, ne peut constituer sa propre perspective, tout comme l'œil ne peut se contempler lui-même. Les événements qui ont la forme du mouvement au point de vue synchronique acquièrent les attributs du développement dès qu'on les considère sous un angle diachronique. Les congrès de Vienne (1815), Paris (1856) et Berlin (1878) témoignent de la lente évolution des relations internationales dans un siècle qui fut pourtant surnommé, à juste raison, le siècle « des nationalités ». La lutte d'émancipation nationale était en plein essor, mais le résultats encore médiocres. Ce siècle appartient entièrement aux accumulations quantitatives. La distance en temps, entre le Congrès de Berlin et la Conférence de Paix de 1919—1920 ne couvre que quelques décennies, mais sous rapport de la substance, il y a des siècles. Entre un moment et l'autre il y a une rupture, quelque chose qui rappelle ce rapport : accumulations quantitatives — saut qualitatif. L'Europe de 1878 appartient encore aux Empires, celle de 1920 appartient aux nations. Et ce processus a continué devenant toujours plus ample et aussi plus profond. On ne saurait contester à la Paix de Paris — sous l'accusation d'avoir été « écrite », dictée par les puissances impérialistes victorieuses — le mérite d'avoir consacré, sur le plan international, ce que les peuples européens avaient construit sur le plan national. Nous oserions même une différenciation entre les empires démembrés et les impérialismes victorieux de 1918. La Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Russie et, jusqu'à un certain point, l'Allemagne furent des empires multinationaux, avec des progressions territoriales agglutinantes et pratiquant non seulement l'exploitation nationale, mais aussi une politique de dénationalisation. La France et l'Angleterre agrandissent leurs empires de type colonial mais, en ce qui concerne l'Europe, l'intérêt de même que la force matérielle et morale leur manquent pour empêcher les peuples européens des empires démembrés d'accéder à la liberté et à l'unité nationale. En définitive, poser la question : que serait-il advenu si les Puissances Centrales auraient gagné la guerre n'est pas inopportun : la Paix de Bucarest, imposée à la Roumanie au début de l'année 1918, offre une image rétrécie de ce qui aurait pu se passer sur un plan plus vaste. D'autre part, et la question reste ouverte, la paix qui a suivi la seconde guerre mondiale, représente-t-elle un progrès historique par rapport à celle conclue après la première guerre ?

En poursuivant l'œuvre de la Conférence au niveau européen, les auteurs ont réussi d'y placer parfaitement le problème de la participation de la Roumanie. Tout en démontrant que les Etats nouvellement inscrits sur la carte du continent sont le résultat de la lutte des peuples respectifs, les quatre historiens posent la question des nouvelles frontières, envisagées de ce point de vue, au-dessus de l'obsession vainqueur privilégié — vaincu défavorisé.

Il y est correctement souligné que les délibérations sur le régime des frontières des Etats en question furent fondées sur les études sérieuses et objectives des experts les plus renommés de l'époque, historiographes, géographes, ethnologues. Les frontières roumaines ne firent pas l'objet de la générosité des vainqueurs. L'Etat roumain ne reçut pas de territoires étrangers pour les services — réels et considérables — portés à la cause de l'Entente. La Roumanie est entrée en guerre pour une cause propre, la seule qui l'intéressait : la création d'un Etat national unitaire, dont les frontières politiques soient superposées aux frontières ethniques. La conclusion du livre, bien argumentée, est que la Roumanie s'est unie avec des territoires que les Roumains habitaient depuis toujours, où ils étaient majoritaires, décidant de leur sort dès que l'histoire leur accorda cette possibilité, par des actes politico-juridiques formels inattaquables. Ce qui plus est, dans les territoires respectifs, d'autres ethnies firent leur option dans le même sens que la population majoritaire roumaine. Par rapport à l'Etat roumain unitaire la fonction de la Conférence est reconnitive et non formative. Mais la Conférence consacra irrévérablement un principe majeur de droit international, le droit à l'autodétermination, qui désormais pouvait être transgressé, mais jamais nié. La protestation de la délégation hongroise, au nom d'un soi-disant droit historique, apparaît comme explicable, soulignant les auteurs, mais sans fondement.

N'oublions pas que par tradition, le « voïévodat », puis la Principauté de Transylvanie ne fut jamais partie intégrante du Royaume de la Hongrie. L'annexion fut réalisée par force et cela en plein siècle des nationalités, situation de fait que les Roumains n'acceptèrent jamais. Au point de vue juridique, les anciens territoires de la couronne de Saint Etienne ont été accaparés par l'usage de la force, or, la force ne crée pas le droit. Conservant leur ethnologie, les Roumains ont conservé leur droit aussi, non seulement en raison de leur qualité de plus anciens et plus nombreux habitants de leurs terres, ainsi que Joseph II le reconnaissait et que les statistiques hongroises le consignaient à la veille de la guerre, même si dans une forme peu objective. La protestation de la délégation hongroise est anéantie par Millerand justement sur ce terrain du droit : une injustice flagrante ne saurait être justifiée par son âge millénaire.

On pourrait objecter que les auteurs du livre sont des Roumains, donc une partie intéressée, que Millerand était Français, donc susceptible d'une attitude partielle puisqu'il appartenait aux vainqueurs. Quelques années avant la révolution de 1848, Wesselényi Miklos prévoyait que les Principautés Unies exerceraient une force d'attrait pour les autres territoires habités par les Roumains. Il s'agit justement des territoires reconnus à la Roumanie par la Paix de Paris. Le comte Prokesch-Osten, ambassadeur de l'Autriche auprès la Porte fit, tout de suite après le Congrès de 1856, une prédiction similaire. Ses prévisions visaient les mêmes territoires qui plus tard, après le démembrement de la double monarchie ont décidé de leur union avec la *madre patria*. Affirmer qu'après cette guerre la Roumanie a doublé son territoire et sa population, selon le procédé de certains auteurs qui ont l'air de dénoncer de la sorte une injustice, n'est ni meilleur, ni pire que d'affirmer que l'Etat national français est « grand » ou l'Etat national portugais est « petit ».

Un autre aspect pris soigneusement en considération par les auteurs concerne l'attitude discriminatoire que les Grandes Puissances observèrent vis-à-vis les Etats petits et moyens, ces derniers n'étant pas acceptés comme partenaires à droits égaux, même dans les discussions portant sur des questions qui les concernaient directement.

Des pages passionnantes sont consacrées à la position de la Roumanie, à son refus méthodique et obstiné d'accepter des pratiques discriminatoires, dominatrices, tendant sous de différents prétextes, de porter atteinte à son indépendance et à sa souveraineté nationale. Solidement ancrés dans les principes de l'égalité souveraine, les diplomates roumains et les hommes politiques qui apprirent le patriotisme dans le pays et le droit international dans les plus brillantes universités de l'Europe, ont su résister à toutes les pressions, préserver l'intérêt national, en parfaite harmonie avec la loi et la morale internationales. Il convient de mentionner l'effort de la diplomatie roumaine pour déterminer les Etats petits et moyens participants à la Conférence d'agir de concert afin de déjouer la politique paternaliste, humiliante et ruineuse, pratiquée à leur égard par les Grandes Puissances victorieuses.

Vue dans son ensemble, la Conférence de Paix a été envahie de règles et pratiques fort critiquables étant, sous cet angle, solidaire avec les relations internationales des temps révolus. Mais, par le fait d'avoir reconnu aux nations européennes encadrées et divisées entre des empires multinationaux le droit d'exister en tant qu'Etats, la Conférence se situe sur la ligne ascendante du droit international et des relations internationales et marque de la sorte sa solidarité avec l'avenir.

Si l'on réfléchit à cet ouvrage, on reconnaît dans chacun des six chapitres les étapes d'une démonstration lucide à la fin de laquelle les auteurs pourraient recourir tranquillement, et à juste raison, au célèbre adage *quod erat demonstrandum*. En effet, pour la Roumanie et pour l'Europe aussi la Conférence de Paix de Paris signifia réellement le triomphe du principe des nationalités.

*Alexandru Cernatoni*



## LA PLACE DES ARMÉNIENS DE ROUMANIE ET DE BULGARIE DANS « L'HISTOIRE DU PEUPLE ARMÉNIEN »

L'Institut d'Histoire de l'Académie des Sciences de la R.S.S. d'Arménie a publié, en 1981, à Erevan, aux éditions de cette Académie, le VI<sup>e</sup> tome de l'*Histoire du peuple arménien* (1870—1917).

La troisième partie de cet ample ouvrage est réservée au problème des communautés arméniennes du monde entier.

Le chapitre dix-huit : *Les communautés arméniennes d'Europe et d'Amérique* qui nous a intéressé en premier lieu, concerne les puissantes communautés arméniennes qui ont existé, dans la période en question, en Bulgarie et en Roumanie.

S. V. Hovnanian, l'auteur de l'article consacré à la Bulgarie (p. 665—673), affirme, dès le début, que deux événements importants de l'histoire de la Bulgarie — l'indépendance d'Etat, suite à la guerre russo-turque de 1877—1878, puis, l'union des territoires nord et sud de ce pays en 1885 — ont joué un rôle crucial dans la vie des Arméniens établis dans ce pays. En tant que citoyens libres, les Arméniens de Bulgarie jouissaient des droits constitutionnels et législatifs de l'Etat, ayant en même temps la possibilité de résoudre eux-mêmes les problèmes concernant la vie interne de leur communauté. Cela explique, d'ailleurs, pourquoi les émigrants de l'Arménie Occidentale ont choisi la Bulgarie comme l'une des principales destinations, venant s'y établir, en groupes plus ou moins nombreux, complétant et revitalisant la vieille et presque éteinte communauté arménienne locale. Ainsi, affirme l'auteur, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, leur nombre avait atteint trente-trois mille. Nous apprenons que les Arméniens étaient concentrés surtout dans des villes, telles Philippopoli (Plovdiv), Roustchouk (Russe), Sofia, Sumen, Burgas, Sliven, Stara Zagora, Ilaskovo, Balčik, Kavarna, Jambol, Vidin, Târnovo, etc. Plus de la moitié des Arméniens étaient ouvriers, portefaix, etc. Une partie importante des Arméniens de Bulgarie étaient des commerçants dont l'activité, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dépassait les frontières du pays. Les commerçants arméniens de Bulgarie faisaient des affaires avec des partenaires de Turquie, du Proche-Orient, de Grande-Bretagne, d'Italie, de France, de Russie, etc. Une proportion importante de la population arménienne de Bulgarie était représentée par les artisans, notamment des joailliers, des corroyeurs, des tisserands de tapis. Il y avait aussi un petit nombre d'agriculteurs, s'occupant de la viticulture et de l'élevage. Les intellectuels avaient, eux aussi, une place assez importante dans le cadre de cette population : enseignants des écoles arméniennes, journalistes, membres de clergé et employés laïcs.

La libération de la Bulgarie a contribué au développement de la vie culturelle-éducative de la communauté arménienne. Ainsi, dans les années '80—'90, le nombre des communautés ayant une école a doublé. En outre, des ensembles artistiques d'amateurs ont été constitués. Les organisations civiques et les unions patriotiques ont organisé des bibliothèques qui, contractant les centres arméniens de Constantinople, de Tiflis, de Marseille et de Moscou, se sont progressivement transformées en des foyers culturels, contribuant à la diffusion du mouvement national-démocratique qui visait la libération de l'Arménie Occidentale. Ce mouvement a mis son empreinte sur la vie culturelle des Arméniens de Bulgarie également et, en premier lieu, sur la littérature; l'auteur énumère les noms de certains auteurs qui se sont illustrés dans cette période.

Dans un chapitre à part, S. V. Hovnanian présente des données intéressantes concernant la participation active et héroïque d'une brigade de volontaires arméniens, sous la direction d'Andranik, à la guerre balkanique qui éclata en 1912. L'auteur de l'article indique également que les Arméniens de Bulgarie ont participé activement aux combats sociaux-politiques qui ont eu lieu dans le pays. Ainsi, nous apprenons que, dans le cadre des mouvements ouvriers et sociaux-démocrates de Bulgarie, au début du XX<sup>e</sup> siècle s'est constitué le groupement social-démocrate des ouvriers arméniens — « Le Courant nouveau ». Constituant une partie organique du Parti social-démocrate bulgare, le premier groupement communiste des Arméniens de Bulgarie a combattu contre les partis nationalistes arméniens, pour l'éducation internationaliste des masses ouvrières. Les forces communistes des Arméniens de Bulgarie se sont affermies durant

la première guerre mondiale et, de pair avec la classe ouvrière bulgare, ont combattu le chauvinisme et la guerre impérialiste. Mais l'activité des communistes arméniens de Bulgarie a donné des résultats encore plus remarquables après la Grande Révolution d'Octobre et dans les années qui lui ont succédé.



Suren Kolandjian, historien connu, a consacré son activité scientifique de plus d'un quart de siècle à la recherche concernant les relations arméno-roumaines au long des siècles et, implicitement, l'histoire des communautés arméniennes de Roumanie. Utilisant un riche matériel bibliographique offert par les ouvrages des personnalités de l'historiographie roumaine — tels B. P. Haşdeu, Nicolae Iorga, Constantin Giurescu — et d'autres connaisseurs du problème, Suren Kolandjian a entrepris lui-même, avec minutie, des études des documents existant dans les grandes bibliothèques et archives de Roumanie. Il a écrit plusieurs ouvrages consacrés aux communautés arméniennes de Roumanie; une version concentrée est présentée dans ce tome de *l'Histoire du peuple arménien*, qui porte sur la vie des communautés arméniennes durant les trois derniers décennies du siècle dernier et les dix-sept premières années de notre siècle.

Dès le début, l'auteur précise que les Arméniens qui vivaient en Moldavie, en Dobroudja et en Valachie (76%) étaient installés dans des villes : Bucarest, Botoşani, Galaţi, Constanţa, Roman, Tirgu Ocna, Siliştră, etc. Dans les années '60 du XIX<sup>e</sup> siècle, il y avait dans l'ancien Etat de Roumanie environ 9 000 Arméniens. Leur nombre s'est, par la suite, accru, surtout après les massacres des années '90 qui ont eu lieu dans l'Empire ottoman, et aussi après le grand génocide, pour atteindre, en 1915, 15 000 personnes. Les Arméniens de Roumanie étaient des fonctionnaires, des propriétaires terriens, des commerçants, des artisans, des hommes de culture.

Après avoir traité du rôle joué par les commerçants et par les artisans arméniens dans le développement de la vie économique de l'Etat roumain, S. Kolandjian s'occupe de la vie culturelle des Arméniens.

L'auteur apprécie que le peuple roumain a manifesté une attitude favorable à l'égard du sort de peuple arménien, des représentants de marque des intellectuels roumains, et en premier lieu le grand savant Nicolae Iorga, ayant condamné avec indignation le massacre de 1915, le qualifiant d'« acte sans précédent dans l'histoire contemporaine ». S. Kolandjian souligne que « du fait de cette attitude chaleureuse de la part de l'opinion publique progressiste roumaine, contraire à la position adoptée par le gouvernement, les réfugiés arméniens ont été accueillis avec amour en Roumanie. Les Arméniens qui vivaient ici ont payé de retour le peuple roumain par le rôle favorable qu'ils ont joué dans la vie économique, sociale et culturelle du pays ». Les paroles chaleureuses de N. Iorga à l'égard des Arméniens sont citées dans l'ouvrage.

Les Arméniens ont contribué aux efforts de la Roumanie lors de la guerre d'indépendance, de même que durant la première guerre mondiale, lorsqu'une série de militaires d'origine arménienne — dont certains allaient devenir des généraux — se sont distingués.

L'ouvrage continue par la présentation de l'activité déployée par les intellectuels d'origine arménienne dans les pages de la presse ouvrière et socialiste de Roumanie. Ensuite, on présente amplement la situation de l'enseignement en langue arménienne, les activités littéraires, y compris les traductions de la littérature roumaine. Dans la période en question, les imprimeries arméniennes ont déployé une riche activité d'édition; en même temps, ont paru les premiers journaux, revues et annuaires arméniens de Roumanie.

S. Kolandjian poursuit son article se référant à l'activité de grandes personnalités de la culture roumaine, d'origine arménienne, telles que : le savant Spiru Haret, le philosophe Vasile Conta, le critique et écrivain Garabet Ibrăileanu, le mathématicien Ion Melik, le professeur de droit international Petre T. Misir, le Pr. Dr. Cristea Buicliu, le pharmacien Anton Altin, les peintres Teodor Astvadzatur-Biiklian et Abgar Baltazar, l'acteur Iancu Petrescu, l'orientaliste Grigore M. Buicliu.

Des Arméniens ont contribué au développement de la presse roumaine et leurs noms ont été retenus par l'histoire de celle-ci; tel est le cas de Teodor Astvadzatur Palasan et de Vartan G. Meşugian, qui ont travaillé, respectivement, à « Curierul de Iaşi » (Le courrier de Jassy) et à « Universul » (L'Univers) et « Universul literar » (L'Univers littéraire).

L'auteur rend compte amplement des préoccupations des grands hommes de science roumains concernant l'histoire et la culture du peuple arménien. Une place de choix est réservée, au savant Nicolae Iorga. Y sont mentionnées également les contributions, en la matière de Bogdan Petriceicu Haşdeu et Melchisedek Ştefănescu.

Après la première guerre mondiale, la communauté arménienne allait enregistrer un nouveau développement, suite au retour de la majorité de ceux qui, en 1916, s'étaient réfugiés en Russie et à l'arrivée de nouveaux réfugiés arméniens, venant de Turquie.

Dans l'article réservé à l'ancienne province de Bucovine, englobée dans l'Empire de l'Autriche-Hongrie, (p. 682—686) on indique que des Arméniens y vivaient depuis longtemps, leurs centres de peuplement les plus importants étant Cernăuți (Tchernowitz), Suceava, Gura Humorului, Rădăuți, Vatra Dornei, Siret, etc. Leur composition, au point de vue social, était très diverse : riches propriétaires terriens, commerçants, fermiers, hauts fonctionnaires, membres du clergé, mais aussi artisans, fonctionnaires et employés petits et moyens, ouvriers. On mentionne le fait que, dans le cadre de la communauté arménienne de Bucovine fonctionnaient des écoles, diverses associations culturelles ou philanthropiques. Puis on analyse la contribution des Arméniens de Bucovine à la construction ou à la conservation des monuments d'architecture (construction de l'église de Cernăuți, en 1875, restauration du vieux monastère de Hagigadar, près de Suceava, construit en 1512). En 1904, la famille Prunculian a fait construire à Suceava la chapelle de la Résurrection. S. Kolandjian met en évidence, par la suite, l'activité d'arménologues de certains hommes de science roumains, tels Dimitrie Dan, Octavian Isopescu, etc.

S'occupant ensuite de la Transylvanie (pp. 686—689), Suren Kolandjian montre que, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en ces contrées vivaient des Arméniens, concentrés, pour la plupart, à Gherla, Cluj, Tîrgu Mureș, Gheorghieni, Dumbrăveni, Frumoasa, Turda, Brașov.

Le centre le plus important des Arméniens de Transylvanie était Gherla (Arménopolis), ville où les Arméniens jouaient un grand rôle dans la vie économique et sociale. Mais Gherla était également un important centre culturel. En 1896, a été construit le nouvel édifice du gymnase : en outre, il y avait un théâtre en plein air, un club, des salles de réunion. Au début du XX<sup>e</sup> siècle un musée arménien a été constitué ici, le noyau de l'actuel Musée d'histoire de la ville. Toujours à Gherla, entre 1887 et 1907, a été publiée, en hongrois, la revue d'arménologie *Armenia*, qui réunissait environ 170 collaborateurs.

Ceux qui parcourent les pages du VI<sup>e</sup> tome de *l'Histoire du peuple arménien* ont la possibilité de s'informer amplement sur la vie des communautés arméniennes du Sud-Est de l'Europe, communautés qui ont joué un rôle progressiste dans la vie politique, économique, sociale et, surtout, culturelle des peuples au milieu desquels elles ont vécu et avec lesquels elles continuent, aujourd'hui également, de coexister, d'une manière pacifique et constructive.

Madeleine Karacașian



## LE SÉMINAIRE INTERNATIONAL « MIDHAT PACHA »

A Edirne (Turquie) s'est déroulé entre les 8—10 mai 1984 le deuxième Séminaire international « Midhat Pacha », dédié au centenaire de la mort de ce remarquable homme d'Etat et diplomate de l'Empire ottoman de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> s., deux fois élu Grand Vizir (1872 et 1876), initiateur des réformes substantielles appliquées dans la société ottomane de son temps, principal auteur de la Constitution de 1876 etc. Vu que l'année 1984 marquait en même temps 120 ans depuis la fondation de la Banque Agricole de Turquie (*Ziraat Bankası*) dont les débuts sont aussi liés au nom de Midhat Pacha, le Séminaire dont il est question fut organisé par la Société turque d'histoire (*Türk Tarih Kurumu*) en collaboration avec la *Ziraat Bankası*. Les autorités locales déployèrent toutes leurs forces (sous la compétente direction du gouverneur (*Vali*) de la province d'Edirne, M. Enver Hızlan, des représentants de la Banque Agricole, du maire de la ville etc.) pour assurer au Séminaire des conditions optima.

Pour conférer aux travaux du Séminaire un caractère international, les organisateurs ont invité aussi des spécialistes d'autres pays. La Roumanie a été représentée par le Pr. Eugen Stănescu, directeur de l'Institut d'Etudes Sud-Est Européennes et par l'auteur de cette chronique. Les travaux du Séminaire furent ouverts par le président de la *Türk Tarih Kurumu*, Pr. dr. Yaşar Yücel, qui évoqua la personnalité du Grand Vizir Midhat Pacha tout en mettant en lumière son activité diplomatique, ses efforts dirigés vers le redressement de la société ottomane, fondés sur un vaste programme de réformes au caractère socio-économique, politique, administratif, culturel etc.

Il est généralement connu que Midhat Pacha a courageusement initié et appliqué des réformes, en tant que gouverneur de différentes provinces de l'Empire ottoman, puis dans les fonctions qu'il remplit dans le cadre du système central ottoman. Les communications portèrent sur différents aspects de la société ottomane du XIX<sup>e</sup> s., sur la vie et l'activité de Midhat Pacha dont nous rappelons : le rôle qu'il jona dans la modernisation de la société ottomane appliquée sur une vaste aire allant du Danube jusqu'à l'Orient, sa place dans la création de la Banque agricole, son activité diplomatique dans une période où les relations internationales de l'Empire ottoman étaient particulièrement tendues, son rôle dans l'introduction du régime constitutionnel dans le système politique ottoman (1876) etc. Les participants révélèrent les moments de gloire et de défaite dans la vie de Midhat Pacha, sa carrière oscillant entre satisfactions et déceptions, ses nombreuses ascensions politiques suivies d'autant de déclin et d'exils (il fut même condamné à mort, pour des raisons qui restent obscures, peine commuée en exil à perpétuité) ; il finit par être étranglé, le 8 mai 1884, sur l'ordre du sultan Abdul-Hamid II qui le considérait un danger permanent pour l'avenir de la dynastie ottomane. Dans ce contexte fut révélé aussi le rôle des intrigues ourdies par les diplomates étrangers accrédités à Constantinople ou dans les provinces gouvernées par Midhat Pacha.

La plupart des communications, fruits de minutieuses recherches d'archive, ont retenu l'attention par leur originalité et par l'inédit des données. La communication d'Eugen Stănescu, « Les tentatives de réformes et l'idée d'ottomanité dans l'Empire ottoman » apporta des exemples édificateurs tirés de l'histoire universelle, tandis que celle de Mustafa Mehmet, « Rapports roumano-turcs à la veille de la guerre d'indépendance, 1877—1878 », fondée sur la collection de documents consacrés à la Guerre d'Indépendance, met en lumière le rôle de la diplomatie roumaine pendant cette période.

Par la teneur des communications et par les discussions suscitées, le Séminaire s'est déroulé dans un climat d'un haut niveau scientifique. *Türk Tarih Kurumu* a pris à sa charge la publication des travaux du Séminaire dans un volume spécialement consacré à cet événement. Les organisateurs n'ont pas épargné leurs efforts afin d'assurer aux participants un séjour impeccable dans la ville d'Edirne, située à la frontière de la Turquie européenne.

Mustafa Ali Mehmet

« DER MENSCH ALS SOZIALES WESEN »  
(Lüneburg, 11—15 Septembre 1984)

La quatorzième Conférence du Cercle d'études pour les relations culturelles en Europe Orientale et Centrale (Studienkreis für Kulturbeziehungen animé par Dr. Heinz Ischreyt) a marqué une nouvelle phase dans les recherches collectives penchées sur une période de transformations profondes des mentalités et des relations culturelles : si les conférences précédentes ont pris en charge les instruments et les milieux de la communication intellectuelle, la conférence tenue à Lüneburg s'est penchée sur l'intériorité des relations culturelles afin de mieux saisir les disponibilités, les refus, les assimilations que les enquêtes antérieures avaient mis en lumière sans s'attarder sur leur mécanisme et leurs conséquences. Cette fois-ci les participants ont été invités d'aborder le substrat mental des phénomènes par le choix même du sujet de la conférence : s'il est vrai que partout dans le Centre et la partie orientale du continent les rapports entre individu et société, entre pouvoir et sujets, entre États et peuples ont été modifiés à l'époque de la modernisation des sociétés — deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle et première moitié du 19<sup>e</sup> siècle —, alors ne faut-il pas se demander quelle place a occupé l'homme dans la société et comment la société a organisé son existence et a intervenu face aux malades et aux infractions pour assurer le bonheur collectif ?

Salués par le dr Heinz Ischreyt et le professeur Hans Lemberg, les participants à la Conférence ont écouté au début l'introduction du professeur Rudolf Vierhaus qui a passé en revue les représentations fondamentales à l'époque des Lumières et une belle synthèse de la pensée de Kant concernant surtout le rapport que le grand philosophe établissait entre l'individu et la société esquissée par le pr. Rudolf Maltz. Nous avons parlé des images fondamentales ayant une émergence spectaculaire dans le sud-est de l'Europe, en suivant l'expansion du livre qui a modifié les conditions de la communication intellectuelle et le passage de l'art de la mémoire à l'art de découvrir l'authentique. István Fried a crayonné l'image de l'homme dans les littératures de l'Europe Orientale et le dr. M. I. Kuzmin a parlé de l'idée de l'homme qui se dégage surtout des écrits pédagogiques de I. I. Beckoj ; une analyse des publications russes de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a permis au pr. E. A. Dudzinskaja de mettre en lumière l'attitude envers la femme et le processus d'émancipation de la femme en Russie.

Les rapports entre État et société a été longuement discuté partout en Europe à cette époque : les projets de réforme permettent une meilleure saisie de la place réservée à l'homme dans les États qui étaient en train de se moderniser ou de s'affirmer. Les réformes polonaises (pr Jerzy Wojłowicz et pr Stanislaw Grodziski), les projets hongrois (dr Janos Poór), les mémoires et les projets roumains (dr Dan Berindei) ont offert un riche matériel aux discussions qui ont embrassé aussi la communication du professeur Erich Donnert sur l'activité législative de Catherine II. Ce fut ensuite le tour de rôle de l'homme pauvre ou malade de fournir son témoignage : une introduction du dr. Jutta Osinski a été suivie par une récapitulation des aspects les plus significatifs de l'assistance sanitaire en Russie (dr Heinz Müller-Dietz) et dans l'empire des Habsbourgs où le premier hôpital pour les pauvres a été fondé à l'époque de Joseph II (dr Karl Sablik). La réforme du droit penal dans cet empire a été évoquée par le professeur Sergij Vilfan, pendant que le professeur Stanislaw Salmonowicz a présenté la première étape de la fortune de Beccaria en Pologne et ses relations avec les réformes judiciaires. Les discussions toujours enrichissantes ont marqué dans ce cas le rôle de réactif de l'œuvre de Beccaria qui favorise une meilleure connaissance des transformations intervenues dans les cultures du Centre et du sud-est de l'Europe.

Rappelons brièvement les volumes publiés jusqu'à présent par le Studienkreis et contenant les actes des colloques organisés avec une précision et une capacité de stimulation exemplaires :

*Die Aufklärung in Ost- und Südosteuropa*, Böhlau, 1972

*Der Bauer Mittel- und Osteuropa im sozio-ökonomischen Wandel des 18. und 19. Jahrhunderts*, Böhlau, 1973

*Wissenschaftspolitik in Mittel- und Osteuropa*, U. Camen, 1976

*Buch- und Verlagswesen im 18. und 19. Jahrhundert*, U. Camen, 1977

*Beförderer der Aufklärung in Mittel- und Osteuropa*, U. Camen, 1979

*Reisen und Reisebeschreibungen als Quelle der Kulturbeziehungsforchung*, U. Camen,

*Kulturbeziehungen in Mittel- und Osteuropa im 18. und 19. Jahrhundert*, Ulrich Camen, 1982.

Le volume en cours d'impression accordera la place méritée à la correspondance : *Briefwechsel als Quelle der Kulturbeziehungsforchung*.

Rappelons aussi que depuis août 1982, un bulletin met à la disposition des lecteurs des articles, des commentaires, des bilans bibliographiques sous le titre « Historische Kulturbeziehungsforchung. Mitteilungen des Studienkreises für Kulturbeziehungen in Mittel- und Osteuropa ». C'est dire que la moisson de ces rencontres ne se réduit pas à l'éclaircissement d'une époque et d'une aire géographique, mais qu'elle nourrit la pensée de ceux qui étudient les relations culturelles et à travers eux les progrès de la connaissance réciproque, l'histoire des formes culturelles et le substrat mental des manifestations culturelles et politiques.

*Alexandru Dutu*



*Lexikon des Mittelalters*. Zweiter Band, Siebente Lieferung : Caccilia Romana — Castro; Achte Lieferung : Castrum Doloris — Chemnitz; Neunte Lieferung : Chemnitzer Teilung — Chronik; Zehnte Lieferung : Chronik, Angelsächsische — Codex von Valencia. München und Zürich, Artemis Verlag, 1983.

L'apparition progressive de cet important instrument de travail nous offre l'occasion de signaler, comme d'habitude, les contributions les plus importantes concernant le Sud-Est Européen. Il va de soi que les remarques suivantes tiennent toujours compte des limites de nos préoccupations et préférences<sup>1</sup>.

En premier lieu, nous désirons signaler l'importante contribution du professeur Michel Balard de l'Université de Reims, qui, en rédigeant le texte de la voix *Caffa*, nous en offre une excellente présentation, à la fois bien fournie et très précise : date et circonstances de la fondation d'un modeste comptoir génois dans ces parages — fixée par l'auteur vers 1270—1275<sup>2</sup> —, développement urbain, relations commerciales et politiques, régime juridique et administratif, toute l'histoire de Caffa est là, dès les débuts jusqu'à la prise de la colonie en 1475 par la flotte et l'armée du sultan Mehmed II. La bibliographie afférente est abondante et mise à jour : on aimerait pourtant, à notre avis, y ajouter la mention d'un récent ouvrage concernant l'activité monétaire, assez riche, de Caffa<sup>3</sup>.

Restons encore dans le domaine de l'histoire de Gênes et de ses colonies du Levant et arrêtons-nous un instant pour remarquer la voix *Campofregoso* (auteur : Mme Giovanna Pettibaldi, de l'Université de Gênes); famille génoise d'origine modeste, elle s'éleva au pouvoir avec Domenico di Campofregoso, doge à Gênes de 1370 à 1378, mais son plus illustre représentant jusqu'en 1500 fut sans conteste Tommaso di Campofregoso, qui obtint à deux fois la magistrature suprême de la République Ligure, en 1415—1421 et 1436—1439. Relativement à ce dernier, notons que les Génois de Chio frappèrent à son nom des imitations, très mauvaises, du ducat d'or de Venise, qui se répandirent jusqu'au nord du Danube, en Moldavie<sup>4</sup>.

Deux voix : *Chalkedon* (auteur : A. Kazhdan) et *Chalkondyles* (*Demetrios*, auteur : W. Rüegg; *Laonikos*, auteur : A. Kazhdan) sont étroitement liées à l'histoire de Byzance, tandis que les voix *Capidava* (auteur : C.-R. Zach) et *Castra Martis* (auteur : Ivan Dujčev) dirigent notre attention vers la région du Bas-Danube; de ce dernier point de vue, on peut pourtant se demander pourquoi la voix *Carsium*, qui désigne une autre forteresse danubienne, en fait défaut.

A propos d'omissions : nous désirons signaler les voix suivantes qui, à notre avis, on s'attendait à les trouver dans ce Lexicon : *cambium*, *Campus Ardiensis*, *Campus Mauriacus*<sup>5</sup>, *canlaro*, *Carnuntum*, *Cebus* et *Cenad*.

Les fascicules neuf et dix achèvent la publication du deuxième volume de ce grand Lexicon. Notre attention a été retenue, en premier lieu, par la voix *Chilia* dont le texte a été rédigé par C.-R. Zach (col. 1820). En dressant un bref aperçu sur son histoire, l'auteur affirme au début que la forteresse et la ville portuaire, sises à l'embouchure du bras danubien homonyme et probablement de fondation byzantine, constituaient un centre militaire et commercial

<sup>1</sup> Voir nos notices bibliographiques, publiées dans cette même revue, 17, 1979, p. 664—665; 19, 1981, p. 206—207, 799; 21, 1983, p. 77.

<sup>2</sup> En ce sens du même auteur, *La Romanie génoise (XII<sup>e</sup> — début du XV<sup>e</sup> siècle)*, Gênes et Rome, I, 1978<sup>4</sup> p. 118.

<sup>3</sup> Giuseppe Lunardi, *Le monete delle colonie genovesi*, Gênes, 1980, p. 42—125.

<sup>4</sup> Cf. *ibidem*, p. 41.

<sup>5</sup> L'omission de la voix *Campus Mauriacus*, lieu de la bataille livrée par Aëtius à Attila en 451, nous offre l'occasion de rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre première notice bibliographique (« Rev. des études sud-est europ. », 17, 1979, p. 665), où nous avons inclus par mégarde la voix *Aëtius* parmi celles qui ont été omises. En réalité, ce nom a été enregistré dans le 1<sup>er</sup> volume du *Lexikon des Mittelalters*, 1<sup>re</sup> livraison, col. 193 (auteur : G. Wirth). L'auteur, les éditeurs et les lecteurs voudront bien nous en excuser.

habité par une population polyethnique, qui comptait des Byzantins, des Levantins, des Roumains, des Arméniens, des Juifs, des Slaves, des Génois. Et le texte continue comme suit (nous traduisons en français) : entre 1318 et 1323, Chilia était une possession du Patriarcat oecuménique et devint ensuite une colonie génoise. En 1366, elle fut conquise par le despote Dobrotica et en 1404 par Mircea l'Ancien, prince de Valachie ; en 1448, la Valachie céda (übergab) le port à Jean de Hunyadi. Etienne le Grand, qui avait conquis Chilia en 1465, érigea en 1479 une forteresse (Chilia Nouă) sur la rive gauche. En 1484, peu avant Cetatea Albă, Chilia tomba sous le siège de Bajazet II, fut subordonnée au sandjak de Silistra, en 1538 à celui d'Aşkerman et resta ottomane pendant quatre siècles (Kili). La subordination hypothétique (die hypothet. Zuordnung) de Chilia à la forteresse de Lykostomion semble être dépassée par des recherches récentes (O. ILIEȘCU). Suit la bibliographie, qui cite les ouvrages suivants : N. Iorga, *Studii istorice asupra Chiliei și Cetății Albe*, 1899 (1900) ; N. Beldiceanu, *La conquête des cités marchandes de Kilia et de Cetatea Albă par Bayezid II*, Süd-Ost Forschungen, 23, 1964, 36—90 ; C. C. Giurescu, *Tirguri sau orașe și cetăți moldovene ...*, 1967 ; *I Genovesi, nel Mar Nero ...*, Colloquio Romano-Italiano, 1977.

La reproduction intégrale, en version française, du texte consacré par C.-R. Zach à la voix Chilia, est, à notre avis, pleinement justifiée, si l'on tient compte du rôle important que cette ville a joué aux XIV<sup>e</sup> — XV<sup>e</sup> siècles dans le cadre de l'histoire économique et politique du Sud-Est européen. Inextricablement impliqué dans ce que, dès la fin du X<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, constitue la question des Bouches du Danube<sup>7</sup>, l'histoire de Kilia au moyen âge mérite, de toute évidence, une attention particulière. Aussi avons-nous estimé utile d'apporter un commentaire plus ample au texte que nous venons de reproduire. En voici la teneur :

10. **Kilia sous l'autorité de l'empire byzantin.** La fondation byzantine de Kilia est hors de doute ; elle a dû avoir lieu à la fin du X<sup>e</sup> ou au début du XI<sup>e</sup> siècle, à l'occasion du retour du pouvoir impérial dans la région du Bas-Danube, à partir du règne de Jean 1<sup>er</sup> Tzimiskès (969—976)<sup>8</sup>. L'emplacement exact de Kilia n'a pas encore été découvert par des fouilles archéologiques ; par conséquent, il a fait — et fait, aujourd'hui même — l'objet d'une controverse très tenace. L'opinion traditionnelle, exprimée d'abord par Démètre Cantemir, affirme l'existence d'une seule localité, à deux noms différents : Kilia ou Licostomo<sup>9</sup>. Cette thèse a été acceptée, du moins jusqu'en 1972, par la grande majorité des spécialistes et s'appuie en premier lieu sur le témoignage d'une liste des possessions patriarcales au Bas-Danube, rédigée vers 1318—1323 et où l'on mentionne « τὰ Κελλία ἤτοι τὸ Λυκοστόμιον »<sup>10</sup>.

La deuxième thèse, seulement énoncée, d'abord par W. Heyd<sup>11</sup>, ensuite par Robert-Henri Bautier<sup>12</sup>, a été reprise et développée par l'auteur de ces lignes dans une communication présentée en 1965 et publiée en 1972, montrant, sur la base d'arguments multiples, l'existence de deux établissements distincts : Licostomo, localisé dans la zone de l'actuelle Periprava, là où se trouvait au moyen âge l'embouchure du bras de Kilia ; Kilia, dont l'emplacement est à retrouver dans le voisinage de l'actuelle Chilia Veche<sup>13</sup>. Les fonctions remplies par les deux établissements étaient complémentaires, ce qui explique d'ailleurs les confusions si fréquentes

<sup>6</sup> A notre avis, le conflit entre Byzance et le prince Sviatoslav de Kiev, en 968—971, a marqué l'apparition de la question du Bas-Danube, dans l'histoire de l'Europe.

<sup>7</sup> Important carrefour des routes qui traversent le continent, la zone des Bouches du Danube a constitué objet de dispute entre diverses puissances, continentales ou maritimes, jusqu'en 1484, quand la conquête ottomane a résolu en faveur de la nouvelle thalassocratie constantino-politaine la maîtrise du trafic danubien. Mais dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la question des Bouches du Danube sera de nouveau objet de dispute en droit international public.

<sup>8</sup> Cf. Ion Barnea, dans : Ion Barnea, Ștefan Ștefănescu, *Din istoria Dobrogei*, III, Bucarest, 1971, p. 74.

<sup>9</sup> Dimitrie Cantemir, *Istoria imperiului otoman. Creșterea și scăderea lui*, Bucarest, 1876, p. 177, n. 26 ; 273, n. 38 ; 297, n. 89.

<sup>10</sup> F. Miklosich — J. Müller, *Acta et diplomata graeca medii aevi sacra et profana*, I, Vienne, 1860, p. 95.

<sup>11</sup> W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age*, éd. franç. par Fûrcy-Raynaud, I, Leipzig, 1885, p. 533, n. 2.

<sup>12</sup> Robert-Henri Bautier, *Notes sur les sources de l'histoire économique médiévale dans les archives italiennes*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (Ecole française de Rome), 60, 1948, p. 188.

<sup>13</sup> Octavian Iliescu, *Localizarea vechiului Licostomo*, « Studii. Revistă de istorie », 25, 1972, p. 435—462.

dans les sources médiévales. Licostomo, appelé Lykostomion par les Byzantins, était un château-fort, *castrum Licostomi*, bâti sur un flôt qui surgissait des flots du bras de Kilia juste-ment à son embouchure, dans la Gueule du Loup; ici, se trouvait une base de la flotte militaire byzantine, signalée dès le IX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Sa position stratégique favorable lui permettait de contrôler en même temps la navigation côtière en mer Noire et, en amont, le trafic fluvial. Kilia, érigée sur la rive droite du bras danubien homonyme, s'est développée sous la protection de la flotte byzantine de Licostomo, à laquelle elle servait au début comme station d'approvisionnement et d'abri en hiver<sup>15</sup>. Aujourd'hui, il semble que c'est la seconde thèse, confirmant l'existence de deux localités distinctes, Kilia et Licostomo, qui est généralement acceptée<sup>16</sup>.

2<sup>o</sup>. **Les Génois à Kilia.** La découverte et la publication subséquente d'un cartulaire, malheureusement incomplet, qui contient les minutes de plus de 200 actes instrumentés à Kilia en 1360–1361 par le notaire génois Antonio di Ponzò, ont apporté une véritable mine d'informations nouvelles concernant la vie économique dans la zone des Bouches du Danube<sup>17</sup>. Depuis lors, nous assistons à un remarquable essor des études consacrées à l'histoire économique du bassin de la mer Noire, au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Il est donc surprenant que l'auteur de la voix Chilia ait omis de citer les éditions du minutier de Kilia, cette importante source pour l'histoire du Sud-Est européen au moyen âge.

Les recherches récentes ont précisé que les Génois se sont emparés de Kilia et de Licostomo pendant ou peu après la guerre contre Byzance (1351–1352)<sup>19</sup>. En 1359, ils étaient déjà en mesure d'interdire aux Vénitiens le libre accès aux *caricatoria frumenti* de Licostomo<sup>20</sup>. Les actes du notaire Antonio di Ponzò reflètent à merveille l'existence à Kilia, en 1360–1361, d'une colonie génoise bien organisée, ayant à sa tête un consul; on en fait mention de trois, qui se sont succédés pendant cet intervalle: *Anthonius de Castro*, en charge avant le 11 août 1360<sup>21</sup>; *Nicolaus Branchaleon*, mentionné entre le 5 septembre et le 18 octobre 1360<sup>22</sup> et *Bernabos de Carpina*, figurant en cette qualité dans les actes datés du 22 mars au 29 avril 1361<sup>23</sup>. Un autre acte cite également un *massario*, qui avait rempli cette charge sous le consulat d'Antonio di Castro; il s'appelle *Cosmael de Crassino* ou mieux *Cressino*, de profession notaire, et il était *burgensis Peyre*<sup>24</sup>.

3<sup>o</sup>. **Kilia, Dobrotitch et la Valachie.** Dobrotitch n'a jamais occupé Kilia; l'assertion faite par l'auteur repose sur une erreur d'interprétation commise en 1901 par N. Iorga<sup>25</sup>. En commentant une information enregistrée dans les comptes de l'expédition du Comte Vert,

<sup>14</sup> Hélène Ahrweiler, *Byzance et la Mer. La marine de guerre. La politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 57 et n. 2; 89 et n. 1; 101.

<sup>15</sup> Octavian Iliescu, *A la recherche de Kilia byzantine*, « Rev. Etudes Sud-Est Europ. », 16, 1978, p. 234.

<sup>16</sup> A l'exception de Petre Diaconu, qui reste l'adepte de l'identité Kilia ou Licostomo, une seule localité à deux noms; v. son opinion dans « Studii și cercetări de istorie veche și arheologie », 33, 1982, p. 443.

<sup>17</sup> Robert-Henri Bautier, *op. cit.*, p. 187–188; Geo Pistarino, *Notai genovesi in Oltremare. Atli rogati a Chilia da Antonio di Ponzò, (1360–61)*, Gênes, 1971; Idem; *Nuovi documenti su Chilia dei Genovesi*, « Bolletino Ligustico per la Storia e la Cultura Regionale », 29, 1977, p. 63–66; Michel Balard, *Gênes et l'Outremer. II. Actes de Kilia du notaire Antonio di Ponzò 1360*, Paris, 1980.

<sup>18</sup> On en trouvera une bibliographie mise à jour chez Michel Balard, *Gênes et la mer Noire (XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles)*, « Revue historique », 270/1, 1983, p. 31, n. 2.

<sup>19</sup> Șerban Papacostea, *De Vicina à Kilia, Byzantins et Génois aux Bouches du Danube au XIV<sup>e</sup> siècle*, « Rev. Etudes Sud-Est Europ. », 16, 1978, p. 75.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 71–72.

<sup>21</sup> Michel Balard, *Gênes et l'Outremer. II, cit. supra*, doc. n<sup>o</sup> 43, 45, 46. Dans le premier document instrumenté par Antonio di Ponzò à Kilia, le 11 août 1360, le nom du consul local n'est pas indiqué, ce qui peut signifier que la charge en était vacante (doc. n<sup>o</sup> 12, *ibidem*, p. 43).

<sup>22</sup> *Ibidem*, doc. n<sup>o</sup> 43, 45, 46, 47, 96.

<sup>23</sup> Geo Pistarino, *Notai genovesi in Oltremare, cit. supra*, doc. n<sup>o</sup> 21, 31, 40, 45, 53.

<sup>24</sup> Michel Balard, *op. cit.*, doc. n<sup>o</sup> 45, *massarius*; 87, *notarius*; 89, 91, 105, *burgensis Peyre*

<sup>25</sup> N. Iorga, *Comunicări mărunte*, « Convorbiri literare », 35, 1901, p. 576.

entreprise pour délivrer l'empereur Jean V Paléologue de la captivité bulgare, information qui fait état d'un incident passé *ante castrum Aquille*<sup>26</sup>, N. Iorga avait cru pouvoir identifier *castrum Aquille* avec la cité danubienne de Kilia<sup>27</sup>. Il y est question en réalité d'un fait passé devant le château-fort d'Anchiale, à cette date (1366) sous l'autorité du tzar Jean Alexandre Turnovo; ni Dobrotitch, ni Kilia n'ont rien à faire avec cet incident<sup>28</sup>. D'ailleurs, on a prouvé d'une manière péremptoire que la limite du despotat de Dobrotitch ne dépassait pas au nord la ligne qui unissait le littoral, au sud de Mangalia, et le Danube, au nord de Silistrie<sup>29</sup>.

Il est néanmoins certain que les Génois ont dû abandonner Kilia, vers 1370, et se sont retranchés à Licostomo, leur dernier rempart dans la zone des Bouches du Danube. En effet, à partir de 1372, les actes instrumentés en 1373 à Licostomo par le notaire Domenico da Carignano font mention de l'existence, à Licostomo, d'un consul génois à la tête de la colonie locale: Pietro Embrono en 1372, Paolo de Podio en 1373. Leur série continue, attestée par d'autres sources: Conrado Donato en 1381, Pietro Embrono en 1382, Luca Usodimare en 1384 et, finalement, Nicolò di Fieschi, *olim consul Ianuensium in Licostomo*, en 1403<sup>30</sup>. Pendant cette période, Kilia n'est plus mentionnée dans les sources génoises, ce qui signifie que l'administration coloniale de Kilia avait été transférée avant 1372 à Licostomo, où se trouvait également la base navale militaire des Génois<sup>31</sup>. A notre avis, l'abandon génois de Kilia a été déterminé par l'extension à cette ville d'une autre autorité, celle de Vlaïcou, voïvode de Valachie. L'événement a dû avoir lieu avant le 20 janvier 1368, date à laquelle le voïvode roumain délivrait un privilège commercial aux négociants saxons de Braşov, en leur octroyant un traitement favorable, en matière de tarif douanier, sur la route qui menait de Braşov, par la vallée du Buzău, à Brăila<sup>32</sup>.

#### 40. Autres remarques

a. La bibliographie donnée par l'auteur doit être complétée, en lui ajoutant au moins les deux éditions du minutier d'Antonio di Ponzò, déjà citées<sup>33</sup> et, également, l'important ouvrage de Michel Balard, *La Romanie génoise (XII<sup>e</sup> — début du XV<sup>e</sup> siècle)*, 2 vols., Gênes et Rome, 1978 (notamment I, p. 143—150)<sup>34</sup>.

b. On remarque l'absence des signes de renvoi devant les noms de Dobrotitch (Dobrotica dans le texte allemand) et Lykostomion; doit-on en déduire que ces noms seront omis du texte des livraisons respectives?

c. Le nom de la principauté de Valachie est orthographié tantôt Valachei, tantôt Wallachei; une unification serait souhaitable.

Dans les livraisons qui font l'objet de cette note bibliographique, il y a, naturellement, bon nombre de voix qui ne manquent pas d'intérêt, pour l'historien du Sud-Est européen. A chaque apparition d'une nouvelle livraison, le *Lexicon du Moyen Age* édité par la maison Artemis de Munich-Zurich confirme pleinement sa valeur d'instrument de travail dorénavant indispensable à toute recherche d'histoire médiévale.

Octavian Iliescu

<sup>26</sup> F. Bollati di Saint-Pierre, *Illustrazioni della spedizione in Oriente di Amedeo VI (Il Conte Verde)*, Turin, 1900, p. 119, n° 444.

<sup>27</sup> N. Iorga, *op. et loc. cit.*

<sup>28</sup> Octavian Iliescu, *A stăpînit Dobrotici la gurile Dunării?*, dans «Fentica», 4, 1971, p. 371—377.

<sup>29</sup> V. en ce sens Alexander Kuzev, *Zwei Notizen zur historischen Geographie der Dobrudza*, «Studia Balcanica», 10, 1975, p. 124—132.

<sup>30</sup> V. la liste des consuls de Licostomo reconstituée par Octavian Iliescu, *Nouvelles éditions d'actes notariés instrumentés au XIV<sup>e</sup> siècle dans les colonies génoises des Bouches du Danube. Actes de Kilia et de Licostomo*, «Rev. Etudes Sud-Est Europ.», 15, 1977, p. 129.

<sup>31</sup> Octavian Iliescu, *A la recherche de Kilia byzantine, loc. cit.*, p. 236.

<sup>32</sup> *Ibidem*. Sur le caractère du privilège de 1368, v. plus récemment Şerban Papacostea, *Începuturile politicii comerciale a Țării Româneşti și Moldovei (secolele XIV — XV)*. *Drum și Stat*, «Studii și materiale de istorie medie», X, 1983, p. 11—15.

<sup>33</sup> V. *supra*, n. 13.

<sup>34</sup> Cf. Octavian Iliescu, *Notes en marge d'une monographie récente concernant la Romanie génoise*, «Rev. Etudes Sud-Est Europ.», 19, 1981, p. 455.

LILJANA TODOROVA, *Les Slaves du Sud au XIX<sup>e</sup> siècle vus par Xavier Marmier*, Publications orientalistes de France, Paris, 1980, 204 pp.

Précurseur des études de valorisation des notes de voyage au profit de l'historiographie, Nicolas Iorga écrivait dans sa vaste synthèse *Les voyageurs français dans l'Orient européen* (Paris, 1928) : «... un voyageur est très souvent préférable à un chroniqueur, de même que l'auteur d'une lettre privée est préférable au rédacteur d'un document officiel ». Or, l'intérêt pour la mise au jour de toute la littérature de voyage des siècles passés a pris ces dernières dizaines d'années un essor particulier, tout comme les études portant sur les voyageurs étrangers dans divers pays sud-est européens.

L'exégèse des notes de voyage se combine dans le présent ouvrage avec l'analyse, conçue dans un contexte plus large, des multiples activités de leur auteur, l'écrivain et le promoteur des études de littérature comparée en France, Xavier Marmier (1809–1892). Par ailleurs, l'ouvrage de Liljana Todorova représente aussi une monographie invitant à de plus amples débats sur les relations culturelles franco-yougoslaves au XIX<sup>e</sup> siècle, l'auteur se proposant de dégager les sens profonds impliqués par « le voyage » dans cette zone-là. Elle indique avec clarté les directions essentielles de la diffusion de « l'image de l'autre » en France. Marmier a exercé une influence en ce sens sur d'autres écrivains (tels Charles Yriarte et Pierre Loti, qui avaient suivi ses cours de littérature comparée à Rennes); en même temps, à travers son œuvre et ses amitiés, il a aiguillé le goût du public français, en éveillant sa curiosité vis-à-vis de ce qui se passait dans les autres zones européennes ou dans les autres continents. L'étude des récits de ses voyages (dans l'intervalle des années 1832–1879), offre de nouvelles informations sur un certain aspect des medias.

Les conquêtes de Napoléon avaient suscité un intérêt, même si dissimulé par la suite, envers les provinces mises en cause de la sorte. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la région illyrienne avait fait l'objet de nombre de visites et donné lieu à quantité de descriptions (cf. aussi Midhat Samić, *Les voyageurs français en Bosnie à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle et le pays tel qu'ils l'ont vu*, Paris, Didier, 1960, ainsi qu'une étude précédente de L. Todorova, *Contribution à l'étude des contacts culturels franco-yougoslaves jusqu'à la fin de XVIII<sup>e</sup> siècle*, « Gođišen Zbornik na Filozofskiot fakultet », Skopje, t. 21, 1969). Avant d'entreprendre un voyage, Marmier ne manquait pas de se documenter, comme l'indique la bibliographie citée par lui. Grâce au fait d'être au courant de ce qui avait déjà paru, il a pu procéder à un choix personnel de ses propres traductions. « Soucieux de renseigner le public de tout ce qui se passait de nouveau dans la République des Lettres à travers le monde, il mérita le titre de prototype de la critique voyageuse à la recherche d'horizons littéraires plus larges et de sujets d'adaptation encore inexplorés » (p. 54). La richesse de ses analyses des littératures étrangères lui ont assuré une toute première place dans le domaine de la littérature comparée, notamment en ce qui concernait les chapitres slave et scandinave. Du reste, son intérêt pour les littératures des peuples chez lesquels il voyageait représentait aussi une sorte de parachèvement de ses impressions, d'où le désir de pénétrer « l'esprit de chaque poésie nationale ». Sa quête en vue de nouveaux recueils poétiques le conduisit à faire une véritable apologie de la moisson folklorique réalisée sur terrain (cf. le chapitre « Explorateur et interprète de la littérature populaire des Slaves du Sud »). A remarquer l'attraction toute particulière exercée sur lui par les Nordiques (citons à titre d'exemple en ce sens-là la manière dont il a su organiser et enrichir la Bibliothèque Nordique — section de la Sainte-Genève — dont le fonds compte comme le plus nombreux en Europe si l'on excepte la Suède et la Finlande). Quant aux Slaves — à « cette innombrable famille des Slaves », il a donné des traductions de toutes leurs littératures. Sa connaissance du russe et des contacts prolongés avec la culture russe lui ont facilité l'approche de l'âme slave. On peut induire de son penchant pour la littérature des Slaves méridionaux que Marmier s'était assimilé les idées d'un Claude Fauriel, formulées dans ses leçons à la Sorbonne (1831–1832), le maître qui estimait que « l'appellation *chants serbes* se rapportait en fait à un phénomène général des Balkans », c'est-à-dire à une réalité folklorique particulièrement prolifique, car « leurs chants sont leurs annales ». A ceci devait contribuer également son intérêt envers « le bon sauvage » — les Morlaques découverts par l'abbé Fortis, — type généralisé par la suite dans la littérature (p. 13–15; cf. aussi A. Pippidi, *Naissance, renaissance et mort du « Bon-Sauvage » : à propos des Morlaques et des Vlaques, dans Hommes et idées du Sud-Est européen à l'aube de l'âge moderne*, Bucarest, Ed. Academiei, 1980).

En raison d'une distinction qu'elle opère dans le domaine de la littérature de voyages, la contribution de Liljana Todorova prend une importance spéciale. En effet, aux descriptions d'un caractère véritablement authentique de Marmier, elle oppose les récits faussés produits par certains écrivains, « pseudo-bards », dont les renseignements, les personnages et les situa-

tions sont pris chez d'autres écrivains, et qui s'efforcent de recréer une image des pays étrangers teintée d'exotisme.

Les voyages de Marmier se sont effectués sur de longs parcours, du Cap Nord au Canada, du Canada au Caucase et jusqu'en Orient. Réalisés à deux reprises, ses visites du Sud-Est européen ont eu lieu une première fois en 1845, en route vers l'Égypte (cf. *Du Rhin au Nil*, 2 vol., Paris, 1847, 2<sup>e</sup> éd. 1887), la seconde fois en 1852 (cf. *Lettres sur l'Adriatique et le Monténégro*, 2 vol., Paris, 1854, 2<sup>e</sup> éd. 1884). Les recueils suivants ont été consacrés à la littérature populaire de cette dernière zone : *Les chants serbes* (« Revue Contemporaine », X, 1853), *Contes populaires de différents pays* (1888), *Voyages et Littératures* (Paris, 1862, 2<sup>e</sup> éd. 1888). Cet ouvrage comporte aussi des *Légendes de Moravie et de Valachie* (ladite « Valachie » représente ici une zone de Slovaquie habitée par des Valaques) et on peut y relever (p. 64 et index p. 196) une erreur (ou simple coquille typographique ? !), à savoir « la Valachie » mentionnée au masculin sous la forme « le Valachie ». Toutefois, Liljana Todorova, en parlant du recueil *Voyages et Littératures* (p. 53), fait mention de ce titre sous la forme *Légendes de Moldavie et de la Valachie* ; elle reproduit même (p. 44) quelques lignes parues dans « La Paix Sociale » du 19 décembre 1888, lors de la reprise du feuilleton littéraire bimensuel des *Voyages et Littératures*, à savoir : « L'étude sur la Valachie et la Moldavie (aujourd'hui Royaume de Roumanie), bien que sans être de date récente, présente un vif intérêt d'actualité dans le moment où, en dépit d'une politique fratricide, on s'occupe plus que jamais de l'union des races latines ». Pour ma part, je dois ajouter que, n'ayant pas eu sous la main le *Voyages et Littératures*, pour pouvoir les consulter directement, je suis quelque peu perplexe à leur sujet : s'agissait-il par hasard de deux cycles différents, dont l'un comportait des poésies de Moravie et l'autre des Pays Roumains ? Nous n'avons pas de références jusqu'à présent quant à Marmier en tant qu'éducateur de littérature roumaine, bien qu'en revanche, le Dictionnaire de la littérature roumaine (*Dictionarul literaturii române de la origini până în 1900*, Bucarest, 1979) parle du fait que deux petits morceaux de X. Marmier ont été traduits en roumain, par E. Arghiropol, en 1885, et Traian Demetrescu en 1887, sous les titres roumains : *Căsătorie nepotrivite* (Mariages désappariés) et, respectivement, *Scarla unei rândunele* (Le sort d'une hirondelle).

Xavier Marmier s'est avéré un écrivain prolifique : plus de 80 volumes d'œuvres personnelles, traductions et récits de voyages, dont la plupart ont vu une deuxième édition. Bien que de facture intéressante, ses notes de voyage ne manquent pas de lieux communs, ni de considérations tantôt d'un ordre par trop général, tantôt du genre sentimental, parfois aussi injustes, comme les considérations négatives sur le folklore istro-roumain, dû à des contacts fugitifs avec les habitants de la zone de Monte Maggiore. C'est le mérite de la commentatrice d'avoir rétabli la vérité partant d'une documentation scientifique. Mais les appréciations de l'écrivain français en ce qui concerne les Slaves méridionaux sont généralement impartiales, note Liljana Todorova, qui estime qu'il fait preuve d'un don d'observateur politique humanitaire, par exemple, dans sa *Pétition pour la Bulgarie* (1877), où il ne se fait pas défaut de flétrir l'oppression ottomane, tout comme celle, du reste, exercée par les phanariotes « livrés à une idée fixe, greciser cette région slave », ce qui ne l'empêche pas, néanmoins, de manifester « un criticisme assez discutable » à l'égard des Monténégrins et des Zichi. Marmier a visité deux villages, Muni et Žejane (Seniane) du Karst, l'une des régions les plus arides de cette partie du continent, qu'il appelle « la Sibérie de l'Autriche » ; c'est là qu'il a fait la remarque suivante : « Depuis que les Zichi (Čiči) se sont établis dans cette contrée, ils ont appris à parler le slave avec les étrangers, mais, entre eux, ils conservent l'usage de leur dialecte primitif, de leur langue roumainienne » (c'est-à-dire : roumaine).

Cet ouvrage de Liljana Todorova est vraiment bienvenu, avec ces témoignages précieux sur la situation des régions sud-slaves vers les années cinquante du siècle dernier, témoignages dont l'histoire de la géographie du Sud-Est européen fera certainement son profit.

Zamfira Mihail

ANDREI RADU, *Cultura franceză la românii din Transilvania până la Unire*, Cluj-Napoca, Ed. Dacia, 1982, 290 p. + 1 h. et résumé français.

L'ouvrage représente la version roumaine de la thèse de doctorat soutenue par l'auteur à l'Université de la Sorbonne, en 1971, sous la direction du professeur Alain Guillemmou. Structuré en neuf chapitres, le livre débute par une préface bien argumentée. Essayant de jalonner

quelques aspects de l'histoire de la culture chez les Roumains de Transylvanie, A. Radu s'occupe surtout de l'impact avec la culture française comme phénomène culturel à part. A son avis, celle-ci «... a constitué pour les Roumains un guide sûr et un exemple digne à suivre au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et même jusqu'à l'Union de 1918 avec le Royaume de Roumanie».

Fondé sur un riche matériel, A. Radu aborde dans le 1<sup>er</sup> chapitre, *Les voies de pénétration des idées françaises chez les Roumains de Transylvanie*, le problème du rayonnement des idées françaises en Transylvanie, processus dans lequel se détachent la filière allemande, hongroise, ainsi que les relations avec les Principautés Danubiennes. Le chapitre : *Le XVIII<sup>e</sup> siècle : la lutte pour l'émancipation spirituelle et sociale* est dédié à la lutte des Roumains pour l'émancipation sociale et culturelle au XVIII<sup>e</sup> siècle et au rôle des représentants de la philosophie des Lumières (I. Giurgiu Pataki, I. Micu-Klein, P. P. Aron, G. Cotorea), contexte qui permet aussi l'analyse des causes de la révolte paysanne de Horea. Une attention particulière est accordée à l'écho de la révolution française parmi les Roumains de Transylvanie. Le contact des promoteurs de l'École transylvaine (S. Micu, P. Maior, Gh. Sincal, I. Budai-Deleanu, I. Piuaru-Molnar, etc.) avec la culture française, dans les domaines de l'histoire, de la philologie, de la littérature et de l'éducation est analysé dans le chapitre : *La renaissance en Transylvanie et la pensée progressiste française*.

En continuant l'investigation sur le contact des intellectuels roumains avec la culture française au XIX<sup>e</sup> siècle, A. Radu analyse l'activité culturelle et politique, ainsi que les écrits de quelques révolutionnaires d'élite de Transylvanie (G. Barişiu, T. Cipariu, S. Bârnuşiu, I. J. Many, A. Pumnul, A. Mureşanu, A. T. Laurian, Al. Papiu Ilarian, A. Şaguna, Avram Iancu, etc.). Le IV<sup>e</sup> chapitre, *La génération de la révolution de 1848 en Transylvanie et ses rapports avec la France* analyse aussi d'autres aspects du processus d'assimilation de la culture française en Transylvanie.

Les résultats des recherches entreprises démontrent qu'après 1850 a eu lieu une pénétration plus intense de la culture française en Transylvanie, bien qu'à l'époque du régime absolutiste la situation des Roumains devint toujours plus difficile. Dans le chapitre *Coordonnées de l'intensification de la pénétration de la culture française chez les Roumains de Transylvanie*, A. Radu analyse les aspects essentiels de l'introduction de la langue française dans les différentes écoles (avec ses multiples conséquences) sa propagation par l'intermédiaire des publications et des traductions (fort répandues vers la fin du siècle), les contacts directs avec la culture française, réalisés surtout par les voyageurs et les étudiants transylvains en France (de P. Iorgovici à Oct. Goga). Dans le VI<sup>e</sup> chapitre, *Traductions de la littérature française*, l'auteur s'occupe des traductions de la littérature française des XVII<sup>e</sup>—XIX<sup>e</sup> siècles faites en Transylvanie.

En essayant d'élargir la sphère de la recherche, l'auteur prouve dans le chapitre suivant, *Le prestige et l'exemple de la France*, que presque tous les domaines de l'activité spirituelle de la France de cette période étaient connus par de nombreux intellectuels roumains qui transmettaient les informations aux lecteurs surtout par l'intermédiaire des principaux périodiques de l'époque : «Gazeta Transilvaniei», «Albina», «Concordia», «Familia», «Dreptatea», «Patria», «Lucefărul», «Transilvania» etc.)

La littérature historique de l'entre-deux-guerres, les résultats des investigations de la presse roumaine de Transylvanie et des différents fonds documentaires conduisent l'auteur à quelques conclusions concernant la pénétration de la culture française en Transylvanie. C'est le thème du VII<sup>e</sup> chapitre, *L'esprit français dans la conscience publique des Roumains de Transylvanie*. L'auteur étudie ce phénomène en étroite liaison avec l'activité des associations culturelles, des bibliothèques, des troupes d'acteurs, etc. Il s'occupe de même de la popularité de Napoléon auprès les Roumains de Transylvanie.

Intitulé *Connaissance, compréhension et solidarité réciproque*, le IX<sup>e</sup> et dernier chapitre a en vue les opinions exprimées par les intellectuels français (F. Colson, J. Vaillant, Aug. de Gérando, H. Desprez, J. Michelet, E. Quinet, J. Verne, etc.) en faveur de la cause des Roumains de Transylvanie.

S'inscrivant sur la ligne des recherches de I. Breazu, D. Popovici, O. Boitoş et G. Moroianu, le livre de A. Radu est une excellente monographie de ce phénomène, riche en informations, qui apporte de nouvelles données sur la pénétration de la culture française en Transylvanie. En même temps, il offre de larges possibilités d'investigation, surtout dans le domaine de l'histoire des idées, du comparatisme et de la sociologie de la culture.

Iacob Mârza

BEATRICE MARINESCU, *Romanian-British Political Relations, 1848—1877*, București, Edit. Academiei, 1983, 239 p. (Bibliotheca Historica Romaniae. Studies. 66).

Sous ce titre modeste qui annonce une étude des relations bilatérales roumano-anglaises, se cache en réalité un important chapitre de la Question Orientale. Beatrice Marinescu ne se contente pas de poursuivre, à travers les témoignages d'archives et une très riche bibliographie (exhaustive, dirions-nous), l'évolution des contacts roumano-britanniques, les échos de la vie politique roumaine en Grande-Bretagne et dans les rapports consulaires, ou l'attitude de cette Puissance à ce sujet.

Pour chacune des étapes étudiées (la révolution de 1848, l'Union des Principautés, la double élection d'Alexandru Ioan Cuza, la politique intérieure des Principautés Unies et la Guerre d'Indépendance) l'auteur élargit le cadre des relations roumano-anglaises par une analyse très poussée des intérêts de la Grande-Bretagne, tels que les dictait sa politique orientale. Il en découle une excellente vue d'ensemble des mobiles qui déterminaient le gouvernement britannique à adopter les attitudes prudentes et souvent contradictoires de ces décennies décisives pour la formation de l'Etat moderne des Roumains.

C'est ainsi que nous apparaissent, de façon très nuancée et d'une remarquable clarté, les conséquences de la célèbre « balance of power » sur la politique de la Grande-Bretagne vis-à-vis des Roumains. En défendant avec ardeur l'intégrité de l'Empire Ottoman, les hommes politiques anglais — Palmerston en premier lieu — ne pouvaient pas encourager les actions révolutionnaires des pays roumains. Évitant tout ce qui aurait modifié le « statu-quo » dans le Sud-Est de l'Europe, les gouvernants britanniques ne donnaient pas cours aux tendances des révolutionnaires de Valachie et de Moldavie à rejeter la suzeraineté ottomane. Au contraire — selon ses intérêts en Orient — la Grande-Bretagne ne devait qu'aider à consolider cette autorité de la Porte. C'est pourquoi, si souvent, l'action acharnée des révolutionnaires roumains émigrés (Ion Ghica, Dimitrie Brătianu, C. A. Rosetti), ou celle des hommes politiques qui préparaient l'Union des Principautés devaient se heurter à des refus répétés des gouvernants britanniques. Même si l'opinion publique d'une partie de la bourgeoisie anglaise ou des séances parlementaires leur était parfois favorable. Même si les consuls anglais de Bucarest, de Jassy ou de Galați regardaient souvent avec sympathie les efforts des patriotes roumains et que les émigrés avaient d'excellentes relations avec des personnalités de la vie politique anglaise.

Pourtant, on ne saurait généraliser sur une situation qui connut bien des fluctuations. Aussi l'auteur réussit-elle à établir des nuances, à infirmer certaines conclusions hâtives de l'historiographie. C'est ainsi par exemple, qu'au sujet de l'activité des émigrants politiques, Beatrice Marinescu distingue deux étapes dans son évolution. Une première, de 1848 à 1852, qui n'a que de faibles résultats, n'arrivant pas à modifier la politique du cabinet britannique, ni de faire comprendre à la société anglaise le caractère spécifique de cette révolution, qui n'en était pas une dans le sens que la grande bourgeoisie anglaise craignait pour sa sécurité. Malgré l'habileté de Dimitrie Brătianu — le représentant des émigrés — qui présentait en 1849 à Lord Palmerston, les principaux doléances des Roumains se rapportant aux avantages économiques et politiques que l'Angleterre tirerait de l'existence d'un Etat indépendant aux bouches du Danube, sa mission échoua. L'action de Heliade Rădulescu et de Nicolae Bălcescu eut le même sort. Les entrevues de ce dernier avec Palmerston et Richard Cobden ne manquèrent pas de le décevoir. Leur seule voie d'accès s'avéra être celle de la presse, qui leur permettait de renseigner l'opinion publique.

Une nouvelle phase de l'activité des émigrés est marquée par la Guerre de Crimée. L'expérience gagnée les années précédentes et le dynamisme sans répit de Dimitrie Brătianu et de Nicolae Bălcescu — aidés par C. A. Rosetti et les frères Golescu — leur assura des succès importants, entre 1853—1857, grâce aussi à leurs alliés du Parlement (Austen Layard) et de la presse (Eyre Crowe). Lors de l'entrée des troupes russes dans les Principautés, en 1853, par exemple, Layard fit une interpellation dans la Chambre des Communes en faveur de l'Union des Principautés, alors que Lord Dudley Stuart y attira l'attention sur les droits du peuple roumain. Même Palmerston, en dépit de sa politique proturque et son hostilité envers le protectorat russe, demandait au Sultan une constitution libérale et des assemblées représentatives pour les pays roumains.

Si nous ne pouvons pas suivre — dans ce bref compte rendu — l'évolution de l'attitude des Anglais à différents moments marquants de cette période (la Conférence de Vienne, le Congrès de Paris, les Assemblées « Ad-hoc » ou la Conférence de Paris) nous mentionnerons cependant quelques conclusions de l'auteur. Beatrice Marinescu remarque à juste titre que la crainte de périliter l'équilibre des forces dont dépendaient ses intérêts économiques et politiques empêchait le gouvernement anglais de permettre la formation d'un Etat unitaire et indé-

pendant aux bouches du Danube. C'est surtout après le Congrès de Paris que la position de la Grande-Bretagne se clarifia, lorsque les perspectives d'une alliance franco-russe menacèrent sa suprématie européenne et son influence dans le Proche-Orient. Sa contribution au maintien de la suzeraineté de la Porte sur les pays roumains est évidente. La Convention de Paris, qui ne fut qu'un compromis entre les Grandes Puissances, la France et l'Angleterre surtout, ne tint pas compte des revendications formulées par les Assemblées roumaines, ce qui montrait clairement que les Roumains devaient résoudre par eux-mêmes leurs principales doléances.

Les chapitres concernant la double élection de Alexandru Ioan Cuza — richement documentés — sont édifiants quant à l'attitude favorable montrée par les membres du Foreign Office, ainsi que par Henry Bulwer, qui, en tant qu'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Constantinople, influença le gouvernement turc dans le sens d'une confirmation — ne fût-ce que temporaire — de cette élection. La politique réaliste de l'Angleterre, qui suivait la France dans cette reconnaissance de la double élection, était due à la conviction que l'Union était « the cry of the time » et que son opposition ne ferait qu'accroître la résistance des Principautés. Une mention spéciale est faite par l'auteur du rôle important qu'eut Vasile Alecsandri pendant sa mission à Londres. Du côté anglais, c'est sans doute Sir Henry Bulwer qui se montra le plus efficace, le plus constant aussi, aux côtés du Prince Cuza. Dans ce chapitre également, l'auteur est à même de nuancer des affirmations trop catégoriques de l'historiographie. La politique britannique pour l'Union ne doit pas être considérée, ainsi qu'on l'a fait, comme une opposition à toute forme d'émancipation des Principautés Roumaines. Les circonstances créées par l'évolution de la Question Orientale nous dévoilent des aspects plus complexes de l'attitude britannique. Il faut surtout compter sur l'intérêt économique que présentait — pendant le règne de Cuza — le marché roumain pour les capitalistes britanniques. C'est ce qui nous explique, entre autres, pourquoi le droit de conclure des conventions commerciales avec d'autres États — contesté par la Porte — est ouvertement soutenu par la Grande-Bretagne. Par contre, lorsqu'il s'agit d'encourager la lutte des Roumains pour l'indépendance, la Chambre des Députés se déclare contre la décision de la Roumanie de se créer une armée et le gouvernement anglais s'oppose au passage des soldats russes.

Nous n'avons fait qu'un exposé bien succinct de ce livre qui joint la réflexion historique à la richesse des matériaux inédits, le tout structuré selon un plan parfaitement équilibré, qui assure, en même temps qu'une trame historique très complète, les arguments et les détails le rendant convaincante.

C'est sur ce dernier point que nous voudrions insister, en ajoutant aussi que l'attention permanente accordée par l'auteur aux conditions socio-économiques sur lesquelles s'étaye la vie politique et l'évolution de la diplomatie anglaise dans les Principautés fait de cette étude une source indispensable pour toute recherche de l'histoire des Roumains au XIX<sup>e</sup> siècle. Et puisque nous parlons de l'histoire diplomatique, notons aussi l'importance et la nouveauté de ces portraits de consuls et d'hommes politiques, qui se détachent du livre, de ces personnalités souvent mentionnées par les sources, mais dont le profil réel nous échappait, faute d'une vue d'ensemble. Si Colquhoun nous était familier — surtout par son intérêt pour la vie économique des Roumains — si Samuel Gardner nous était connu pour son attitude dans la question des droits commerciaux des sujets britanniques, nous ne pouvions pas, jusqu'ici, placer leur activité dans le cadre combien plus large de leurs attributions politiques. Quant à Sir Henry Bulwer et son rôle pour la confirmation de la double élection de Cuza, sa personnalité s'avère des plus attachantes, même si, en somme, ses démarches ne faisaient que suivre les indications du Foreign Office à ce moment où le maintien de Cuza signifiait aussi — pour les Anglais — le maintien de la suzeraineté ottomane sur les Principautés.

*Bibliotheca Historica Romaniae* gagne par l'excellent livre de Beatrice Marinescu encore un de ces ouvrages fondamentaux pour l'histoire des Roumains que lui offrent les recherches de nos historiens. Il s'agit en même temps d'une monographie inédite pour notre historiographie, qui disposait de nombreuses études sur les rapports franco-roumains à la même époque, ainsi que sur l'activité des émigrés en France, mais en manquant totalement pour les relations politiques roumano-anglaises dans une période décisive pour la formation de la Roumanie moderne.

*Cornelia Papacostea-Danielopolu*



## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Rédigées par : ALEXANDRU DUȚU (A. D.); N. Ș. TANAȘOCA (N.Ș.T.); OCTAVIAN ILIESCU (O.I.); ANDREI PIPPIDI (A.P.); HARALAMBIE MIHĂESCU (H.M.); CĂTĂLINA VĂTĂȘESCU (C.V.); CORNELIA BELGIN-PLEȘCA (C.B.-P.); CORNELIA PILLAT (C.P.); ZAMFIRA MIHAIL (Z.M.); I. IRMSCHER — Berlin D.D.R. (Irm.)

Publiés par les soins de Zamfira Mihail

*La conscience européenne au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1982, 445 p. (Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 22).

Cet élégant et dense volume contient les actes d'un colloque international organisé à l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles en 1980, dont la variété des sujets et la compétence des auteurs assurera sans doute une place de choix dans la littérature consacrée à l'image et à l'idée d'Europe. L'intérêt particulier de ces actes réside surtout dans la diversité des sources utilisées : cosmographies, œuvres des humanistes, traités politiques, pamphlets et brochures apportent leur témoignage, tout comme digne d'intérêt est la variété des points de vue adoptés. C'est surtout une conscience occidentale que ce volume évoque, en citant Juste Lipse ou Erasme, Jean Bodin ou Montaigne, donc des grands esprits qui ne se sont jamais cantonnés dans leur coin de terre.

L'historien du Sud-Est européen lira avec grand profit la contribution de Jean Berenger, *Conscience européenne et mauvaise conscience à la cour de Mathias Corvin : la naissance du mythe de Dracula (1462—1465)*, qui démontre que les textes qui ont calomnié Vlad Tepeș — issus peut-être de la plume de Janus Pannonius — ont essayé de justifier le comportement du roi de Hongrie qui a accordé une attention accrue à la couronne impériale et a laissé Vlad se battre seul contre les ottomans. « Mathias Corvin avait donc bien continué d'appartenir à la Chrétienté occidentale et d'en être le champion, mais il est, à bien des égards, un prince de la Renaissance, réaliste, qui ne compte que sur lui-même pour obtenir, un jour, un résultat décisif sur l'ennemi turc. En attendant, il veut renforcer sa propre puissance et tous les moyens sont bons pour parvenir un jour à ce résultat. Seulement il est conscient du caractère indélicat de certaines de ses actions, détournement de fonds, non-assistance à un parent en danger, et il monte une vaste opération de propagande avec l'aide de sa chancellerie et des moyens d'information les plus modernes, c'est-à-dire des humanistes et de l'imprimerie. L'opération a réussi, elle a même donné naissance à la légende de Dracula ».

D'autres études font ressortir l'altérité de cette Europe qui s'ancreait dans les réalités occidentales. Jean Céard, *L'image de l'Europe dans la littérature cosmographique de la Renaissance*, constate que la supériorité assignée à l'Europe par les cosmographies se complète par l'effort « d'effacer de la carte ces musulmans et ces orthodoxes qui, nécessaires quand on veut mesurer l'Europe, deviennent gênants quand il est question d'en définir l'unité ». Jacques Chomarat, *Aspects de la conscience européenne chez Valla et Erasme*, souligne que pour le commentateur de la « Donation de Constantin » l'Europe a plutôt une signification culturelle, pendant que pour Erasme c'est l'espace sur lequel sont dispersés les « cruditi ». Très nuancée est la communication de Denis Crouzet qui, dans *Sur le concept de barbarie au XVI<sup>e</sup> siècle*, part de la définition de la barbarie, en tant que acte violent, et surprend son apparition dans les textes qui décrivent aussi bien « la barbarie du Scythe ou du Turc » que les cruautés commises par les factions qui se guerroyaient au sein d'un même État; les guerres de religion ont mis en relief la barbarie qui pouvait éclater dans une collectivité et non pas seulement dans les rapports avec les autres. Des contributions sur la genèse du droit des gens modernes, l'Angleterre et la découverte de l'Europe, les images de l'Europe chez les historiens et les théoriciens de la société en France, les premiers humanistes français et l'Europe, la Russie vue d'Europe occidentale,

la prise de conscience d'un christianisme allemand, les Espagnols et la conscience européenne à l'époque de Charles Quint, les ouvrages polyglottes, les mémorialistes du XVI<sup>e</sup> siècle, la réforme des pays rhénans, dévoilent la richesse d'une rencontre qui a rappelé, d'après les dires d'Alain Michel, que « la culture européenne, tel fut son apport original, a essayé de penser la fraternité humaine ».

A.D.

FRANCO VENTURI, *Settecento riformatore*. Vol. IV/2 : *Il patrialismo repubblicano e gli imperi dell'Est*, Torino, Giulio Einaudi, 1984, p. 465—1065.

Ce nouvel volume de la grande synthèse du professeur de Turin présente la révolution de Genève de 1782, la révolution des Provinces Unies, le « grand projet » de Joseph II et les révoltes de Transylvanie, de Belgique et de Hongrie, les réformes en Russie, dans l'Empire ottoman, la Suède et la Pologne, l'aube de la Révolution française. La révolte de Horea de 1784 a eu un retentissant écho dans la presse italienne qui, à cette occasion, s'est approchée de la question des Roumains de la province d'un empire gouverné par un réformateur qui aurait bien voulu freiner l'aristocratie hongroise, mais sans trop privilégier les paysans. L'auteur insiste, et de juste, sur la *Lettre* de Brissot en faveur des révoltés, en trouvant dans ce texte une originale application des principes de la révolution américaine en partant d'un cas européen : c'est cette lettre qui dévoile le caractère irréductible du patriotisme républicain face au pouvoir des empereurs. Les périodiques italiens et surtout « *Notizie del mondo* » et « *Gazetta universale* » ont multiplié leurs relations sur la situation interne de l'Empire ottoman, mais Stefano Raicevich avait quand même raison de noter dans son livre de 1788 : « La Valachia, la Moldavia, l'Iliria e la Russia stessa sono meno conosciute dell'America, e pure sono in Europa » ! Faudrait-il observer que la conscience européenne n'avait pas trop progressé par rapport au XVI<sup>e</sup> siècle ? De toute façon, il est dommage que les réformes des princes phanariotes n'aient pas retenu l'attention des Italiens ; mais le même Raicevich avait raison de constater que la situation des paysans était moins sujette à l'arbitraire dans l'Empire des Habsbourg que dans l'empire du Grand Seigneur. Une bonne bibliographie récente soutient tout le temps l'exposé savant et attrayant du pr Franco Venturi.

A.D.

DENNIS DELETANT, *Romanian Presses and Printing in the Seventeenth Century*, « *The Slavonic and East European Review* », 60, 1982, 4, p. 481—499 ; 61, 1983, 4, p. 481—511.

Cette brève histoire de l'activité des imprimeries qui ont produit des livres roumains en Valachie, Transylvanie et Moldavie au 17<sup>e</sup> siècle refait les efforts des lettrés qui ont donné à la langue parlée par le peuple le statut de langue d'une culture. L'auteur domine son sujet et reconstitue les circonstances politiques ou confessionnelles qui peuvent mieux éclairer la série de livres. Une série qui rend compte d'une démarche intellectuelle qui n'a pas fait appel seulement à la communication orale ; d'où les relations avec les courants de la pensée européenne qui se laissent saisir dans ces textes parus en roumain. Un très utile tableau récapitulatif des livres étudiés se trouve à la fin de cette contribution précise et qui propose souvent une réconsidération des thèses avancées par les spécialistes, philologues ou historiens du livre.

A.D.

*Balkanica*, direttore responsabile : Antonio Jerkov, Roma, 1984, 1—2.

Cette revue qui paraît depuis trois années à Rome s'impose par l'actualité des commentaires, des essais littéraires et même des études historiques. Le directeur semble choisir toujours les aspects les plus saillants des recherches sur le passé des peuples balkaniques. Par exemple,

le n° 1/1984 comprend une discussion avec le prof. Radovan Samardžić, qui a organisé le quatrième Congrès de Belgrade, en 1984, une étude sur l'importance d'Ohrid, une autre sur l'humaniste Mauro Orbini et un article de Mariano Baffi sur les Daces avant la conquête romaine. L'article de Luiza Valmarin sur le roman courtois roumain est documenté à souhait et ouvert aux approches les plus modernes du problème. Signalons « La Romania e l'Italia et la creazione del loro stato nazionale unitario » de Ștefan Pascu et les réflexions d'Antonio Jerkov sur les directions actuelles de la politique étrangère roumaine, dans le n° 2.

A. D.

OBOLENSKY, D.. *The Byzantine Inheritance of Eastern Europe*, Variorum Reprints, London, 1982, 300 p.

Faisant suite à *Byzantium and the Slavs: collected Studies*, Variorum Reprints, London, 1971, du même auteur, le volume rassemble dix-sept études que le professeur Dimitri Obolensky fit paraître dans les années 1970-1981. Il s'agit de contributions concernant quatre domaines des études byzantines et est-européennes: le rôle de la frontière dans la vie de l'Empire et de ses voisins, les rapports entre Byzance et les peuples balkaniques, les relations byzantino-russes, la « Commonwealth » byzantine. On retrouve dans ce livre des rapports et communications faites aux réunions scientifiques internationales des byzantinistes et historiens de l'Europe orientale, des mémoires, études et même des notes publiées dans les périodiques de spécialité, un texte à caractère universitaire, destiné à introduire l'étudiant dans le monde de la spiritualité et culture russe médiévale. Quelques-unes de ces contributions touchent aux grands problèmes de l'histoire byzantine et est-européenne (*The Byzantine Frontier Zones and Cultural Exchanges; The Relations between Byzantium and Russia - Eleventh to Fifteenth Century; Nationalism in Eastern Europe in the Middle Ages; Tradition et innovation dans les institutions et programmes politiques de l'Empire byzantin; Late Byzantine Culture and the Slavs: A Study in Acculturation*). D'autres traitent des aspects plus particuliers: la politique byzantine par l'Église dans l'Europe orientale aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (*A Philoromaïos anthros: Metropolitan Cyprian of Kiev and all Russia - 1375-1406; A Byzantine Grand Embassy to Russia in 1400; A Late Fourteenth Century Byzantine Diplomat: Michael, Archbishop of Bethleem*), les Scandinaves et l'Europe orientale (*The Byzantine Sources on the Scandinavians in Eastern Europe; The Varangian-Russian Controversy: The First Round*), la vie religieuse de l'Europe orientale et Byzance (*The Cult of St. Demetrius of Thessaloniki in the History of Byzantine-Slav Relations; Popular Religion in Medieval Russia*). Nous pouvons lire dans ce recueil une brillante étude sur l'œuvre de D. S. Likhachev qui a dédié toute sa vie aux recherches sur la culture russe médiévale; l'auteur rend hommage à ce Maître à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire en faisant le point des débats concernant les problèmes fondamentaux de ce domaine de l'histoire culturelle.

Par la publication de ce volume, la maison « Variorum Reprints » rend de nouveau un immense service aux chercheurs de l'histoire byzantine et est-européenne. Elle nous donne la possibilité de consulter aisément tout ce qu'un des meilleurs spécialistes des études byzantines et slaves de notre époque a produit d'essentiel dans la dernière décennie. Par la richesse de la documentation, par sa nouveauté, par la profondeur du jugement historique de l'auteur qui envisage toujours les faits sous l'angle de l'histoire universelle, ainsi que par la qualité littéraire du style, les études de D. Obolensky sont toujours une source de savoir et de délectation de l'esprit.

N.Ș.T.

*Bibliografia delle fonti e delle ricerche sui rapporti tra Genova e Venezia e le regioni del Mar Nero durante il Medioevo*. A cura di ELISAVETA TODOROVA e PAVLINA MITCHKOVSKA, Sofia, 1982, 59 p. (ronéotypée).

A l'occasion du deuxième colloque international *Bulgaria Pontica Medii Aevi* dont les travaux ont eu lieu du 26 au 30 mai 1982 près de Nessebar<sup>1</sup>, les organisateurs ont distribué

<sup>1</sup> V. notre bref compte rendu publié en « Rev. Roum. d'Histoire », 22, 1983, p. 109.

aux participants cette bibliographie, réalisée dans le cadre de l'Institut de Balkanistique de Sofia par les soins de Elisaveta Todorova et Pavlina Mitchkovska. Elle comprend les divisions suivantes : *Introduzione; Abbreviazioni; Pubblicazioni di fonti e compendia; Studi generali; Monografie, studia, articoli e annotazioni*. Multiplié par de moyens rapides, cet ouvrage est un instrument de travail très utile et on peut le consulter avec grand profit si l'on veut connaître l'état actuel des recherches dans le domaine des relations entre Gènes et Venise d'un côté et le bassin de la mer Noire de l'autre côté, recherches qui datent depuis plus d'un siècle. Aussi faut-il espérer que cette bibliographie, complétée et mise à jour, sera le plus tôt possible imprimée.

O. I.

WILFRIEDE GENOVICH, *Constantinople vue par les écrivains français du XIX<sup>e</sup> siècle*, Salzburg, 1980, 303 p.

Cette thèse de doctorat ès lettres, dont l'auteur est une jeune élève du professeur Felix Karlinger, le spécialiste bien connu des littératures romanes, n'a pas encore trouvé d'éditeur, n'étant encore que photocopiée pour être distribuée aux bibliothèques. Cependant, il serait dommage de ne pas faire déjà connaître les mérites de ce travail, qui devrait être accueilli comme une contribution utile à l'histoire de l'orientalisme dans la littérature française. C'est une nouvelle occasion de reconnaître l'attrait durable exercé par le Levant sur des écrivains tels que Chateaubriand, Lamartine, Nerval et Gauthier, ainsi que, par dessus le couple d'amis Flaubert et Du Camp, sur le néo-romantique Pierre Loti et ses épigones.

L'ouvrage est divisé en trois parties, la première introduisant ces voyageurs littéraires par un bref aperçu des voyages français à Constantinople du Moyen Age au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sous un titre pris de Barrès, « Du sang, de la volupté et de la mort », on nous fait ensuite partager les impressions remportées de la ville du Bosphore par les Parisiens amateurs de pittoresque. Finalement, c'est la capitale de l'Islam ou, encore mieux, le syncrétisme religieux de Byzance-Istanbul qui fait l'objet de la troisième partie. Un des derniers chapitres fait succéder les images un peu falotes des sultans Mahmoud II, Abdul Medjid et Abdul Hamid II sous le regard des observateurs français.

Ce ne sont pas toujours les plus grands écrivains qui fournissent les meilleurs sujets de thèses. Malgré ses prédécesseurs illustres, Loti retient l'attention beaucoup plus qu'eux. Ce n'est pas qu'il ne soit lui aussi influencé par des mythes qui avaient longtemps dominé la littérature occidentale à thème ture, mais, à travers la mièvrerie parfois insupportable de ses souvenirs romancés, on parvient à dégager des remarques pénétrantes et des descriptions saisissantes. Lorsqu'il déclare que « les Turcs ont l'amour du passé, l'amour de l'immobilité et de la stagnation », il semblerait de prime abord qu'il ait vu « le culte de la tradition là où il n'y avait que nonchalance et incurie » (c'est là le commentaire un peu court de W. Genovich). En fait, il y a matière à réflexion sur cette réaction de tout peuple du Sud-Est européen devant la modernisation envahissante. Si les pages citées par l'auteur et écrites n'importe quand, pendant le siècle qui sépare Napoléon I<sup>er</sup> de la première guerre mondiale, décrivent invariablement la même Constantinople, celle des cafés, des bains, des harems et des cimetières, on peut aisément conclure qu'elle avait peu changé, à peine entamée par le renouveau.

Il est intéressant de noter que l'Orient des romantiques roumains du XIX<sup>e</sup> siècle (Ralet, Bolintineanu, Serurie même) a subi une certaine influence de l'image propagée par leurs contemporains Lamartine, Gautier ou Nerval. C'est dire que les affinités spirituelles peuvent agir plus fortement que la proximité physique. Plus tard, Anna de Noailles et Marthe Bibesco feront la rencontre de Loti, auquel elles ressemblent par leur engouement pour une Turquie de rêve et de contemplation.

A. P.

WOLFGANG SCHULE, *Bibliographie der Übersetzungen griechisch-byzantinischer Quellen*, Franz Steiner Verlag, Wiesbaden, 1982, 160 p. (Glossar zur frühmittelalterlichen Geschichte im östlichen Europa, Beiheft 1)

L'importance capitale des sources byzantines pour l'Europe orientale est généralement et depuis longtemps connue, mais leur connaissance directe n'est pas toujours accessible aux histo-

riens ; c'est pourquoi leur traduction devient chose indispensable. Seul le traducteur — nous le savons par expérience — arrive à pénétrer au cœur même d'une œuvre littéraire ou historique ; seul lui peut se rendre compte des nuances les plus fines qu'elle comporte ; seul, il est à même d'apprécier l'art de l'écrivain, ainsi que son horizon intellectuel. Aussi, est-ce à juste titre qu'on prétend qu'une traduction bien faite est le meilleur des commentaires. Il convient donc de saluer avec satisfaction les maisons d'éditions contemporaines qui font paraître les textes byzantins accompagnés de leur version dans l'une des langues modernes. Par ailleurs, le répertoire complet de ces textes s'avère un instrument de travail des plus utiles.

Le présent Répertoire se compose d'une première section avec une vue d'ensemble des pays et des langues mis en cause. Sa deuxième section comporte le tableau des traductions réalisées, présentées dans l'ordre alphabétique des noms des écrivains byzantins respectifs ou de leur titre, dans le cas des œuvres anonymes. Malheureusement, il lui manque un index des traducteurs et commentateurs.

Notons aussi que l'auteur de cette note a publié la version roumaine du texte intégral de l'Ambassade de Priscus (*Fontes Historiae Dacoromanae* II, Bucarest 1970). De même, son édition de l'*Historia arcana* comporte également la version roumaine de cet ouvrage (Bucarest 1972). Pour revenir à l'ouvrage présenté, notons aussi la brève introduction de Jadran Ferluga avec des précisions sur la manière dont se compose ce Répertoire et les critères qui ont présidé à son édition.

H.M.

*Cinque inni bizantini inediti per la solennità della Pasqua.* Introduzione, testo critico, traduzione schemi metrici e indici a cura di Antonio Labate, Edizioni Dott. Antonino Sfameni, Messina, 1980, 220 pp.

Les cinq hymnes inédits en question viennent du Codex Vaticanus Graecus 771, copié à Grottaferrata, près de Rome au XI<sup>e</sup> siècle. Les trois premiers sont attribués à Joseph l'Hymnographe, né en Sicile, probablement à Palerme en 819 et mort en 886. Le quatrième hymne est de Théodore Studite (759–826), grand réformateur de la vie monastique et partisan du culte des saintes icônes. Enfin, la cinquième pièce de cette série est l'œuvre de Georges de Nicomédie, chartophylaxe d'Ilagia Sophia au IX<sup>e</sup> siècle. Il s'ensuit que nous nous trouvons devant un éventail de produits littéraires du IX<sup>e</sup> siècle. L'âge de la floraison des hymnes religieux de type « canon », qui devait revêtir une structure particulière et être adopté, par la suite, par d'autres poètes religieux de la littérature byzantine. Ces poètes, prenant pour modèle ou pour simple prétexte des personnages bibliques, se rapportent à leurs propres états d'âme, avec leurs espoirs, leurs aspirations et leurs succès. Au fond, cette poésie est une véritable prière, un produit poétique destiné à s'encadrer dans le rituel et chanté à l'église. De ce fait, elle répond à une nécessité sociale, mais de par son essence même c'est une poésie personnelle, qui représente l'image spirituelle de son auteur, rendant compte de sa formation intellectuelle autant que de sa nature même.

Le fonds de cette poésie est généralement connu et stéréotypé, quant aux moyens stylistiques, ils s'efforcent à la simplicité, au non-recherché. Par conséquent, la thématique d'une telle littérature ne saurait constituer une surprise. Mais il y a, en revanche, des accents, des nuances, des tournures de phrases et une chaleur qui tiennent de l'apanage du génie et sont l'essence de toute véritable poésie.

Dans le domaine de l'hymne religieux, la littérature byzantine devait marcher dans les traces de la tragédie antique et offrir, de la sorte, des pages immortelles. De son côté, l'éditeur moderne a su établir un texte critique à la hauteur, avec toutes les références requises en ce qui concerne la Bible et la littérature patristique ; il nous a donné une traduction adéquate et poétique de ces œuvres, réunissant dans son introduction et son index toutes les données, et les meilleures, susceptibles de rendre accessible cette poésie et la faire apprécier à sa juste valeur. Ajoutons encore que la présentation graphique et l'impression de cet ouvrage sont sur la mesure des efforts de l'éditeur, pour le grand plaisir de celui possédant ou utilisant un tel livre.

H.M.

RADE MIHALJČIĆ-LUDWIG STEINDORFF, *Namentragende Steininschriften in Jugoslavien vom Ende des 7. bis zur Mitte des 13. Jahrhunderts*, Franz Steiner Verlag, Wiesbaden 1982, XVIII, 150 pp. + 1 carte (Glossar zur frühmittelalterlichen Geschichte im östlichen Europa, Beiheft 2)

Nous avons devant nos yeux l'édition commentée des inscriptions sur pierre comportant des noms propres et datées de la période comprise entre les années 614 et 1250. Sur le total de 188 inscriptions, 151 sont en latin, 29 slaves, 2 grecques, 1 arménienne et 5 bilingues.

Selon les auteurs de cet ouvrage, il ne s'agirait pas d'un *Corpus*, mais plutôt d'un « Forschungsbericht », autrement dit d'un répertoire des résultats de la recherche dans ce domaine jusqu'à l'heure actuelle. Au point de vue géographique, plus des deux tiers de ces inscriptions ont été trouvés soit sur le littoral de l'Adriatique, soit dans son proche voisinage, entre Novigrad au nord et Ulcinj au sud. Nous avons donc affaire à des pièces d'influence occidentale. Leur nombre jusqu'à l'an mille monte à 165 exemplaires, par conséquent à peu près un tiers, dont la majeure partie sont datées après l'an 1100 — c'est-à-dire de la période coïncidant avec l'accession de la République de Venise au plan international. En revanche, la moisson des quatre siècles précédents est assez maigre. Le commentaire de ce répertoire offre les précisions indispensables en ce qui concerne leurs sources, les personnes, les tribus, les groupes sociaux, les peuples, les localités, les cours d'eau, les plaines, l'organisation sociale. Toutes sortes de données précieuses puisées à différentes sources : chroniques, annales, divers documents, lettres, vies saintes, traités, textes et notes, cartes, autres inscriptions, monnaies et sceaux. Il y a, par conséquent, une tendance à l'exploitation exhaustive des sources de la phase historique donnée. C'est intéressant de se rendre compte dans quelle mesure pouvait avoir lieu l'interpénétration Orient-Occident, dans quelle mesure l'un d'entre eux conditionnait l'autre, comment jouaient les influences réciproques. Tout aussi intéressant serait de saisir comment sont nées les relations féodales. Un terme comme *juppanus* est attesté au VIII<sup>e</sup> siècle ; il correspondait au terme de l'Occident latin *comes*, ainsi qu'au byzantin *Κόμης*. Ce terme devait pénétrer aussi dans le latin qui est à la base du roumain, d'où cette dernière langue a retenu le mot *jupân*. Il s'en suit donc que le nord de la Péninsule balkanique comporte une zone ou aire à part. Au mot occidental *dominus* fait pendant le terme slave de *gospodin*, attesté au XII<sup>e</sup> siècle et présent dans les documents slavo-roumains ultérieurs. Les Principautés roumaines utilisaient à l'époque comme terme officiel le mot *gospodin*, cependant que la langue courante s'en tenait au terme d'origine latine *domn* (de *dominus*). Un phénomène analogue se remarque dans le cas du terme *sud* (*sudaja*) « juge », attesté par les documents officiels par rapport au terme de *jude* (du latin *iudex*), circulant dans la langue usuelle. Le terme slave *somoderžec*, en roumain de *sine slăpiniŃor* calquait le byzantin *αυτοπάτωρ*. Au mot occidental *magister* correspondait, chez les Slaves comme chez les Roumains, le terme d'origine byzantine de *maistor* (*μάγιστρος*). Pour *patria* (*potestas*), il y a les parallélismes slave *dedina* et roumain *moșie*. Les sens de *basilica* « biserică » et de *monumentum* « mormint » ont survécu en roumain. Le rang de *ban*, d'origine orientale, gardé par le dérivé *Banat*, persiste comme terme de la langue roumaine usuelle pour désigner la monnaie divisionnaire.

H. M.

*Fjalor i gjuhës së sotme shqipe* (Dictionnaire de la langue albanaise contemporaine), Tiranë 1980, XXV + 2275 p. (Akademia e Shkencave e R.P.S. të Shqipërisë. Instituti i Gjuhësisë dhe i Letërsisë).

Plusieurs dizaines d'années ont été nécessaires à la mise au point du présent ouvrage par une équipe de lexicographes de l'Institut de linguistique et littérature de Tirana. Le travail réalisé mérite la mention en exergue du présent compte rendu des noms de ceux qui ont fait partie de cette équipe, à savoir : Androkli Kostallari, Jani Thomaj, Xhevat Lloshi, Miço Samara, Isif Kole, Palok Daka, Pavli Hayhillazi, Hajri Shehu, Ferdinand Leka, Emil Lafa, Kornelja Sima, Thanas Feka, Beatriçe Keta et Agim Hidi.

L'ouvrage réunit environ 41 000 mots. Son tirage de 35 000 peut sembler à première vue excessif pour une œuvre de cette catégorie et de ces dimensions — or, ce n'est pas du tout le cas, comme nous allons le voir ci-après. Il est évident qu'à l'étape actuelle du développement de la culture albanaise cette sorte d'œuvre doit revêtir une importance exceptionnelle

et c'est à juste titre que celle-ci peut être considérée comme un monument national de l'Albanie contemporaine. En effet, le matériel récolté et étudié méthodiquement reproduit une image fidèle de la vie matérielle et spirituelle du peuple albanais. Nous avons affaire à une véritable encyclopédie offrant toute une gamme de connaissances et de témoignages aptes à caractériser de manière frappante l'originalité et la spontanéité d'une entité ethnique millénaire.

Ce fut après l'édition en 1954 du premier dictionnaire albanais d'après-guerre, de dimensions infiniment moins importantes, que commença l'activité de l'équipe en question. Celle-ci, pour réunir son matériel, allait puiser au fur et à mesure à des sources très variées : littérature et ouvrages spécialisés, presse, folklore, enquêtes et études dialectales, onomastique, anthroponymie et parlers des diverses régions albanaises. Afin d'obtenir une vue d'ensemble sur la richesse et la variété de la langue parlée et écrite, les spécialistes de l'équipe ont enregistré soigneusement non seulement les mots, mais aussi certaines formes verbales, des phonétismes, des faits de structure, des syntagmes et des expressions idiomatiques, des maximes et proverbes, etc. Avant la seconde guerre mondiale, la langue littéraire était basée sur le dialecte guègue, parlé dans le nord du pays, alors qu'après cette guerre, ce fut le tosqe, dialecte méridional, qui devait prévaloir, mais tout en cherchant à s'assimiler la sève disponible de tous les parlers en usage, afin de faire de cette langue littéraire un moyen de communication aussi efficace que possible et accessible à tous.

Après une période préparatoire et d'assimilation, le Congrès national de l'orthographe, en 1968, prit certaines décisions de principe au sujet de l'écriture. Il a simplifié l'orthographe, mis de l'ordre dans l'usage des formes régionales, en tâchant de la réduire à un dénominateur commun, établi quelques normes unitaires et assuré de la sorte une nouvelle impulsion à la langue littéraire, accessible à tous les Albanais, quel qu'en soit la région qu'ils habitent. L'unité de cette langue est sauvegardée grâce à la littérature artistique et scientifique ; grâce aussi à la presse, à l'enseignement et à la radio. Toutefois, le besoin se fait aussi sentir d'un guide normatif. Or, le présent dictionnaire répond à ce besoin, permettant à l'écrivain, comme à l'homme de science, au journaliste comme au professeur, à l'étudiant comme au citoyen de toutes les couches de la société, de trouver rapidement le mot qui l'intéresse, avec ses significations diverses, ses formes correctes et les expressions idiomatiques où il peut tenir une place. Née et développée le long d'un incessant processus de sélection, d'enrichissement et de perfectionnement, la langue littéraire repose sur des assises scientifiques, qui combinent la théorie et la pratique. Le résultat ainsi obtenu est l'unité dans la diversité.

Il s'en suit que le présent dictionnaire n'est pas uniquement un vaste répertoire à l'usage de la recherche scientifique. C'est également un guide pratique, répondant aux exigences culturelles les plus variées. Sa présence deviendra nécessaire dans chaque bibliothèque spécialisée du monde entier.

II. M.

Dr. ISMET DERMAKU, *Rilindja kombëtare shqiptare dhe kolonitë shqiptare të mërgimit në Rumani dhe në Bullgari* (The Albanian national awakening and the communities of Albanian immigrants to Romania and Bulgaria). Enli i teksteve dhe mjeteve mësimore i Krahinës socialiste të Kosovës, Prishtinë, 1983, 457 pp.

The book by the Yugoslav historian Ismet Dermaku is the fruit of several years of research work in the archives, in the first place in Romania, Bulgaria, Albania, and Yugoslavia, with the purpose of exhaustively exploiting the existing documentary material. Detailed information on the representatives of the Albanian movement in Romania and Bulgaria from first-hand sources is prevented by the total or partial loss of the records of the societies Drila, Dituria, Bashkimi, and Dëshira. Therefore, I. Dermaku has had recourse not only to documents (a few of which have remained from the lost archives of the Albanian societies, others from the archives of various Romanian and Bulgarian institutions, and others again from the records of certain Romanian and Bulgarian personalities, who have been in touch with the Albanians, although the last sources seem to have been incompletely taken into account), but also to testimonies from participants in the events between 1830 and 1912, either written or oral, to their records, as well as to the valuable information provided by the Albanian press of the time (and also, but more seldom, by the Romanian and Bulgarian press).

The activities carried out in Romania and Bulgaria are associated with the activities of Albanians in Constantinople, in Italy, as well as with that of other Albanian communities

(in Egypt, USA, etc.). The connection with the struggle carried out on the Territory of Albania is also greatly emphasized.

The book is structured into a preface, seven chapters, concluding remarks, reference list, and a selective index (of limited value) of names of personalities and geographical places. The criteria for using the documents, together with an overview of the existing documentation, are discussed in the preface. Chapter one deals with the Albanian immigrants to Romania and Bulgaria between the 1830s and 1881. The second chapter refers to the activity of the Drita society in Bucharest up to the end of the 19th century, while the third chapter presents the activity in Romania of the Dituria, Shpresa, and Djalëria Shqiptare societies (for the last one, the author reports on a number of documents found by himself and mentioned for the first time in a publication). The fourth chapter is dedicated to the activity of the Albanian community in Bulgaria (the Dëshira society) up to 1908; the fifth chapter gives a presentation of the various attitudes of the Albanian communities in Romania and Bulgaria with respect to reforms attempted in European Turkey at the time. The sixth chapter deals with the propaganda activities between 1905 and 1908 for the awakening of the interest of the Great Powers in Albanian problems and with the activity of the Bashkimi society, which was formed by the amalgamation of the old societies in Romania. The seventh chapter gives a picture of the period 1908–1912 which prepared the proclamation of Albania's independence.

As can be noticed, the author has chosen the chronological presentation of the facts as a criterion for the organisation of the book. In this way, he pointed to the coming to maturity of the movement, the amplification and diversification of the ways and means of achieving the awakening and strengthening of national conscience, which finally led to winning Albania's independence. The presentation of each cultural society, of its efforts for opening and maintaining the schools in Albanian, for the publication of books, for issuing its own newspapers, for setting up libraries, for a steady propaganda activity is articulated (especially as regards the community in Romania) with that of the relationships between the societies on one side and the local authorities and the personalities and cultural institutions of the time on the other side. The relations between the community in Romania, which had benefitted from a longer and richer experience, and the community in Bulgaria are also highlighted.

The concluding remarks provide an enumeration of the main contributions of the two communities to the Albanian national movement. From within the community in Romania there have emerged the first leaders of the Albanian national awakening: Naum Veqilharxhi (some new data and interpretations are given) and Elena Ghica (known under the pseudonym of Dora d'Istria). We have to point out, however, the fact, ignored by the author of the book, that Elena Ghica actually belonged to the Romanian intelligentsia while sympathizing with the Albanian movement. Thus, putting her on an equal footing with Naum Veqilharxhi, as the author does, is delicate and questionable. Chiefly with the help of the community in Romania, the first Albanian national school as well as others had been opened. (The broad examination of all the aspects not yet elucidated regarding the activity of the Albano-Romanian Institute, under the direction of N. N. Naço between 1892 and 1911 in Bucharest, although useful, leaves the problem still open, because of the loss of the records of the school); school textbooks were published exclusively in Romania first and then in Bulgaria. Publishing activity was rich; the number of titles accounted by the author (80 by the community in Romania and 50 by that in Bulgaria) seems, however, to exceed the reality. The newspapers have contributed to the development of Albanian culture. The collected manuscripts, old books and documents became, later, the foundation for the setting up of the National Library in Tirana, of the State Archives, and the National History Museum. The Albanian journalism, as a specialized activity for the whole Albanian movement, was born in Bucharest. Both communities supported the armed movements in Albania. A delegation of the community in Romania went with I. Qemali and L. Gurakuyi to Vlora to participate in the proclamation of Albanian Independence. Although brief, the commentaries on the relations with the movement of the Aromanians and that of Macedonia are interesting.

Rich in information, in long quotations from the examined documents, I. Dermaku's book is a detailed and useful presentation of the many activities carried out by Albanians in Romania and Bulgaria. The more regrettable, therefore, the absence of a bibliography of Romanian works which could explain more accurately long series of events quoted in the book, such as: the preserving of the autonomy of the Romanian Principalities, the relations between Tudor Vladimirescu's revolution and the Greek hetaeria, the Union of the Romanian Principalities in 1859, the gaining of Romania's independence in 1877. References to Romanian works might have helped the author to get a better glimpse of the foreign conditions of the Albanian movement and of the development of Romanian society. The reader will also regret the incorrect spelling of the names of most Romanian personalities mentioned in the book.

The above remarks do not diminish the value of I. Dermaku's immense work which has led to the writing of an outstanding contribution to the knowledge of the relations of the Albanians with the Romanians and Bulgarians in the 19th century.

C. V.

*Monumente de arhitectură din zona "Porțile de Fier"* (Architectural monuments in the "Iron Gate" area), București, Ed. Academiei, 1983, 93 pages, 73 pl., coordinated by Grigore Ionescu and Gheorghe Curinschi.

Within a vast action of investigation and classification of the buildings in the area flooded by the storage lake of the "Iron Gate" hydropower station, in 1964–1967, a large group of students from the Institute of Architecture in Bucharest, headed by members of the teaching staff of the same Institute, surveyed certain local monuments. Some of these monuments were military (strongholds and fortresses), other religious (churches, mosques, graveyard chapels) and, last but not least, town dwellings and farm-houses.

The surveys, the most significant of which are included in this album, aimed on the one hand at giving a written document recording some buildings and valuable architectural ensembles doomed to disappear including folk dwellings, farm-houses and architectural piles, and on the other hand, at providing the technical plans and documentation necessary for the preservation in situ and the restoration of the monuments left standing on the border and in the vicinity of the lake (e.g. Vodița Monastery, the Tri-Kulē Svinița ensemble) and for the transmutation of valuable historical and artistic buildings such as peasant houses, the Ada-Kalch fortress and Repep Apa's house on Ada-Kalch islet.

The diverse monuments of architecture grouped in this album some of which will be partially or wholly re-constructed in an open-air museum on Simian islet (in front of the city of Drobeta-Turnu Severin), are unique historical documents. This album is meant to help the future generations to understand the material and cultural standard of the population who inhabited that part of the Danube Valley, an area of deep and continuous cultural interferences. The bilingual edition ensures the volume a wider readership by specialists.

C. B. P.

SVETAN GROZDANOV, *Ohridskoto sidno slikarstvo od XIV v. (La peinture murale d'Ohrid au XIV<sup>e</sup> siècle)*, Ohrida, 1980.

En présentant l'histoire d'Ohrid aux XI<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles et son insertion dans le royaume serbe, l'auteur tâche de mettre en lumière la tradition culturelle transmise par les peintres serbes. La réussite de ce processus est la situation privilégiée d'Ohrid, conduit par l'archépiscopat dans la période byzantine jusqu'aux souverains serbes les ayant remplacés, ce qui a permis à Ohrid de rester un des centres politiques, ecclésiastiques et culturels des Balkans.

Svetan Grozdanov considère que la peinture continue, à la fin du XIII<sup>e</sup> – début du XIV<sup>e</sup> siècles, le style tardif des Commènes, préféré par les donateurs, voir les hauts prélats et les grands seigneurs de la régence. L'auteur fait mention d'une série de peintures qu'il considère des vestiges du XIII<sup>e</sup> siècle. Surtout il met en lumière le rôle de l'église d'Ohrid – où Dušan avait été proclamé empereur – et celui de l'archevêque Nicolas le protégé de Dušan, qui ont contribué à l'essor de la peinture murale au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. A ces circonstances et au prestige de Nicolas est due la création des ateliers de peinture dont le chef fut Jean Théorianos, l'artiste qui sut imprimer une teinte autochtone à l'école classique de peinture byzantine. Théorianos introduit pour la première fois dans la peinture murale les saints militaires en costume de cour et les saints Constantin et Hélène portant les enseignes des empereurs byzantins. L'ensemble peint au niveau du narthex de la cathédrale St. Sophie, daté par l'auteur vers les dernières années de la première moitié du XIV<sup>e</sup>, est attribué à Jean Théorianos et à un de ses collaborateurs, le donateur étant l'archevêque Nicolas. L'ensemble de peinture de la Galerie de Grégoire (1350–1355) est le plus complexe cycle eschatologique de la peinture médiévale d'Ohrid.

S. Grozdanov considère, à raison, que la décadence de la peinture murale après la défaite de Maritza (1371) est due au fait que les nouveaux fondateurs n'étaient plus des souverains, hauts prélats et grands féodaux, mais des citoyens riches, des communautés monacales, que les fondations correspondaient à des nécessités locales, fait qui confère à l'art un caractère provincial. L'école de Théorianos revêt maintenant un aspect artisanal et de plus en plus rustique. Les programmes iconographiques sont adaptés à des églises de proportions réduites.

Dans le dernier chapitre l'auteur passe en revue les particularités fondamentales de la peinture murale d'Ohrid au XIV<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne la structure des tableaux votifs, l'auteur fait remarquer qu'ils reflètent la situation politique d'Ohrid, groupant d'un côté, les souverains serbes et représentant, de l'autre, l'archevêque d'Ohrid (comme à St. Nicolas de Bolnica et à St. Sophie), tandis que dans la chapelle d'Olivier ou dans le parvis de Peribleptos les deux groupes sont séparés par les hauts dignitaires de l'Etat et de l'Eglise. L'attachement des hauts prélats pour la peinture symbolique traditionnelle a contribué à ce qu'aucune référence à la vie contemporaine ne soit présente dans le cycle de l'Hymne en l'honneur de la Vierge, comme le recommandaient les modèles de la version constantino-politaine. Sous l'aspect de la réalisation artistique, l'auteur montre avec beaucoup de subtilité que le penchant des hauts prélats pour la beauté métaphysique de la peinture des Comnènes n'a pas dégénéré en anachronisme, car les peintres ont su donner un plus d'importance aux personnages par l'augmentation de leur nombre et par la manière dont ils ont accentué le relief.

Pour conclure, l'auteur souligne que la conception unitaire de l'ensemble, l'évolution harmonieuse de la peinture, la spécificité des programmes qui ont mis en évidence les saints locaux, ainsi que les modifications intervenues dans les normes générales de l'iconographie byzantine ont assigné à la peinture murale d'Ohrid un caractère spécifique et une place de premier ordre, après les monuments de Constantinople et de Salonique.

C.P.

PAUL SIMIONESCU, *Etnoistoria. Convergență interdisciplinară* (Ethnohistory. An interdisciplinary convergence). București, Editura Academiei, 1983, 124 p.

An increasing attention paid by researchers to the interaction of various sciences and their complementarity has led to the fusion of bordering disciplines.

Paul Simionescu shows in his recent work the stage reached by such an action of mutual support in the case of ethnology and history. His purpose is to offer an answer to the question whether Romanian ethnohistory has been established as an independent field of research and what are the criteria for demarcating this new discipline. In the preface to this book, Romulus Vulcănescu makes it clear that the author is the first Romanian ethnologist to thoroughly analyse the contents of ideas, the most efficient methodology, the various currents and opinions in this field. He has carefully examined a considerable amount of contributions, the results obtained and has put forward new theoretical standpoints.

As pointed out by Virgil Căndea (in *Romanian Culture and History*, "Tribuna României" of 15 Febr. 1984), ethnohistory is a relatively recent discipline; it tries to determine the place of the archaic substratum of collective memory (myths, customs, folklore treasures) in the past and present-day history of man. Ethnohistory is not a mere auxiliary of the historical sciences but an independent discipline, a point of interference between ethnology and historiography; built up out of partial superpositions, but organic in itself.

Ethnohistory as a modern discipline of a systemic type was set up in the second half of the 20th century, in parallel in the USA and some of the Western European countries. In the USA one of the directions of research aims chiefly at identifying ethnical communities according to their migration and colonization, in order to discover their way of life and ethnical integration in "American civilization"; in Europe the direction of research focusses chiefly on the discovery of the archaic substratum and the assimilable historical stratifications. As N. Iorga once pointed out "The life of the people blends in its often never reached depths, elements borrowed from historical life, elements which are, by no means, fossils, but, on the contrary, continue to live in traditional forms... we must go deep down into the depths of people's life in order to discover the necessary supplementary elements needed for the presentation of the uninterrupted history of a nation".

Paul Simionescu studies the interference between history and ethnology starting from one single discipline, namely from historiography. It may be remembered that B. P. Hasdeu is perhaps the only Romanian scholar who used the documents from both standpoints (historiography and ethnology). In the studies he published in the course of many years, Paul Simionescu has been the first among modern Romanian researchers whose approach has embraced both disciplines from a concentric outlook. From our point of view we consider that their integration will not possibly be carried out owing to the distinctive character of the documents (orality being the outstanding trait of ethnological evidence) as well as to the element "time" as a characterizing factor of the division into periods of the two disciplines. Nevertheless, the same as ethnology, when related to linguistics, ethnohistory contributes to the methodological and epistemological enriching of historiography in its justified aim for a "total" inclusion of reality.

That is why, the implications resulting from the theoretical approach, regarding the development of historical and ethnological sciences, explain how the above work could be considered an event in Romanian historiography.

Paul Simionescu's pertinent analysis, materialized in a systematic and multilateral epistemological turning to account of the directions of interdisciplinary research, determines us to recommend that his work should be translated and published in some of the most widespread foreign languages.

Z.M.

*Association Internationale des Etudes du Sud-Est Européen. Actes du III<sup>e</sup> Congrès international des études du Sud-Est européen* (Athènes, 7-13 mai 1970); Tome IV : Linguistique et littérature, Athènes, 1978; Tome V : Linguistique et littérature, Athènes, 1978.

Vor einem Jahrzehnt -- im Mai 1970 -- fand in der griechischen Hauptstadt mit einem numerisch wie nach Prominenz gewichtigen Teilnehmerkreis der II. Internationale Kongress für südosteuropäische Studien statt; die Reihe dieser Kongresse, die 1966 in Sofia begonnen hatte, konnte inzwischen fortgesetzt werden: im Jahre 1974 Bukarest, im Jahre 1979 Ankara, im Jahre 1984 Belgrad.

Im Unterschied zu anderen entschloss sich das griechische Nationalkomitee, ein vollständiges Protokoll des Athener Kongresses mit Einschluss der offiziellen Dokumente und der erfassten Diskussionsbeiträge herauszugeben. Das geschah in sehr ansprechender Form -- in stattlichen Leinenbänden -- und hätte zweifelhaft eine beachtliche Förderung für die Wissenschaft bedeuten können; denn jedermann weiss, dass in der hektischen Kongressatmosphäre ein volles Erfassen aller Vorträge unmöglich ist, selbst dann, wenn nicht -- wie in Athen -- in Parallelsektionen getagt wird. Es sollte deshalb angestrebt werden dass möglichst von jedem Kongress Akten herausgegeben werden.

Zwei Jahre nach dem Athener Südosteuropakongress, 1972, erschienen, redaktionell bearbeitet von der Kongresssekretärin, Marie Nystazopoulou-Pélékidou, die Bände I und II der Akten. Band I enthielt die Chronik des Kongresses, den Generalrapport von D. A. Zakythinos sowie die einführenden Rapports der fünf Sektionen; im Band II wurden die Beiträge der beiden ersten von insgesamt fünf historischen Themenkreisen veröffentlicht. Dann trat ein längeres Intervall ein, bis im Jahre 1978 zwei weitere Bände, nämlich IV und V, herauskommen konnten. Die Last der Redaktion hatte nunmehr Titos Jochalas übernommen. Director des inzwischen neben der Athener Akademie ins Leben getretenen Zentrums für südosteuropäische Studien.

Im Band IV finden sich die Texte von 50 Kommunikationen der Sektion Sprach- und Literaturwissenschaft. Damit sind drei von den insgesamt fünf Themenkreisen dieser Sektion erfasst, nämlich 1) Das griechische Erbe in den Balkansprachen; 2) Die Herausbildung von Literatursprachen in den südosteuropäischen Ländern, und 3) Der Humanismus in Südosteuropa. Den beiden restlichen Themenkreisen -- nämlich 4) Gemeinsame Züge in der epischen Literatur des Balkanvölker, und 5) Die Romantik in den Literaturen der Völker Südosteuropas -- ist Band V gewidmet. Er enthält insgesamt 38 Mitteilungen.

Über den hohen Informationsgehalt nahezu aller Beiträge, welche durch diese beiden neuen Bände der Athener Kongressakten zugänglich gemacht werden brauchen wir kein Wort zu verlieren; denn er ist unbestreitbar und wird durch die weitere wissenschaftliche Arbeit nur noch deutlicher werden. Und dennoch lassen sich einige bange Fragen nicht unterdrücken.

Die erste betrifft die Beiträge selbst. Würden sie ihre Autoren heute nach zehn Jahren noch genauso abgefasst haben, oder gilt nicht vielmehr auch hier das "Dies diem docet", selbst wenn die Einzelfakten unverändert gültig geblieben sind? Die Frage bedarf kaum einer Antwort. Doch noch gewichtiger ist ein zweites Problem. Durch die bisher vorliegenden Bände I, II, IV und V — der Band III wird als "sous presse" bezeichnet — ist erst die Hälfte der Athener Referate publiziert; es fehlen noch zwei Themenkreise Geschichte, fehlt noch die gesamte Sektion Recht und Wirtschaft, fehlt noch die gesamte Sektion Ethnographie und Folklore. Wieviel Kraft und Zeit wird es noch brauchen, um alle diese Materialien redaktionell zu bearbeiten, und werden sie, wenn sie herauskommen, noch voll aktuell sein?

Das Problem ist genereller Natur und nicht auf die Südosteuropa-kongresse beschränkt: der Rezensent fühlt sich ihm selbst als Verantwortlicher für die "Studia patristica" konfrontiert, bei denen gleichartige Schwierigkeiten auftraten. Kongressakten müssen sein, das ist unsere Überzeugung; denn erst durch sie werden all die Mühen und Aufwendungen ideeller wie materieller Art voll effektiv, die mit jeder wissenschaftlichen Tagung notwendigerweise verbunden sind. Andererseits sollten sie abgeschlossen vorliegen, wenn der nächste Kongress in der gleichen Serie beginnt. Wie aber kann dieses Ziel erreicht werden? Meines Erachtens nur durch Verzicht und Beschränkung. Die Auswahl sollte streng auf die jeweilige Thematik orientiert sein; was dieser Thematik nicht entspricht oder sie nur am Rande berührt, gehört in die einschlägigen Fachzeitschriften (denn über den Wert eines solchen Beitrages ist mit jener Feststellung ja nicht notwendig eine negative Aussage verbunden). Für die südosteuropäischen Studien hat diese Forderung noch spezielle Aktualität; denn ebenjene Studien sollen und dürfen ja nicht lediglich eine Addition dessen sein, was Hungarologie, Slawistik, Rumänistik, Albanologie, Neogräzistik, Turkologie zutage fördern, sondern finden ihr Spezifikum und ihre Aufgabe in der Klärung der Gemeinsamkeiten, welche in Sprache, Geschichte, Literatur, Kultur und Kunst der Völker Südosteuropas bestehen. Sähe man unter diesem Aspekt die Vorliegenden Protokollbände kritisch durch, so ergäben sich nicht wenige Möglichkeiten, Beiträge abzustossen, ohne dass ein spezifischer Substanzverlust einträte.

Indes, zum jetzigen Zeitpunkt sind das alles *δέυτερα προντίδες* die vielleicht Entscheidungshilfe leisten können, wenn die nächsten Kongressakten konzipiert werden müssen. Fürs erste wünschen wir vielmehr unseren athenischen Kollegen, dass es ihnen recht bald gelingen werde, die monumental gewordene Edition im Interesse des Fortgangs der Wissenschaft zu einem guten Abschluss zu führen.

*Irm.*



## TRAVAUX PARUS AUX ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

- \* \* \* **Izvoarele răscoalei lui Horea, seria B, Izvoare narative, vol. III, Presă. Broșuri (1784—1785)** (Les sources de la révolte de Horea, série B, Sources narratives, t. III, Presse., Brochures), 1984, 452 p. Sous la direction de Ștefan Pascu.
- \* \* \* **Intelectuali din Baleani în România, sec. XVII — XIX** (Balkan intellectuals in Romania, 17th — 19th c.), 1984, 205 p. (Studii istorice sud-est europene, II). Coord. A. Duju.
- GEORGE MURNU, **Studii istorice privitoare la trecutul românilor de peste Dunăre** (Etudes historiques sur le passé des Roumains d'outre-Danube), 1984, 203 p.
- ANDREI PIPPIDI, **Tradiția politică bizantină în țările române în secolele XVI — XVIII** (Tradition politique byzantine des pays roumains aux XVI<sup>e</sup> — XVIII<sup>e</sup> siècles), 1983, 274 p.
- NICOLAE STOICESCU, **Unitatea românilor în evul mediu** (L'unité des Roumains au Moyen Age), 1983, 182 p.
- GHEORGHE NICOLAE CAZAN, ȘERBAN RĂDULESCU-ZONER, **Rumänien und der Dreibund, 1878—1914**, Collection Bibliotheca Historica Romaniae, 1983, 333 p.
- ILIE CORFUS, **Documente privind istoria României culese din arhive poloneze, secolul al XVII-lea** (Documents sur l'histoire de la Roumanie, recueillis des archives polonaises, le XVII<sup>e</sup> siècle), 1983, 366 p.
- D. M. PIPPIDI, **Inscripțiile din Scythia Minor, I, Histria și împrejurimile** (Inscriptions de la Scythie Mineure, I, Histria et les alentours), 1983, 1983, 544 p. + 427 figs.
- MUSTAFA A. MEHMET, **Documente turcești privind istoria României** (Documents turcs sur l'histoire de la Roumanie), II, 1774—1791, 1983, 350 p.
- \* \* \* **Mihal Viteazul în conștiința europeană** (Michel le Brave dans la conscience européenne. 1, Documente externe (Documents de l'étranger), 1980, 238 p. ; 2, Texte alese — secolele XVI — XVIII (Textes choisis — les XVI<sup>e</sup> — XVIII<sup>e</sup> siècles), 1983, 350 p.
- \* \* \* **Fontes Historiae Daeo-Romanae, IV**, Ed. par H. Mihăescu, Radu Lăzărescu, N. Ș. Tanașoca, Tudor Teoteoi, 1982, 581 p.
- VAL. AL. GEORGESCU et P. STRIHAN, **Judecata domnească** (Le jugement princier), I<sup>o</sup> vol., II<sup>e</sup> partie, 1979, 232 p. ; II<sup>e</sup> vol., I<sup>o</sup> partie, 1981, 232 p., II<sup>e</sup> vol., II<sup>e</sup> partie, 1982, 243 p.
- \* \* \* **Documenta Romaniae Historica, B. Tara Românească, V (1551—1555)**. Sous la direction de Damaschin Mioc, 1983, 456 p.

ISSN 0035—2063

REV. ÉTUDES SUD-EST EUROP., XXIII, 1, P. 1—104, BUCAREST, 1985



I.P. Informația c. 2697

43 456

Lei 50